

C.R.I. N° 16 (2014-2015)

2e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance plénière*

Mercredi 6 mai 2015

*Application de l'art. 151 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Absences motivées</i>	1
<i>Ordre du jour - Approbation</i>	1
<i>Communication</i>	2
<i>Communication</i>	2
<i>Communications</i>	2
<i>Documents - Prises en considération</i>	2
<i>Documents - Dépôt</i>	3
<i>Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, en abrégé « CFC » (Doc. 158 (2014-2015) N° 1 et 2)</i>	
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Hazée, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation...	4
<i>Examen de l'article unique</i>	5
<i>Proposition de résolution visant à reporter l'introduction de la taxe au kilomètre pour les camions, déposée par MM. Crucke, Jeholet, Mme Dock et M. Dodrimont (Doc. 66 (2014-2015) N° 1 et 2)</i>	
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Crucke, Onkelinx, Fourny, Hazée, Puget, M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	6
<i>Proposition de résolution relative à la politique climatique et à la solidarité internationale de la Wallonie, déposée par MM. Bouchez, Jeholet, Crucke, Mme Defrang-Firket et M. Maroy (Doc. 93 (2014-2015) N° 1 à 3)</i>	
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Fourny, Collignon, Mme Gérardon, Rapporteuse, MM. Bouchez, Daele, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie.....	16
<i>Organisation des travaux</i>	20
<i>Reprise de la séance</i>	20

<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	20
<i>Questions d'actualité</i>	20
<i>Question d'actualité de Mme Lambelin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les violences intrafamiliales »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Lambelin, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	20
<i>Question d'actualité de Mme Gérardon à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état de santé précaire des sans-abri »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Gérardon, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	21
<i>Question d'actualité de M. Fourny à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les camions en infraction et les conséquences en matière de sécurité routière »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Fourny, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	23
<i>Question d'actualité de Mme Kapompole à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la campagne BOB en Wallonie »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	24
<i>Question d'actualité de Mme De Bue à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la suppression de la formation au permis de conduire au FOREM »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme De Bue, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	25
<i>Question d'actualité de M. Courard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le nourrissage du grand gibier »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Courard, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....	26
<i>Question d'actualité de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les nouveaux objectifs en matière d'énergie renouvelable » ;</i>	
<i>Question d'actualité de M. Daele à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les objectifs du Gouvernement wallon en matière d'énergie renouvelable »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Crucke, Daele, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie.....	27

Question d'actualité de M. Evrard à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les zones franches en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique..... 31

Question d'actualité de M. Mouyard à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le secteur de la construction et la réforme des aides à l'investissement » ;

Question d'actualité de M. Fourny à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la réforme des aides à l'investissement et son impact sur les TPE »

Intervenants : M. le Président, MM. Mouyard, Fourny, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....32

Question d'actualité de M. Bouchez à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le déficit d'évaluation des politiques publiques en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Bouchez, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....34

Question d'actualité de M. Dister à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les batteries à usage résidentiel »

Intervenants : M. le Président, M. Dister, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 36

Organisation des travaux (Suite)..... 37

Reprise de la séance..... 37

Intervention de M. Van Rompuy, ancien président du Conseil européen

Intervenants : M. le Président, M. Van Rompuy, ancien président du Conseil européen, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, MM. Jeholet, Collignon, Fourny, Hazée..... 39

Proposition de résolution relative au projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis, déposée par M. Antoine, Mmes Simonet, Moinnet et M. Fourny (Doc. 150 (2014-2015) N° 1 à 3) ;

Proposition de résolution relative au projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), déposée par Mme Ryckmans, MM. Hazée, Daele et Henry (Doc. 151 (2014-2015) N° 1 et 2)

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, Mme Simonet, Rapporteuse, Mme Defrang-Firket, MM. Hazée, Jeholet, Mmes Zrihen, Ryckmans, MM. Gillot, Antoine, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon..... 49

Liste des intervenants..... 75

Index des matières..... 76

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Antoine, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 8 heures 33 minutes.*

M. le Président. - La séance est ouverte.

Nos travaux ayant commencé tôt ce matin, dès 8 heures, je pense qu'au niveau de l'Union européenne, nous sommes un des parlements qui commencent le plus tôt. Merci à celles et ceux qui viennent de loin, leur mérite n'en est que plus grand.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. - Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mme Cornet, pour raison de santé. Nous pensons beaucoup à elle. Je ne le dis pas par formule de convenance, mais j'imagine aujourd'hui quelle doit être sa tristesse de ne pas participer à tous nos travaux qui se succèdent au gré des semaines et des mois. Que celles et ceux qui ont un contact avec elle lui transmettent tous nos vœux de sympathie et bien sûr de prompt rétablissement, avec le désir réel de la revoir au plus vite ;
- Mme Péciaux, pour raison de santé ;
- Mme Moynet, pour obligation de mandat ;
- M. Henry, pour raisons personnelles ;
- M. le Ministre Di Antonio, comme annoncé aux chefs de groupe, ne pourra pas nous rejoindre jusque 11 heures, pour raisons personnelles ;
- M. Patrick Prévot, à l'étranger.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. - Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 23.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 60.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de résolution relative au Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI/TTIP), par MM. Gillot et Warnier (Doc. 187 (2014-2015) N° 1). Je rappelle du reste que nous aurons un débat sur d'autres résolutions ce matin ;
- la proposition de résolution sur l'avenir du précompte immobilier et l'ambition du Gouvernement wallon vis-à-vis de celui-ci, par MM. Jeholet, Crucke, Knaepen, Henquet, Mme Cornet et M. Bouchez (Doc. 189 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue d'interdire aux candidats aux élections locales d'être témoins de parti, par Mme Cornet, M. Crucke, Mme Defrang-Firket, MM. Bouchez, Mouyard et Jeholet (Doc. 190 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ce qui concerne la répartition des sièges dans les conseils d'administration issus de la coopération entre les communes ou les provinces et modifiant la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale en ce qui concerne la répartition des sièges dans les associations visées au chapitre XII, déposée par M. Crucke, Mme Defrang-Firket, M. Bouchez, Mme Cornet, MM. Mouyard et Jeholet (Doc. 191 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret visant à modifier le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en déterminant la qualité d'électeur au 1er août de l'année durant laquelle ont lieu les élections, déposée par Mme Defrang-Firket, MM. Bouchez, Crucke, Mme Cornet, MM. Mouyard et Jeholet (Doc. 192 (2014-2015) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATION

M. le Président. - Conformément à l'article 44 du règlement, chaque président de groupe politique m'a communiqué la liste de leurs représentants au sein de la Commission de coopération avec la Communauté germanophone qui s'établit comme suit :

- Membres effectifs
PS : M. Collignon, M. Mottard, M. Stoffels ;
Mme Bonni, Mme Morreale, Mme Poulin,
MR : M. Baltus-Möres, M. Dock, M. Evrard, M. Jeholet ;
cdH : M. Antoine, Mme Schyns
- Membres suppléants
PS : M. Dermagne, Mme Gahouchi, Mme Gérardon, Mme Lambelin, M. Lenzi, M. Onkelinx ;
MR : M. Dister, Mme Lecomte, M. Mouyard, Mme Nicaise ;
cdH : M. Arens, M. Drèze.

COMMUNICATION

M. le Président. - En application de la décision de la Conférence des présidents du 30 avril 2015, la pétition pour l'application stricte du principe de précaution en ce qui concerne les effets néfastes de l'utilisation de micro-ondes modulés par impulsions sur la santé de la population est partiellement recevable et sera par conséquent envoyée, pour les aspects relevant des compétences de la Région wallonne, à la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports.

COMMUNICATIONS

M. le Président. - Les institutions européennes m'ont transmis une proposition de règlement pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement.

Des documents m'ont été adressés. Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement wallon m'a transmis cinq arrêtés de reventilation des crédits budgétaires :

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 04 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 21 de la division organique 16 du budget général des

dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 11 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 06 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêtés ministériels portant transfert de crédits entre les divisions organiques 09, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du budget et de la fonction publique.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir deux notifications d'arrêtés :

- la notification de l'arrêt n° 44 des rôles 5754, 5757, 5776 et 5799 concernant les recours en annulation totale ou partielle de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales, introduits par l'ASBL « Kinderrechtcoalitie Vlaanderen », par l'ASBL « Liga voor Mensenrechten » et l'ASBL « Ligue des droits de l'homme », par Luc Lamine et par la Confédération des syndicats chrétiens et autres ;
- la notification de l'arrêt n° 45 du rôle 5878 concernant le recours en annulation de la loi du 19 juillet 2013 modifiant la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, à la prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction et à la réparation du dommage causé par ce fait, introduit par l'ASBL « Liga voor Mensenrechten » et l'ASBL « Ligue des droits de l'homme ».

La liste reprenant les documents, les arrêtés de reventilation des crédits budgétaires et les notifications d'arrêtés de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DOCUMENTS

Prises en considération

M. le Président. - L'ordre du jour, en application des articles 87 et 119 du règlement, appelle le Parlement

wallon à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de résolution concernant les compétences de la Cour des comptes dans le contrôle de la SOGEPa et de ses filiales, déposée par M. Gillot (Doc. 184 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution relative aux dessertes ferroviaires internationales de passagers au départ et à destination de la Wallonie, déposée par MM. Jeholet, Crucke, Bellot, Mme De Bue, MM. Knaepen et Bouchez (Doc. 185 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution relative au Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI/TTIP), déposée par MM. Gillot et Warnier (Doc. 187 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution sur l'avenir du précompte immobilier et l'ambition du Gouvernement wallon vis-à-vis de celui-ci, déposée par MM. Jeholet, Crucke, Knaepen, Henquet, Mme Cornet et M. Bouchez (Doc. 189 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue d'interdire aux candidats aux élections locales d'être témoins de parti, déposée par Mme Cornet, M. Crucke, Mme Defrang-Firket, MM. Bouchez, Mouyard et Jeholet (Doc. 190 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ce qui concerne la répartition des sièges dans les conseils d'administration issus de la coopération entre les communes ou les provinces et modifiant la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale en ce qui concerne la répartition des sièges dans les associations visées au chapitre XII, déposée par M. Crucke, Mme Defrang-Firket, M. Bouchez, Mme Cornet, MM. Mouyard et Jeholet (Doc. 191 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret visant à modifier le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en déterminant la qualité d'électeur au 1er août de l'année durant laquelle ont lieu les élections, déposée par Mme Defrang-Firket, MM. Bouchez, Crucke, Mme Cornet, MM. Mouyard et Jeholet (Doc. 192 (2014-2015) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. La proposition n° 184 sera

envoyée à la Commission de l'économie et de l'innovation, la proposition n° 185 à la Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé, la proposition n° 187 à la Commission des affaires générales et des relations internationales, la proposition n° 189 à la Commission du budget et de la fonction publique, et les propositions n° 190 à 192 à la Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. - La liste des projets de décret adressés au Parlement wallon par le Gouvernement wallon et des rapports de commission a été adressée aux membres :

- le projet de décret portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2011 (Doc. 180 (2014-2015) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission du budget et de la fonction publique et sera imprimé et distribué ;
- le projet de décret modifiant l'article 2 de la loi du 28 février 1882 sur la chasse en ce qui concerne les heures durant lesquelles la chasse est autorisée (Doc. 181 (2014-2015) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission de l'agriculture et du tourisme, imprimé et distribué ;
- le projet de décret approuvant l'accord de coopération modifiant l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (Doc. 182 (2014-2015) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports et sera imprimé et distribué ;
- le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 24 avril 2015 modifiant l'accord de coopération du 31 janvier 2014 entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'introduction du système de prélèvement kilométrique sur le territoire des trois Régions et à la constitution d'un Partenariat interrégional de droit public Viapass sous forme d'une institution commune telle que visée à l'article 92bis, § 1er, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles (Doc. 186 (2014-2015) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission du budget et de la fonction publique et sera imprimé et distribué ;
- le rapport d'évaluation de la coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone – années 2012-2013 et programme de coopération pour l'année 2014, réalisés en application de l'article 17 de l'accord de coopération du 26 novembre 1998

modifié par l'accord de coopération du 3 juillet 2008.

Il sera imprimé et distribué sous le n° 188 (2014-2015) N° 1.

Son contenu sera reproduit in extenso dans le compte rendu.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT
À L'ACCORD DE COOPÉRATION CONCLU LE
26 FÉVRIER 2015 ENTRE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE, LA RÉGION WALLONNE ET LA
COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
CONCERNANT LA CRÉATION ET LA GESTION
D'UN CADRE FRANCOPHONE DES
CERTIFICATIONS POUR L'ÉDUCATION ET LA
FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE, EN
ABRÉGÉ « CFC »
(DOC. 158 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, en abrégé « CFC » (Doc. 158 (2014-2015) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'emploi et de la formation.

Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Gonzalez Moyano, Rapporteuse.

Celle-ci, me dit-on, se réfère à son rapport écrit.

Qui souhaite intervenir dans le cadre de ce projet de décret d'assentiment ? M. Hazée et Mme Ryckmans.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Président, mon intervention sera courte, je la ferai depuis mon banc.

Le CFC positionne les certifications reconnues et validées par les pouvoirs publics en tant qu'autorité compétente émanant d'institutions publiques ou poursuivant les missions d'intérêt public. Pour pouvoir être positionnée, une certification devra nécessairement et notamment être reconnue et validée par les pouvoirs publics et relever d'opérateurs publics d'éducation et de formation.

Ce texte est positif. Il associe la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Cocof. Il intègre l'enseignement, la formation professionnelle et l'emploi. Il devrait permettre aux employeurs, aux opérateurs et aux apprenants de mieux comprendre les certifications qui sont délivrées. C'est important pour le développement économique et social de nos Régions – on a eu l'occasion de le dire.

Le cadre décréteil concerne le secteur public. Nous nous interrogeons sur la place et le traitement qui seront réservés aux formations organisées par le secteur associatif qui ne sont pas visées par ce cadre de certification, alors même que le secteur a été associé, sans guère de concertation, au groupe d'experts de l'instance de pilotage du dispositif.

Une disposition du décret envisage que les opérateurs associatifs pourront continuer à organiser des formations, ainsi qu'à les faire reconnaître, seulement s'ils travaillent en régie pour des organismes de formation reconnus. Cette disposition pose question.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Excusez-moi, mais je n'ai pas demandé la parole.

M. le Président. - J'avais cru. Vous voyez combien je suis attentif à vos préoccupations.

S'il n'y a plus d'autre intervenant, j'invite Mme la Ministre à intervenir et à répondre à Mme Ryckmans.

La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Mesdames et Messieurs les députés, il me semble important d'évoquer ce projet que je suis heureuse de vous présenter et qui a pour but de porter assentiment à l'accord de coopération entre la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Cocof, relatif à la création et à la gestion d'un Cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, en abrégé CFC, à savoir un dispositif porteur d'avenir pour tous les apprenants.

Le texte le mentionne : « L'outil favorisera le renforcement de la transparence des qualifications pour tous les acteurs concernés et devrait assurer davantage de cohérence entre l'éducation, la formation et l'emploi ».

En outre, nous nous positionnons résolument dans une démarche plus large, à l'échelle du continent, puisque adopter ce cadre s'inscrit dans la recommandation européenne de 2008 établissant le Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Le Cadre européen des certifications est un cadre de référence commun à l'Union européenne. Il a pour objectif d'aider les États membres, les organismes de formation et d'enseignement, les employeurs, mais aussi les citoyens à comparer les certifications délivrées par les différents systèmes européens d'éducation et de formation.

Le but est de favoriser la mobilité des travailleurs et des apprenants au sein de l'espace européen et entre opérateurs, dans une dynamique de développement permanent des compétences. En cela, c'est également un levier essentiel pour l'insertion sur le marché de l'emploi européen.

L'objet du décret qui vous est soumis aujourd'hui concerne la création et la gestion du cadre pour la Belgique francophone, à l'instar de celui qui a été créé par la Flandre et la Communauté germanophone. Le Cadre francophone des certifications est un instrument de classification des certifications.

Structuré en huit niveaux à double entrée – la première pour les certifications de l'enseignement, la seconde pour les certifications professionnelles – il est totalement compatible avec le cadre européen.

Les certifications sont positionnées en fonction de descripteurs génériques qui caractérisent, d'une part, les savoirs et les aptitudes et, d'autre part, le contexte, l'autonomie et la responsabilité.

C'est ainsi qu'ils permettent le positionnement des certifications à un niveau donné dans le cadre. Pour pouvoir être positionnée, une certification devra nécessairement remplir différents critères, Madame Ryckmans :

- être reconnue et validée par les pouvoirs publics et relever d'opérateurs publics d'éducation et de formation ;
- être en adéquation avec un ensemble significatif et cohérent d'acquis d'apprentissage conduisant à un ou plusieurs métiers ou à un emploi ;
- être le résultat d'un processus d'évaluation formelle par lequel l'autorité compétente établit que les acquis d'apprentissage de l'apprenant correspondent à une norme donnée ;
- être organisée dans le cadre d'un dispositif de gestion de la qualité, en adéquation avec les principes de gestion de la qualité du CFC.

Une instance de pilotage et de positionnement assurera le rôle de « guichet de gestion » des demandes de certification qui pourront émaner d'associations, mais au travers des différents référents qui ont été cités.

Cette instance sera intégrée à l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ; ce qui lui permettra de remplir pleinement son rôle de point de référence européen.

En conclusion, je voudrais partager avec vous cette satisfaction de voir notre Région rejoindre les autres États membres de l'Union européenne dans cette dynamique de lisibilité des systèmes d'éducation et de formation, et in fine des certifications qui y sont délivrées.

Au nom du Gouvernement, je suis très heureuse de soumettre ce décret à votre assentiment.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je n'ai pas reçu de réponse à mon inquiétude par rapport à la mise en régie et ce qui pourrait apparaître comme une mise sous tutelle, finalement, des formations organisées par le secteur associatif.

M. le Président. - En principe, le règlement ne nous permet pas d'inviter la ministre à réagir. Puis-je, dès lors, vous suggérer, Madame Ryckmans, de retenir ce problème et d'y revenir en marge d'une question orale ou dans un débat qui toucherait à cette matière ?

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen de l'article unique

M. le Président. - Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, en abrégé « CFC » (Doc. 158 (2014-2015) N° 1 et 2).

« Article unique

Assentiment est donné à l'accord de coopération conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, en abrégé « C.F.C. ». »

- Pas d'objection ?

- L'article unique est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À
REPORTER L'INTRODUCTION DE LA TAXE AU
KILOMÈTRE POUR LES CAMIONS, DÉPOSÉE
PAR MM. CRUCKE, JEHOLET, MME DOCK ET
M. DODRIMONT
(DOC. 66 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à reporter l'introduction de la taxe au kilomètre pour les camions, déposée par MM. Crucke, Jeholet, Mme Dock et M. Dodrimont (Doc. 66 (2014-2015) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte.

J'ai comme intervenants MM. Crucke, Onkelinx, Fourny, Hazée et Puget.

Les absents ayant toujours tort, nous pouvons ouvrir le bal avec M. Crucke. Il aimerait bien que je lui dise que c'est un poids lourd, mais je serais alors obligé de le taxer jusqu'au lutrin.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Chers collègues, je ne vais pas répéter ce qui a été dit en commission, car le débat a été intéressant même si clairement, entre majorité et opposition, nous ne parlons pas le même langage dans ce dossier.

Je vais essayer de résumer, Monsieur le Ministre, ma pensée en trois ou quatre points et vous dire – car je ne me fais d'illusion sur le vote qui sera suivi de la majorité dans le cadre de cette résolution – ce que j'aurais fait si nous, libéraux, nous étions à votre place, aujourd'hui. Dans cette logique-là, c'est une réponse de votre part que j'attends et, peut-être pour tous ceux qui sont concernés par cette taxe importante, qui pourrait démontrer que ce dossier ne se résume pas à une affaire de sous. Si, je le pense réellement, ce dossier est d'abord une approche de logique de tiroir-caisse plutôt qu'un défi de la mobilité. En effet, à aucun moment, dans les débats qui nous ont opposés, je n'ai entendu de votre part ou de la part de la majorité, une approche globale du dossier dans lequel ce grand défi de mobilité auquel nous sommes confrontés, la Wallonie comme d'autres régions, comme d'autres entités. On ne parle que d'une taxe kilométrique et on ne la situe pas dans un ensemble.

Le fait que ce soit le ministre du Budget et non celui de la Mobilité, qui ait le dossier en main, est un des éléments. Si réellement, on avait voulu voir cette taxe kilométrique dans un ensemble qui à la fois, promotionne une meilleure mobilité, fait en sorte que les routes puissent également être dans un état

acceptable, ce qui n'est pas le cas. Il suffit de traverser la Wallonie pour savoir que l'on perd du temps sur ces routes encombrées par des travaux ô combien nécessaires. Si l'on avait voulu faire une approche plus globale, alors le ministre de la Mobilité aurait été l'opérateur des travaux sur ce dossier. Ce n'est pas le cas. Le Gouvernement voit uniquement dans ce dossier la possibilité budgétaire d'obtenir une recette. Le fait que ce soit une redevance et que celle-ci soit dédiée n'empêche pas que l'on est bien uniquement dans une logique de recette. Cette logique-là, je ne peux pas l'accepter dans le stade actuel des conditions socioéconomiques que nous connaissons.

À votre place, Monsieur le Ministre, j'aurais relu toutes les études faites sur le sujet et qui, clairement, sur un plan scientifique, décrédibilisent la manière dont vous approchez le dossier. Toutes ces études disent qu'une taxe kilométrique levée uniquement sur les poids lourds a un effet quasiment nul sur le plan de l'efficacité. Je n'ai pas vu une seule étude dire le contraire. Si vous en connaissez une, n'hésitez pas à me la communiquer, je la lirai avec grand plaisir, mais aussi, avec grand plaisir, je la confronterai à toutes les autres. Pourquoi, une fois de plus, la Wallonie devrait-elle avoir raison contre tous ? En s'entêtant, on aura simplement gagné un peu d'argent, mais on verra dans quelques mois, des faillites à nos portes.

La troisième chose que j'aurais faite, à votre place, est d'abord de commander, de lire, d'étudier, de débattre sur l'étude socioéconomique. Cette étude, qui devait nous parvenir fin avril, a été commandée à l'UCL. À ma connaissance, elle n'est toujours pas sur nos bancs et elle n'est pas terminée. Pourquoi y a-t-il un retard ? Quand je dis un retard, il s'agit d'un euphémisme, car nous avons, dans ce dossier, agi la tête à l'envers.

D'abord, on prend la décision de lever une taxe kilométrique, on signe un accord de coopération avec les Régions, et puis on s'inquiète des répercussions sur le secteur et on commande à la va-vite une étude à l'UCL sur les impacts sociaux et économiques de cette mesure.

C'est évidemment l'inverse qu'il fallait faire, à savoir d'abord étudier, d'abord concerter et ensuite décider. Je crains – je vous l'ai dit, je le répète – que 2016 soit, pour le secteur, une année noire. On comptera peut-être plus de faillites en une année qu'il n'y en a eu sur les dix années passées.

Je le crains d'autant plus que – je l'avais dit, avec l'amitié que j'ai pour M. Onkelinx, et ce n'est pas un élément personnel dans le débat, que les choses soient claires – une PME, un patron, qui a un ou deux tracteurs, un ou deux camions, qui roule aujourd'hui avec un camion de plus de 3,5 tonnes, vont être impactés directement.

Aujourd'hui, l'Eurovignette que l'on connaît est une Eurovignette qui frappe les camionneurs de plus de 12 tonnes, c'est-à-dire les grosses entreprises de transport. Je peux vous dire que dans ces grosses entreprises de transport aujourd'hui – il y en a en Wallonie – trois quarts du personnel sont déjà du personnel étranger. Trois quarts de ce personnel constituent un personnel qui vient des pays de l'Est, que l'on paie au quart du salaire des travailleurs belges.

En étendant la taxe kilométrique aux plus de 3,5 tonnes, vous allez toucher tous ceux qui, aujourd'hui, respectent encore les règles du jeu. Vous allez toucher tous ceux qui, aujourd'hui, emploient encore des transporteurs belges. Ceux-là vont être visés, ceux-là vont être directement impactés, c'est-à-dire tous ceux qui sont entre ces camions de 3,5 tonnes et de 12 tonnes. C'est le tissu économique qui est visé, c'est le cœur de la vie économique en Wallonie. La logistique – maintenant, c'est un secteur à valoriser – c'est cela que vous allez toucher par cette taxe. C'est là que vous verrez le nombre de faillites augmenter avec, en plus, un dumping social complémentaire.

Monsieur le Ministre, où en sommes-nous ? Où en êtes-vous en termes de compensations ? Parce que l'on pourrait encore imaginer que la mesure voie le jour, que l'on tente de préserver l'emploi wallon et que l'on tente de préserver l'économie wallonne, par ce que l'on appelle les compensations : les congés-éducation, les chèques-formations, une éventuelle subsidiation et un contact avec le Fédéral, parce que vous savez très bien – moi comme vous, nous le savons – qu'en termes de compensations, tout n'est pas dans le giron de la Région.

Trop souvent, ici, j'entends parler du Fédéral, du Fédéral, du Fédéral, du méchant Fédéral. Dans ce dossier-là, vous auriez dû, avant de prendre des décisions, voir le Fédéral, parce qu'il y a peut-être là des accords à avoir avec le Fédéral. Soyons de bon compte, j'imagine mal une entité dire : « Moi, je mets tout en poche et l'autre paie tout ». C'est peut-être, là, la difficulté, pour l'entité wallonne, et les autres également, de se mettre autour de la table.

Enfin – j'avais promis de ne pas être long et je ne le serai pas – Monsieur le Ministre, si j'étais à votre place, je serais particulièrement attentif à la plainte qui a été déposée au niveau des instances européennes dans ce dossier, laquelle prouve que Satellic, qui est l'opérateur choisi, est en train de mettre en place un monopole. Vous savez ce que l'Europe pense des monopoles. Il ne s'agit pas d'une plainte déposée par un concurrent, c'est une plainte qui provient de l'association de l'ensemble des opérateurs qui fonctionnent sur le territoire européen. Que disent ceux-ci ? Satellic met en place un système, le fameux OBU, qui ne sera pas interopérable. Il permettra, certes, à celui qui a acquis l'OBU en Belgique de l'utiliser à l'extérieur des frontières belges, mais il ne permet pas à ceux qui ont fait l'acquisition d'un système identique à l'extérieur du territoire belge

de l'utiliser sur celui-ci. Cela s'appelle un monopole et vous savez que l'Europe ne rigole pas à l'égard de ces monopoles.

Certes, vous pouvez jouer la montre. Certes, on sait que l'Europe est lente. Certes, on sait que, quand elle réagira, ce système sera peut-être déjà en place. Les conséquences sur le plan budgétaire n'en seront que plus catastrophiques. Que ce soit par Satellic, par Viapass de manière interposée, il y a, là, une bombe budgétaire qui repose sur votre tête.

Si, de temps en temps, vous regardez au-delà des frontières wallonnes, si de temps en temps, vous voulez non seulement regarder l'Europe, et même si vous n'allez pas jusqu'à tous ces pays européens, regardez ce qui s'est passé en France, regardez ce qui s'est passé aux Pays-Bas. Ce n'est pas pour rien que les Pays-Bas ont décidé de renoncer à la taxe kilométrique, ce n'est pas pour rien que la France socialiste a fait marche arrière dans ce dossier, c'est parce qu'ils savent qu'en touchant à ce dossier-là, ils touchent ceux qui génèrent, encore aujourd'hui, de l'emploi. Si vous faites cela, vous donnerez un avantage à la concurrence wallonne, ce n'est pas ce que nous souhaitons.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, si l'on avait été à votre place au Fédéral on n'aurait jamais été avec la N-VA, on n'aurait jamais voté le saut d'index, on n'aurait jamais autorisé l'augmentation de l'âge de la pension.

(Rumeurs)

M. Crucke (MR). - C'est du haut vol, je n'en attendais pas moins !

(Réaction de M. Jeholet)

M. Onkelinx (PS). - Monsieur Jeholet, à votre place nous n'aurions pas fait tout cela.

(Réaction de M. Jeholet)

Il me semble que j'ai encore autant que vous la liberté de dire ce que je pense.

(Rumeurs)

M. le Président. - S'il vous plaît.

M. Onkelinx (PS). - Je vais aussi vous rappeler...

M. le Président. - Monsieur Onkelinx, attendez parce que ce n'est pas parce que nous commençons tôt que nous devons nous échauffer.

Monsieur Crucke, nous vous avons écouté ainsi que votre mise en garde et la résolution. M. Jeholet a

apport de l'eau à votre moulin, je propose dès lors que, très sereinement, nous écoutions un autre point de vue, celui de M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Je vous remercie, Monsieur le Président.

(Rumeurs)

M. le Président. - Monsieur Crucke, vous êtes à jamais dans l'histoire des annales parlementaires. On vous a entendu ce matin et je propose que M. Onkelinx en fasse de même.

M. Onkelinx (PS). - Il nous a conseillé, à notre place, de voir un peu ce qu'il aurait fait. Je dis aussi qu'à leur place, nous aurions fait autre chose aussi. C'est tout, je n'ai rien dit d'agressif là-dedans.

Je vous rappelle aussi qu'il y a quelques mois, le MR souhaitait ardemment cette redevance. Ce n'est pas une taxe. Je vous expliquerai plus tard la différence. Le MR a aussi voté avec nous, avec Ecolo et avec le cdH, la loi spéciale du 26 décembre 2013 qui permet l'introduction du péage kilométrique. Cela, c'était un petit rappel.

Ce n'est pas une taxe, c'est une redevance. Pourquoi cette redevance ? Tout d'abord, le sous-financement...

M. Crucke (MR). - C'est ce que j'ai dit, Monsieur Onkelinx, si vous m'écoutez.

M. Onkelinx (PS). - Oui, je redis.

M. Crucke (MR). - Il ne faut pas lire votre texte, il faut essayer de...

M. le Président. - Monsieur Crucke, s'il vous plaît.

M. Onkelinx (PS). - Vous venez de finir de dire ce que vous aviez dit en commission. Je peux me permettre aussi de redire ce que j'ai dit en commission.

(Rumeurs)

Je ne m'énerve pas, à un moment donné je n'arrive plus à dire un mot sans les énerver. C'est sûrement que je touche un point sensible et certainement que je ne suis pas loin de la vérité. C'est ce que cela veut dire.

Tout d'abord, le sous-financement de l'entretien de notre réseau est à pointer du doigt. À juste titre, durant ces dernières années s'il y a bien un élément qui fait consensus au sein de cette assemblée, c'est celui-là. Il fallait y remédier. Aussi, l'instauration de cette redevance d'infrastructure garantira, vous l'avez dit, que l'intégralité de la recette obtenue sera réinjectée dans l'entretien du réseau structurant. Avec cette redevance, ce n'est pas une promesse, c'est une garantie.

Par ailleurs, il faut reconnaître l'effet dévastateur des poids lourds sur l'état de nos routes. Il me semble dès lors normal que le secteur participe plus qu'il ne fait

actuellement à l'entretien de ce réseau. Il s'agit d'une saine gestion. Sachant quand même que quand on veut redynamiser l'économie, il faut avoir un réseau routier performant qui permet justement cette mobilité sur nos routes.

Le véritable défi sera d'assurer un contrôle efficace des transporteurs étrangers et d'assurer une stricte égalité entre les transporteurs régionaux et internationaux. Notre DGO7 sera ainsi renforcée, comme l'a annoncé notre ministre, et devra faire preuve d'une efficacité sans faille afin de ne pas désavantager notre secteur régional au profit des transporteurs étrangers.

Ajoutons également que le prélèvement kilométrique instauré par les trois Régions s'effectue dans le strict respect de l'esprit du cadre européen. En matière de clarté, nous sommes tout à fait dans le droit fil de la législation européenne en termes de péages kilométriques.

Enfin, une étude socioéconomique – on en a parlé, Monsieur Crucke – est en cours. Elle devrait permettre d'y voir plus clair d'ici quelques semaines et éventuellement d'adapter la redevance prévue en fonction de certains critères. Tout n'est pas terminé. Nous ne sommes pas fous non plus. La majorité n'est pas folle. Nous voulons absolument favoriser l'essor économique de notre Région. Nous nous y attelons depuis des années, entre autres avec tous les plans que nous avons mis en place. Les effets bénéfiques commencent à se faire sentir. Aux niveaux économique et socioéconomique, la Wallonie est en train de prouver qu'elle est capable de s'en sortir.

Je vous parlais de cette étude socioéconomique. Elle devrait permettre d'y voir plus clair. Aucune porte n'est actuellement fermée, quelques variables pouvant être modifiées. Comme cela a été rappelé, le Gouvernement n'a pas attendu pour consulter largement le secteur.

En outre, et comme l'a rappelé M. le Ministre, la redevance ne sera mise en route que lorsque toutes les garanties d'efficacité auront pu être apportées.

Enfin et pour rappel, le projet de décret d'assentiment de l'accord de coopération modifiant l'accord de coopération du 31 janvier 2014 vient d'être adopté en Gouvernement et sera discuté en commission.

Comme nous l'avons fait en commission, nous voterons – ce n'est pas une surprise – contre cette proposition de résolution. Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Fourny, qui se prépare, texte mémorisé, conviction dans le cœur.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Ministre, chers collègues, je ne serai pas très long non plus. Je souhaite

rappeler la schizophrénie de certains puisque, aujourd'hui, la mise en place de ce péage, de cette redevance, est le résultat d'un accord qui a été pris, en suite d'une législation, d'un accord qui a été pris au niveau des trois Régions de ce pays, et qui prévoit des délais d'exécution. Les choses se mettent en place. Sur les bancs libéraux, on entend depuis de nombreuses années plaider sur le fait de devoir imposer la vignette pour pouvoir restaurer les routes. On a entendu Mme Cassart-Mailleux plaider ici, à de nombreuses reprises, à des dizaines de reprises, tous les 15 jours...

(Réactions sur les bancs MR)

... à l'attention et à l'endroit du ministre Daerden puis du ministre Antoine : il fallait « avancer », c'était « important pour pouvoir remettre nos routes à niveau ».

Il y a dans ce dossier une volonté conjointe, au niveau belge, d'avancer. Une législation s'est mise en place, des accords ont été conclus pour mettre en œuvre cette redevance. Maintenant, on nous demande de lever le pied. Alors là, au niveau de la schizophrénie, on ne peut pas faire mieux.

Je pense que plutôt que de voter une résolution, on a besoin de désigner un médecin. Là, il y a manifestement un problème au niveau de la mémoire qui vous habite, ou je pense que vous êtes atteint d'Alzheimer. Je tenais tout de même à vous le rappeler. À un moment donné, cela ne va pas. On ne peut pas aller auprès du PTR plaider et dire « regardez un peu, cette majorité qui souhaite tuer le transport, imposer une taxe au kilomètre » – alors que c'est une redevance – et, dans le même temps, demander à avoir des routes en état et plaider le contraire, voter des textes au Fédéral qui vont dans l'autre sens. Il faut quand même rester un peu cohérent.

Je voulais le rappeler ici à la tribune. Dire qu'en matière de cohérence, le MR, ici, se mord la queue. Il y a manifestement un gros problème.

Pour le surplus, au niveau des aspects juridiques sur la mise en place de la structure, je vais rappeler à M. Crucke qu'il y a eu une dépêche Belga et que le patron de la société qui s'est vu attribuer le marché annonce la mise en place du système pour le 1er avril 2016. On ne peut que s'en réjouir. Cela va faire des recettes. On a besoin de ces recettes pour remettre notre réseau en état de bon fonctionnement.

On ne peut pas, évidemment, y échapper. C'est indispensable. Pour le surplus, au niveau de la compétitivité, je pense qu'au contraire, ici, on va rétablir une forme d'égalité à l'égard de l'ensemble des transporteurs, qu'ils soient belges ou étrangers. Tout le monde va supporter le paiement de cette redevance.

C'est un élément qui permet de démontrer, ô combien, qu'il y a équité, égalité entre les différents transporteurs. Par ailleurs, si nous voulons aider ce

secteur, Mesdames et Messieurs du MR, vous qui êtes au pouvoir au Fédéral et qui avez la capacité d'agir, nous devons davantage travailler au niveau du dumping social. Nous vous y avons invités au travers d'une résolution que nous avons votée il y a 15 jours, à laquelle vous vous êtes opposés. Travaillez au Fédéral pour lutter contre le dumping social. Là, vous ferez œuvre utile pour défendre le secteur.

Pour le reste, j'en appelle à la cohérence et au respect des convictions qui ont été les vôtres durant des années, que vous avez formalisées au travers des accords qui ont été signés et qui seront d'application au 1er avril 2016.

(Applaudissements)

M. le Président. - Le respect de la mémoire est parfois redoutable.

(Rumeurs)

(Réaction de M. Crucke)

C'est parce que je dois me taire, Monsieur Crucke.

(Rires)

J'espère que vous mesurez l'effort qui est le mien : c'est que je dois me taire.

(Rires)

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Président, cette résolution est étonnante, puisque son dispositif ne correspond pas à son intitulé. La résolution nous propose de reporter la taxe kilométrique tandis que l'intitulé énumère un certain nombre de mesures qui, pour un grand nombre d'entre elles, ont été mises en œuvre par le Gouvernement. Je le dis d'autant plus à l'aise que nous ne sommes plus au sein de ce Gouvernement. On a là un débat un peu étonnant qui ressemble davantage à une large interpellation. Nous avons eu le débat en commission. On avait l'impression, en écoutant les uns et les autres, de connaître à l'avance les différents éléments qui allaient nourrir le débat. L'opposition MR a souhaité reproduire, ici, le débat en séance plénière. Nous nous y joignons avec intérêt.

La Wallonie attend depuis très longtemps, depuis trop longtemps, la mise en œuvre de ce prélèvement kilométrique.

Quels sont les objectifs ?

D'abord, mettre à contribution les usagers, singulièrement les usagers à l'extérieur de la Wallonie, ces camions qui fréquentent nos autoroutes ou nos routes régionales et qui, en grand nombre, contribuent à leur détérioration, mais surtout n'en assument aucune

part du financement. C'est un élément important. Il y a aussi, là derrière, la logique d'une gestion plus efficiente du trafic. Nous pensons à l'intérêt de remplir davantage les camions, à optimiser les trajets et à encourager le transfert modal. Faut-il rappeler les nombreuses études réalisées par rapport aux objectifs en matière de dérèglement climatique ou par rapport aux impacts en termes de pollution de l'air et d'impact pour l'ensemble de la population ?

Il y avait un consensus qui existait il y a quelques années sur ce prélèvement kilométrique. Puis, au fur et à mesure des échéances, ce consensus s'est modifié. C'est la liberté de chacun de changer de point de vue. Toujours est-il que le cadre était tracé. C'est l'accord de coopération qui a mis quasiment une décennie à être conclu avec les autres Régions. Il restait à présent à assurer la mise en œuvre, le décret, les tarifs, le réseau.

Nous en sommes là. Puisque le débat revient, je voudrais permettre au ministre d'élargir également son propos. Il y a l'enjeu du calendrier. La Région n'est pas uniquement dans un projet qu'elle voudrait porter seule, elle est aussi aujourd'hui engagée juridiquement par rapport aux autres Régions par rapport au consortium retenu pour mettre en œuvre ce prélèvement kilométrique. Ce n'est pas par une résolution que l'on pourra modifier le cours des choses. S'il y a réellement une volonté de revoir ce calendrier et la mise en œuvre de ce prélèvement, c'est sans doute par la voie décrétole qu'il faut agir ; comme cela a été fait plus opportunément pour le précompte immobilier outillage que la coalition PS-cdH avait voulu faire revenir, il y a quelques mois, pour mettre à mal l'activité économique.

La Région est tenue – M. le Ministre l'a reconnu en commission – d'adopter son décret d'ici le 1er juin 2015. Elle n'y sera pas puisque, en l'état, nous ne sommes pas encore saisis d'un projet de décret en bonne et due forme de la part du Gouvernement. Il y a donc le risque que la Région soit exposée à des indemnités si elle ne respecte pas cette échéance. L'opérateur a un calendrier pour pouvoir distribuer les OBU, ces fameux dispositifs, à l'intérieur des camions.

Monsieur le Ministre, vous nous indiquiez en commission que votre échéance était le 11 mai pour venir avec un projet de décret en dernière lecture au Gouvernement. Vous attendiez l'avis du Conseil d'État pour la fin du mois d'avril.

C'est un élément d'actualité qui peut sans doute enrichir cette discussion par rapport à notre échange en commission. Où en est-on ? Avez-vous reçu l'avis du Conseil d'État dans les délais prévus ? Qu'en est-il des grandes lignes de son contenu ? Vous permet-il de venir avec ce projet de décret à l'échéance prévue ? C'est la première question, celle du calendrier.

J'en viens aux mesures d'accompagnement à l'égard du secteur, puisque cela a été évoqué par les uns et les

autres. Vous aviez indiqué les avoir rencontrés, lorsque l'on a fait le point en commission. Vous aviez annoncé que vous déposeriez au Gouvernement un état du dossier quant aux mesures d'accompagnement à l'égard du secteur pour éviter des effets de concurrence déloyale qui viseraient spécifiquement le secteur wallon par rapport à ceux qui nous entourent.

En la matière, qu'a retenu le Gouvernement de vos propositions ? Quelles sont les mesures d'accompagnement sur lesquelles le Gouvernement, le cas échéant, s'est mis d'accord ?

Il reste alors – j'en terminerai pour ne pas être trop long – ces deux enjeux majeurs que constituent les tarifs. L'ampleur et la modulation de ces tarifs constituent un élément clé dans l'adéquation de ce dossier. On sait que le dispositif tel qu'il existe permet de faire varier le tarif en fonction des caractéristiques du véhicule, du moment et de la localisation. Qu'en est-il ? Cela fait maintenant des mois que le Gouvernement attend en la matière. Qu'en est-il sur le sujet ?

Ensuite, pour la fixation du réseau, il ne faut pas sous-estimer les risques qu'il y ait, à un moment donné, un trafic d'évitement. Si le réseau est mal calibré, on pourrait alors avoir un trafic avec de nombreux poids lourds qui, pour échapper à la redevance, utiliseraient d'autres voiries – régionales ou communales, éventuellement – avec un impact très négatif pour les villages qui seraient traversés. C'est une situation que nous ne voulons pas rencontrer.

Nous avons, à l'époque, proposé que l'on consulte les communes sur ce dossier. On l'a fait sous la précédente législature pour d'autres dossiers importants. Cela expose le ministre qui porte le dossier à la critique, mais cela permet aussi d'améliorer la discussion. Cela n'a pas été le choix du Gouvernement et nous l'avons regretté. Néanmoins, il reste à voir clair sur ce réseau, puisque ce sera une autre clé, non pas tellement à l'égard du secteur, mais à l'égard de l'impact pour l'ensemble de notre population.

Voilà un projet qui doit avancer.

Nous voterons contre la proposition de résolution, je m'en suis expliqué, mais il y a encore beaucoup de questions et il est important que le Gouvernement clarifie au plus vite ces éléments nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'aurais souhaité participer au débat en commission, mais il n'est pas évident d'être partout en même temps.

Cette taxe-redevance au kilomètre, c'est pour engendrer de nouvelles recettes, a contrario avec le secteur. On pense vraiment que l'on souhaite casser le

secteur. Une fois que ce sont des entrepreneurs, une fois que ce sont des entreprises, il faut absolument aller chercher le dernier carat chez eux. Cela conforte le dumping social et cela pourrait même le développer.

Cette redevance, comme vous l'avez dit, chers collègues, est prévue pour payer la rénovation de nos routes – Monsieur Lacroix, je ne vais pas m'adresser à vous, mais je suis sûr que vous pourrez faire passer le message à votre collègue – car les poids lourds ont un effet dévastateur sur nos routes. Ne serait-il pas temps, aujourd'hui, quand même, de construire des routes adaptées à la circulation automobile du XXI^e siècle ? Cela fait 30 ans que l'on construit des routes et, aujourd'hui, on se rend compte, tout d'un coup, qu'elles ne sont pas adaptées et qu'elles ne supportent pas le passage des camions.

Pour conclure, il y a eu un essai sur Bruxelles pour les voitures particulières et l'on a vu le tollé que cela a amené au niveau des particuliers, mais évidemment, quand cela amène un tollé au niveau des entrepreneurs, on n'en tient pas compte.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Mes chers collègues, quand j'entends certains, j'ai parfois l'impression que l'on est dans un procès quasi inquisitorial parce que l'on parle d'une résolution. Le décret sera déposé très prochainement et on aura enfin non plus des intentions du Gouvernement wallon, mais une véritable action qui va reposer sur des faits précis et concrets.

Il y a beaucoup trop, à ce stade, de procès d'intention. Toutefois, j'ai pu entendre au moins deux éléments positifs dans le chef de l'ensemble des groupes politiques, à savoir que chacun reconnaît qu'il s'agit bien d'une redevance et donc pas d'une taxe et que le fruit de cette redevance liée à un droit d'usage d'infrastructures sera reversé pour améliorer de manière substantielle notre réseau autoroutier principalement, notre réseau structurant.

Ce qui signifie aussi – là, c'est un motif d'apaisement pour le secteur – que contrairement à aujourd'hui ou, depuis quelques années, ils sont confrontés à un réseau routier de mauvaise qualité, constamment en rénovation, ils pourront bénéficier à l'avenir d'infrastructures de qualité durable et d'infrastructures annexes comme des parkings qui permettent, notamment, en toute sécurité, aux camionneurs de pouvoir s'y arrêter, voire même d'y passer la nuit dans l'attente de passage de certaines frontières.

Il y a un point unanime qui a été fait.

Le secteur est une préoccupation de l'ensemble des groupes politiques. C'est la raison pour laquelle, dès ma

prise de fonction, avec mes collaborateurs, nous avons mené une vaste concertation, une vaste rencontre avec ce secteur, à la fois par courrier, mais également en les recevant dans mon cabinet. Cette concertation n'est toujours pas finie, elle a toujours lieu. Je me suis moi-même rendu à une assemblée fixée par l'UTPR où j'avais devant moi une septantaine de chefs d'entreprise qui m'ont exprimé leurs craintes, leurs peurs. J'ai pu lever, me semble-t-il, une certaine partie des inquiétudes qu'ils ont soulevées. Néanmoins, pour les autres, c'est lié aux mesures de compensation qui doivent être envisagées où, je crois, sont impliqués à la fois le niveau régional et le niveau fédéral, parce qu'ils sont liés intimement – M. Onkelinx l'a rappelé – puisque effectivement, la loi spéciale de décembre 2013 a été votée également par le groupe MR au Parlement fédéral. Je crois que nous avons intérêt, ici, une fois de plus, à nous parler et à faire en sorte que les compensations ne soient pas seulement wallonnes, mais qu'elles puissent être également fédérales.

Ce sera un point de discussion dans les prochaines semaines liées à l'instauration du péage kilométrique via cette redevance.

La rencontre du secteur pour intégrer les revendications à la réflexion du Gouvernement wallon est un des points qui figure dans la résolution que vous avez déposée. Nous avons depuis maintenant très longtemps mis en place cette concertation et qu'elle porte ses fruits, puisque cela me permettra, dans les décisions qui seront soumises au Gouvernement wallon et puis au Parlement wallon, d'avoir précisément le point de vue des secteurs ou entreprises rencontrés.

Ensuite, des points de convergence ou de divergence peuvent exister dans les revendications qui sont formulées par les secteurs. En effet, vous avez, dans les secteurs, le secteur qui livre les grandes surfaces commerciales, celles-ci préféreraient avoir des tarifs réduits la nuit et des tarifs plus lourds le jour, ce qui n'est pas du tout le cas d'autres secteurs.

Vous voyez que, même entre eux, il y aura des arbitrages à faire au niveau du Gouvernement wallon, parce qu'il n'y a pas une voix unanime au sein de ce secteur.

Enfin, à travers ce point de vue des secteurs, il est essentiel, pour déterminer la nature des mesures de compensation, que le Gouvernement wallon pourra proposer pour permettre au secteur d'affronter ce défi du XXI^e siècle, mais qui leur permettront d'obtenir des infrastructures de qualité, mais pas seulement pour eux, mais à l'ensemble de nos concitoyens qui vivent parfois un enfer sur nos autoroutes et nos routes.

En ce qui concerne l'analyse de l'impact socioéconomique, j'entends M. Crucke qui me dit qu'il n'y a aucune étude qui prouve qu'effectivement, une redevance ou une taxe liée au péage kilométrique, si elle

n'est pas liée aux véhicules légers, aucune étude ne prouve que cela a un impact positif sur la mobilité.

Je nuancerai. Cela dépend de quel point de vue l'on se situe, mais quand j'entends les analyses faites par Inter-Environnement. Ils ne disent pas : « On ne peut pas citer une source et dire qu'une autre est systématiquement mauvaise ».

Vous savez que je vous aime bien, j'ai un faible pour vous, Monsieur Crucke. J'espère que cela ne me perdra pas.

Cela étant dit, je suis historien et, en critique historique, on m'a toujours appris que *testis unus, testis nullus* : une seule source n'est pas suffisante, elle est nulle. Il faut diversifier l'ensemble de ses sources pour avoir un avis intéressant sur la question.

Quand je lis Inter-Environnement, ou d'autres études qui ont été faites à la suite de l'instauration d'un péage kilométrique uniquement pour poids lourds dans des pays européens, il semble qu'il y ait un effet plus qu'indu en matière de mobilité, ne fût-ce qu'à travers le fait que, puisque c'est lié au tonnage, il y ait une réflexion quant à la manière de charger les camions et d'en faire circuler moins, mais mieux chargés.

Quant à l'analyse de l'impact socioéconomique, je me suis aperçu qu'il existait des analyses et que l'une d'elles avait été menée en Flandre. Vous avez raison de souligner que le secteur du transport wallon est différent du secteur routier flamand, j'ai demandé à analyser, dès que je l'ai pu, les impacts socioéconomiques potentiels sur ces secteurs. L'analyse d'impact socioéconomique va être terminée. Elle a effectivement été confiée à l'Université catholique de Louvain.

Dans votre résolution, vous demandez d'apporter la clarté quant au projet concernant le transport. Vous savez comme moi que l'instauration du prélèvement kilométrique est un long processus qui a nécessité l'intervention de l'Europe, et ce depuis 1993, avec la fameuse directive Eurovignette qui était censée faciliter la tâche en matière de péage kilométrique. Il y a aussi une série de nouvelles directives qui permettent d'avancer dans l'introduction d'un péage kilométrique, en retenant des critères plus nombreux comme le type de véhicule, les catégories d'émission – cela a aussi un but de mobilité durable et soutenable – les degrés de dommages occasionnés aux routes, ainsi que le lieu, le moment et le niveau de l'encombrement.

Le prélèvement kilométrique s'effectue dans le respect strict de ces directives, cela va de soi, mais c'est aussi le fruit d'une concertation entre les trois Régions puisque nous avançons de front même si, sur ce dossier, je peux vous rassurer que la Wallonie est en avance par rapport à la Flandre et à Bruxelles.

Vous nous demandez, dans la résolution, de veiller à objectiver les critères de taxation et de garantir l'égalité

de traitement des opérateurs du secteur. Ce sera le cas ; c'est le principe du péage kilométrique. Notre collègue, M. Fourny, l'a lui-même relevé, grâce au péage kilométrique, on met fin à un système Eurovignette qui n'était pas équitable et on en revient à un système beaucoup plus équitable et juste, pour autant – là, je rejoins M. Onkelinx – que les contrôles soient opérés et efficaces. C'est une demande du secteur.

J'ai entendu le secteur, notamment lors de cette réunion à laquelle j'ai assisté, qui disait : « Monsieur le Ministre, il faut, au minimum, qu'il y ait un contrôle efficace ». D'abord, il faut que le système fonctionne. Je leur ai dit qu'il n'était pas question de mettre en œuvre un système sur lequel je ne serais pas rassuré à 100 %, indépendamment de la problématique que vous avez soulevée au niveau de l'Europe du recours posé par cette association, qui ne regroupe pas Satellic, puisqu'elle va en recours contre elle.

Je me suis notamment engagé à ce que l'on n'aborde pas le péage kilométrique tant que l'on n'était pas sûr que cela fonctionne à 100 %. C'est l'une des raisons du report au 1er avril de l'entrée en vigueur du péage kilométrique, puisque le prestataire lui-même éprouve quelques difficultés, et que des phases tests qui devaient avoir lieu à l'été sont programmées en septembre et octobre. Ces phases tests seront décisives en la matière.

Dans votre résolution, vous parlez de lutter plus drastiquement contre le dumping social qui fragilise le marché au détriment des entreprises à emplois locaux. Pour aborder les structures complexes et souvent transfrontalières auxquelles elle est confrontée, la lutte contre le dumping social, une forme de cabotage illégal, les sociétés « boîtes aux lettres », et cetera, cela nécessite une expertise spécifique et de grands investissements en personnel et en temps. Sur le contrôle, je me suis engagé également au niveau du secteur pour renforcer et pour faire en sorte que ces contrôles soient efficaces et munis des équipements valides pour celui-ci. Il y a une autre fraude qui ne relève pas de mes compétences, mais de la compétence du secrétaire d'État à la lutte contre la fraude sociale, c'est tout ce qui est lié à cette fraude sociale – en tout cas, je ne l'ai pas vue dans son plan contre la fraude sociale en 2015 –, mais nous n'avons pas été contactés, à ce jour, par le secrétaire d'État. Je suis disposé, dans le cadre des compétences régionales, à collaborer dans une approche commune avec lui, à toutes les actions de contrôle qui seraient organisées, destinées à dépister les transporteurs qui ne respectent pas les règles en matière de fraude sociale.

À cet égard, je tiens quand même à préciser un élément important qui est que le prélèvement kilométrique pourrait simplifier l'application des règles en matière de cabotage à l'avenir. Vous sollicitez de renforcer les dispositifs de soutien au secteur et de renforcer sa compétitivité. Je pense qu'avec le carburant, la main d'œuvre est l'un des principaux facteurs de coût

dans le secteur du transport de marchandises par route, sachant aussi que la redevance est déductible fiscalement. Il est important de le savoir et de le répéter, la redevance est déductible fiscalement.

Avec le carburant, la main d'œuvre est l'un des principaux facteurs de coût dans le secteur du transport de marchandises par route et depuis des années, une des principales revendications du secteur est l'exonération de l'ONSS sur les heures non productibles des chauffeurs. Par conséquent, je vous rejoins, Monsieur Crucke, et j'appuie votre demande auprès du Gouvernement fédéral pour qu'il prenne l'initiative d'exonérer de l'ONSS les heures non productives des chauffeurs. Une telle mesure pourrait permettre au secteur du transport de marchandises, de renforcer de manière substantielle, sa compétitivité par rapport aux concurrents. Il va de soi – j'en suis persuadé – que l'Open Vld qui siège au Gouvernement flamand m'aidera également, avec les deux autres partis flamands qui sont à la fois au Gouvernement fédéral et au Gouvernement flamand, à emporter une adhésion passionnée du Gouvernement fédéral à ce sujet, mais ce serait de nature, là aussi, à apporter un apaisement important pour le secteur.

Je reviens plus précisément sur quelques points de vue qui ont été exprimés par les différents intervenants. Monsieur Crucke, vous parlez d'approche de tiroir-caisse, je ne peux pas vous suivre sur ce point. Vous en tirez un argument pour arriver à cette conclusion, en disant que c'est le ministre des Finances qui s'occupe du dossier. Je ne suis pas seul à m'occuper du dossier. Je me charge du dossier avec mon collègue, le Ministre Prévot, qui est en charge de l'infrastructure. C'est un dossier fiscal. On parle bien d'une redevance. J'imagine mal un autre ministre se saisir d'un dossier fiscal, mais c'est un dossier d'infrastructures également. Ainsi, toutes les questions sur le réseau routier et le fruit de cette redevance sont de la compétence de mon collègue, le Ministre Prévot. C'est un dossier que nous partageons et il est normal que nous le traitions de manière bicéphale tel que nous l'avons envisagé depuis le début.

Sur la plainte déposée dans ce dossier pour monopole, je ne peux avoir qu'une attitude attentiste. Je ne peux prendre position tant que l'Europe n'a pas décidé de quoi que ce soit. J'en resterai là, à ce stade. M. Onkelinx a insisté sur l'efficacité des contrôles et je lui ai répondu. Quant à M. Fourmy, il a insisté sur une amélioration ou sur une plus grande égalité, une meilleure équité à l'avenir. J'y ai également répondu. M. Hazée a fait écho, par ses propos, à une attente longue de son groupe par rapport à l'instauration du péage kilométrique et aux enjeux du calendrier. Je rappellerai que l'introduction du péage kilométrique était envisagée au 1er janvier, voire au 1er février 2016, a été reporté à la demande de l'opérateur, au 1er avril 2016.

Il y a dans le calendrier un retard de sa part. Ce sont des dossiers complexes à mettre en œuvre et à mettre en œuvre le mieux possible avec les deux autres Régions dans le cadre du calendrier. Même si la Wallonie a une ardeur d'avance – si je puis me permettre cette expression – dans ce dossier par rapport aux deux autres Régions, ce n'est pas toujours simple d'avancer de concert.

S'il y a une indemnité, à un moment donné – la Wallonie ou les deux autres Régions pourraient être en retard – il en va de même pour l'opérateur et je pense qu'il n'y a pas de craintes majeures à avoir en l'occurrence. Il y aura des compensations de part et d'autre en termes de risques d'indemnités. Je ne suis pas alerté, en tout cas outre mesure par cela, même si, évidemment, je reste attentif au principe du calendrier puisque c'est un enjeu de recettes qui est évident, en l'occurrence dans le cadre du budget de l'année prochaine.

Vous me posez une question sur les tarifs. Vous êtes le seul à l'avoir posée à ce stade, mais les autres l'avaient posée en commission. J'ai répondu que je ne peux pas m'avancer. Je ne peux pas m'avancer puisque l'étude d'impact socioéconomique n'est pas finalisée et que les concertations avec le secteur ne sont pas terminées. Dès lors, je n'ai pas encore fait une seule proposition au Gouvernement en matière de compensation. Ce à quoi je peux m'engager à ce stade, c'est qu'effectivement, nous allons veiller à faire en sorte que nos tarifs ne soient pas trop différents de ceux qui sont pratiqués dans les deux autres Régions, même si, à Bruxelles, l'enjeu est tout à fait spécifique et lié à une volonté du Gouvernement bruxellois de moins faciliter la venue des poids lourds dans la capitale qu'il dirige.

À ce stade, je ne peux pas m'avancer plus loin et croyez bien que ce n'est pas une façon pour moi d'éviter le sujet, car, dans les prochaines semaines, nous allons l'aborder sur un texte qui existera, un texte pour lequel nous pourrions avoir un débat effectivement beaucoup plus approfondi qu'à l'issue d'une résolution déposée par le groupe MR.

Pour le réseau avec le trafic d'évitement, je pense que mon collègue, M. le Ministre Prévot, pourrait vous répondre sur cette question, mais il prend toutes les dispositions pour analyser scrupuleusement le réseau et faire en sorte que le trafic d'évitement soit évité autant que faire se peut. Vous savez comme moi en plus que la structure du réseau autoroutier ou du réseau structurant wallon fait qu'éviter ce réseau générerait finalement, sur de très courtes distances, une perte de temps considérable. Je pense que ce n'est pas comparable à la situation que l'on pourrait vivre à l'étranger, mais des solutions légales et en concertation avec les communes pourraient être prises le cas échéant, si l'on venait à prouver que ce trafic d'évitement devient une catastrophe notamment pour les réseaux secondaires ou les réseaux communaux.

Quant à votre question sur le Conseil d'État et l'avis que l'on a reçu tout récemment – je crois l'avoir vu dans le courrier ce lundi, de mémoire – celui-ci est très positif et les modifications suggérées par le Conseil d'État sont mineures.

Avec les deux autres Régions, il a été décidé d'amener les décrets et les ordonnances au sein des gouvernements respectifs dans la semaine du 18 mai. Je vous avais dit le 11 mai, mais pour être avancé, avec les deux autres Régions, nous avons d'un commun accord décidé du 18 mai. À ce stade, je dois vous préciser que les deux autres Régions n'ont pas encore reçu, elles, l'avis du Conseil d'État.

Je terminerai par une petite réponse à M. Puget. Je pense, Monsieur Puget, à travers ma réponse, vous avoir montré que nous ne voulions pas casser le secteur, que nous voulions avoir une égalité de traitement et faire en sorte que ce secteur contribue, mais de manière équitable, juste, aux dégradations qu'il occasionne sur le réseau structurant, et de faire en sorte que cette participation à la dégradation lui soit reversée, de manière indirecte, par une amélioration durable de nos infrastructures autoroutières et routières au sens large.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses. On me fait le reproche de vouloir lui faire un procès en la matière. Ce n'est pas du tout le cas, même si je pense que les plus beaux combats sont parfois ceux pour des causes qui, aujourd'hui, malheureusement, finissent par apparaître comme désespérées. Je le regrette.

C'est vrai, Monsieur Onkelinx, que l'on fait des choix et que l'on fait sûrement des choix que vous n'auriez pas faits, mais on assume nos choix. Je vois qu'aujourd'hui, si ce pays se relève, c'est parce que l'on a fait des choix au niveau fédéral, que des mesures prises commencent à porter sur le plan social et sur le plan économique.

Entendre dire – c'est ce qui a été dit, et tout ce qui est exagéré est insignifiant – que le MR est fou – c'est le terme que vous employez – schizophrène, Alzheimer, Monsieur Fourny, un peu de respect pour les gens atteints d'Alzheimer. C'est quelque chose que vous devriez apprendre, c'est avoir du respect pour les gens qui sont en difficulté. Manifestement, cela vous fait sourire. Je trouve cela inadmissible. Je vous le dis comme je le pense. Jouer avec ce genre de choses, c'est inadmissible dans la bouche d'un chef de groupe. Cela

n'est pas digne d'un parlementaire. Je vous demande de retirer ce mot car c'est inacceptable.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Pour entendre cela, je préfère être fou d'une vérité économique wallonne plutôt que d'être aveugle à ces mêmes vérités sociales et économiques que vous n'êtes plus capable de voir.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Je maintiens, Monsieur le Ministre, que dans ce débat, on a raté le coche. Si réellement, c'était un débat sur la mobilité, c'est dans le plan Mobilité que l'on en aurait discuté avec le ministre de la Mobilité. Ce n'est pas un hasard que le ministre du Budget, par rapport à une redevance, est à la manœuvre. Cette redevance, vous l'avez identifiée d'abord comme une recette que j'appellerai une taxe, même si je connais la différence entre les deux.

Ce dossier est reporté de mois en mois. Au début, dans la DPR, en janvier 2016, c'était fait. Puis, on est venu avec février 2016 et aujourd'hui avec avril 2016 et c'est la faute de Satellic. Ce n'est pas nous qui avons choisi Satellic, c'est Viapass, votre bras armé. C'est la preuve que, sur ce dossier, vous n'êtes pas à l'aise.

On sent que cette majorité a des craintes dans le dossier. On sent bien que cette majorité finira un jour par comprendre que la grande différence entre la Flandre et la Wallonie, dans ce dossier, c'est qu'en Flandre, ce sont de gros entrepreneurs de transport ; en Flandre, déjà le dumping social est partout. En Wallonie, avec nos PME, nos petits transporteurs, c'est eux que vous mettez dans le même bain et dans l'obligation, s'ils veulent se sauver, de faire les mêmes pratiques. Cela, je ne souhaite pas parce que c'est le tissu wallon que vous mettez par terre.

Enfin, j'aime aussi débattre avec vous, j'ai énormément de respect pour vos propos. Vous l'avez dit, vous êtes historien, j'ai bien noté *testis unus, testis nullus*. Mais savez-vous ce que les transporteurs vous disent aujourd'hui ? *Cave canem*.

(Rires et applaudissements)

M. le Président. - Il y a eu un petit problème de timing, là. Vous devez les prévenir quand vous parlez latin, Monsieur Crucke.

(Rires)

La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Président, je n'ai pas dit que MR était fou, j'ai dit que le PS et le cdH ne l'étaient pas. Ce n'est pas tout à fait la même chose. J'ai simplement dit que l'on n'était pas fous. C'est la petite correction pour commencer.

(Rumeurs)

Je ne veux pas revenir sur l'amnésie du MR, je veux mettre l'accent sur la loyauté que la Région aura, avec le Fédéral, entre autres sur les compensations. Comme il s'agit d'une redevance, la TVA peut s'appliquer, pouvant ainsi assurer la neutralité budgétaire de la mesure. Cette loyauté que nous avons avec le Fédéral, nous aimerions qu'elle circule dans l'autre sens. Cette loyauté que le Fédéral devrait avoir avec les Régions n'existe pas.

Monsieur Crucke, j'espère que vous serez l'ambassadeur de la Région wallonne pour dire au Fédéral à quel point nous sommes loyaux et que le Fédéral ne l'est pas.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Non, Monsieur Crucke, je ne retire rien du tout. Je maintiens que le MR est atteint de schizophrénie dans la mesure où, entre les actes posés au niveau de la loi spéciale votée le 26 décembre 2013 et les propos que vous tenez aujourd'hui visant au report, voire à l'annulation, de la mise en place de cette redevance kilométrique, il y a un grand écart qui risque de vous faire mal.

Les transporteurs doivent savoir que votre discours à l'extérieur n'est pas le même que celui que vous posez dans les actes et dans les lois que vous adoptez. Le discours que vous tenez ici n'est pas conforme aux engagements pris au niveau des trois Régions.

Nous plaçons, vous plaidez, tout le monde plaide pour qu'il y ait une possibilité d'obtenir des recettes qui viseront à remettre en état notre réseau routier en Wallonie. L'objectif va être atteint. Cet objectif, on l'attend maintenant depuis près de dix années. Cela fait dix ans que nous tournons autour de la question, confrontés aux problèmes juridiques, techniques, de coopération entre les différentes Régions pour pouvoir atteindre cet objectif. On va enfin pouvoir l'atteindre.

Non, nous n'allons pas nous priver de ces recettes pour remettre notre réseau en état. En effet, un réseau en état permet un développement économique. Il permet à une Région d'être encore plus attractive qu'elle ne l'est, grâce aux mesures qui sont prises tant au niveau du Gouvernement que du plan Marshall que des choix qui ont été faits en matière stratégique.

Vous n'ignorez pas que le pôle logistique est un pôle extrêmement important qui a été développé voici sept à huit années d'ici. Aujourd'hui, il porte ses fruits au niveau de l'économie wallonne. Nous continuerons à le soutenir en investissant dans le réseau comme nous le faisons.

M. le Président. - Monsieur Crucke, vous avez eu votre réplique. Nous vous avons écouté en deux langues. C'est tout à fait intéressant, mais maintenant, c'est à M. Hazée de parler et à lui seul.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Président, il faut avancer, il faut le faire avec détermination et ambition. Je maintiendrai, pour ce qui nous concerne, deux points d'attention au-delà de la poursuite de la concertation avec le secteur.

Premièrement, il y a le calendrier. Lorsque l'on reporte les choses au mois d'avril, un quart de l'année 2016 sera déjà passé. Or, il a été question, à l'époque, de 200 à 300 millions de recettes nettes pour la Région wallonne. Cela représente un quart de cette somme. Cela a un impact potentiel sur le budget 2016 de 50 à 75 millions d'euros. Nous sommes tout de suite avec des montants très importants pour chaque report de ce dispositif.

Deuxièmement, il y a l'enjeu du réseau. J'ai bien entendu le ministre sur la volonté du Gouvernement d'éviter tout trafic d'évitement. En même temps, je reste vigilant et interrogatif, tenant compte de la volonté du Gouvernement de faire coller le réseau du prélèvement kilométrique avec le réseau SOFICO. C'est quelque chose qui n'est pas imposé juridiquement, mais ce choix du Gouvernement va quelque part rigidifier sa manière de pouvoir agir dans la définition de ce réseau et pourrait, dès lors, dans certains endroits, à l'égard de certains villages traversés, conduire à des difficultés. La capacité de revoir les choses sera plus lente que si l'on acceptait, dès le départ, qu'une part du réseau du service public de Wallonie soit aussi visée par ce dispositif.

Enfin, il y a un élément que l'on a peu abordé, parce qu'on l'a déjà fait et parce que l'on y reviendra, c'est l'affectation de ces recettes. Il y a bien évidemment l'entretien du réseau régional, mais il y a aussi les voiries communales qui sont en souffrance. L'entretien, ce n'est pas les vieilles lunes de nouveaux développements autoroutiers comme on a pu en imaginer encore à certains endroits.

Il y a aussi les alternatives en termes de mobilité. Investir, par exemple, sur le réseau des bus, par rapport à des bandes de bus, par rapport à un certain nombre d'aménagements, c'est aussi fluidifier le trafic tout en servant les objectifs en matière d'économie de CO₂ et les objectifs environnementaux.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Je veux remercier M. le Ministre d'avoir répondu à nos questions et remercier mes chers collègues de nous rappeler 42 fois par jour, lors des séances plénières, qu'il y a des majorités asymétriques en Belgique.

Nous soutiendrons cette résolution.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et

vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À
LA POLITIQUE CLIMATIQUE ET À LA
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DE LA
WALLONIE, DÉPOSÉE PAR MM. BOUCHEZ,
JEHOLET, CRUCKE, MME DEFRANG-FIRKET
ET M. MAROY
(DOC. 93 (2014-2015) N° 1 À 3)**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution relative à la politique climatique et à la solidarité internationale de la Wallonie, déposée par MM. Bouchez, Jeholet, Crucke, Mme Defrang-Firket et M. Maroy (Doc. 93 (2014-2015) N° 1 à 3).

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Fourny, par motion d'ordre.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, concernant ce texte, notre groupe ne prendra pas la parole. Ce n'est pas que le débat est en manque d'intérêt, mais compte tenu de l'heure avancée et du débat suivant concernant le TTIP, nous ferons l'impasse. Nous n'aurons pas d'orateur.

(Rumeurs)

M. le Président. - Merci. Nous n'avons pas besoin de commentaire. Chacun est libre de son intervention, Monsieur Crucke. Il n'y a pas de censeur.

La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Monsieur le Président, nous allons adopter la même attitude. Il me semble qu'il y a eu un débat suffisant en Commission.

M. le Président. - La parole est à Mme Gérardon, Rapporteuse.

Mme Gérardon, Rapporteuse. - Je me réfère au rapport écrit.

M. le Président. - Voilà qui est bien concis et synthétique. Le rapport est de grande qualité.

Il me reste deux demandes de prise de parole : MM. Bouchez et Daele. Puis-je inviter ces deux orateurs, eu égard à l'importance du débat qui suit, qui ne l'est pas moins que celui-ci, d'être aussi concis qu'efficaces ?

La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Président, je vais dire quelques mots, puisque l'on a déjà eu le débat en commission. Néanmoins, des choses ont été dites en commission qui ne correspondent pas à la réalité. Il est important quand même de recadrer les choses, que ce soit par rapport à la résolution elle-même ou par rapport à ce qui existe déjà au niveau wallon. J'avoue que je suis un peu surpris de l'absence de prise de parole sur un sujet aussi important. Il y a beaucoup de choses à l'ordre du jour, peut-être, mais je pense que l'on est là, un, pour travailler et qu'il faut fixer les agendas alors en fonction.

La résolution vise un point très simple et les amendements vont dans ce sens-là, c'est de rappeler à la Région wallonne, à la Wallonie ses obligations en matière d'engagement international sur le plan climatique. Deux fonds doivent être alimentés, le Fast-Start qui a déjà été alimenté par la Wallonie sur les exercices budgétaires 2007, 2008 et 2009, et un deuxième, c'est celui-ci qui est visé en particulier, qui a vu le jour après le premier nommé, qui est le Fonds vert pour le climat.

Par rapport à ce Fonds vert pour le climat, le Gouvernement fédéral a pris les engagements qu'il a honorés en matière de paiement, c'est soit 40 millions d'euros en 2014 et 10 millions d'euros en 2015. De son côté, la Wallonie s'était engagée à un montant d'un million d'euros en 2014, mais qui, pour le moment, n'a pas été libéré. Il semblerait, mais la position n'a pas été exprimée officiellement, que l'on fasse un lien alors que l'inverse avait été dit en commission, entre l'accord sur le *burden sharing* et, de l'autre côté, le versement de ce million d'euros.

Je le rappelle, l'inverse a été dit en commission. On nous a dit que l'on ne conditionne pas l'un à l'autre. Nous pensons également que ce n'est pas intéressant ni correct de lier l'un à l'autre puisque c'est un engagement wallon. Le but de cette résolution est de faire en sorte de demander au Gouvernement d'intégrer dans, je dirais, l'arsenal juridique, mais aussi dans sa prise de décision l'alimentation de ce Fonds vert afin de respecter les engagements internationaux de la Wallonie.

Souvent, deux arguments – pour être très rapide – nous ont été opposés en commission. Le premier est de dire que, sans *burden sharing*, on ne peut rien faire, qu'il faut un accord sur le *burden sharing* à l'horizon de la prochaine Conférence de Paris. Néanmoins, nous n'avons aucune garantie qu'il y en aura un. Par rapport à ce fait, je crois que la Wallonie, qui, souvent, revendique le plein exercice de ses compétences, doit prendre ses responsabilités. On doit, à un moment donné, se dire : « Oui, on s'investit. On s'engage dans ce Plan vert ». Je rappelle qu'en matière énergétique, la Wallonie a un rôle excessivement important en matière de renouvelable. Dans ce cas-là, aucune transition énergétique ne pourra être faite, si la Région ne s'engage pas. Ce Fonds vert pour le climat, j'y reviendrai, a pour

vocation justement d'aider surtout les pays en voie de développement dans ce domaine.

La deuxième remarque qui nous avait été opposée, était de dire que ce que nous proposons existe déjà dans un décret. J'ai été vérifier ce décret. Le décret parle uniquement de la réduction des gaz à effet de serre en Wallonie. Cela n'a strictement aucun rapport avec les engagements internationaux de la Wallonie et le Fonds vert pour le climat.

Le Fonds vert pour le climat, je conclurai par là, qu'est-ce, pour que l'on comprenne bien l'importance de l'enjeu ? C'est toujours surprenant de voir, dans des parlements nationaux, régionaux, comme on peut parfois s'étriper sur certaines questions et que d'autres enjeux internationaux qui doivent nous concerner, finalement, certains groupes disent « On ne prendra pas la parole parce que l'on n'a pas le temps. ». La chose pour laquelle on n'a pas le temps est la transition énergétique.

(Réaction de M. Collignon)

Monsieur Collignon, si vous aviez quelque chose à dire, il fallait prendre la parole, mais votre groupe ne veut pas prendre la parole, et puis quand on parle, vous voulez le faire.

M. Collignon (PS). - Brièvement, pour vous rappeler de lire les ordres du jour.

M. Bouchez (MR). - Non, Monsieur Collignon, il y a des ordres du jour, mais ce n'est pas moi qui les fixe. Je dis juste que c'est un enjeu excessivement important. J'ai bien compris qu'il n'était plus une priorité pour certains partis, mais c'est un enjeu important, c'est tout.

(Réaction de M. Collignon)

Le Parti socialiste n'a pas souhaité prendre la parole, il faut assumer jusqu'au bout.

M. le Président. - Monsieur Bouchez, vous m'obligez à intervenir.

D'abord, pour rappeler que l'ordre du jour a été fixé par la Conférence des présidents, dans laquelle votre groupe, le MR, est bien représenté.

Deuxièmement, je ne vous autorise pas à dire que certains sont désintéressés alors que le rapport contient leurs interventions.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Président, c'est moi qui suis interrompu, mais vous intervenez contre moi, c'est assez surprenant comme intervention.

M. le Président. - Pas contre vous, mais pour la vérité.

M. Bouchez (MR). - Si, si ! Je n'ai aucun problème avec l'agenda, je constate juste qu'à un moment donné, on décide d'intervenir sur des sujets, mais pas sur d'autres. C'est quand même mon droit en tant que député

M. Daele (Ecolo). - On attend M. van Ypersele jeudi, Monsieur Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Mais oui, très bien. Grâce, justement, au dépôt de cette résolution, merci de le souligner. Le fait que nous ayons déposé cette résolution a permis à la commission d'arriver à cet accord au moins sur ce point.

Juste un aspect pour conclure : ce Fonds vert pour le climat a pour vocation d'aider les pays en voie de développement, d'assurer cette transition énergétique et, surtout, d'atténuer les effets du changement climatique dont ils sont souvent les premières victimes, alors qu'ils ne sont, en général, pas les premiers responsables.

À ce titre, le Mouvement réformateur souhaite que la Wallonie s'engage clairement pour respecter ses engagements internationaux. Il en va à la fois de notre crédibilité internationale, mais aussi de notre solidarité avec les pays qui en ont le plus besoin.

(Applaudissements)

M. le Président. - Chacun est, bien sûr, libre de ses propos à la tribune, mais le débat que nous venons d'entamer est loin d'être fini, puisqu'il sera poursuivi par une audition de grande qualité. Je remercie les uns et les autres d'avoir fait preuve de concision, par rapport à un autre débat pour lequel le grand public nous attend.

La parole est à M. Daele.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Président, si vous me permettez, je suis désolé, mais ce n'est pas à vous de déterminer les sujets que le grand public attend ou pas.

M. le Président. - Monsieur Bouchez, pas plus moi que vous.

M. Bouchez (MR). - Le débat est important.

M. le Président. - Pas plus moi que vous !

M. Bouchez (MR). - Je suis tout à fait d'accord.

M. le Président. - Je pense avoir un peu plus d'expérience dans ce Parlement que vous.

M. Bouchez (MR). - Bien sûr, mais je crois que vous ne devriez pas prendre position comme vous le faites, Monsieur le Président.

M. le Président. - Très bien.

La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Chers collègues, je vais me faire, ici, le relais de M. Henry qui accorde beaucoup d'importance à ce débat et qui ne pouvait pas être présent ce matin pour des raisons personnelles. Je m'en fais son porte-parole, au nom du groupe Ecolo.

Si le PS et le cdH ne souhaitent pas s'associer à la discussion, c'est leur droit. Mon groupe souhaite y accorder l'importance qui lui revient, puisque le climat est un sujet d'une extrême actualité. Il l'est malheureusement depuis longtemps, mais cela n'enlève à son caractère d'urgence.

Au fil des années et des négociations internationales trop lentes, il faut aujourd'hui constater que la communauté humaine n'est pas certaine d'être capable d'empêcher un réchauffement terrestre global inférieur à deux degrés, c'est-à-dire que de nombreux effets de dérèglements seront non seulement catastrophiques pour des milliers de personnes, ce qu'ils pourraient déjà être sous deux degrés, mais qui deviennent surtout de moins en moins maîtrisables, avec des effets en cascade dont personne ne connaît les conséquences cumulées.

Même si la situation s'aggrave d'année en année, il faut agir au plus vite et au plus fort possible. Plus nous agissons vite et bien et plus nous limiterons le dérèglement et ses conséquences.

Toutes les études et tous les rapports le disent : le prix de l'inaction – se croiser les bras, et regarder le climat se dérégler – est bien plus élevé que le coût de l'action, le coût d'avoir de l'ambition et d'agir pour le climat.

Il ne faut le rappeler à personne, il me semble, encore que, puisque la dernière annonce du Gouvernement wallon de reporter de dix ans l'objectif d'énergies renouvelables est en contradiction totale avec ce que nous disent tous les experts, mais je questionnerai le M. le Ministre Furlan à ce sujet, dans quelques minutes, avec une question d'actualité.

Mais 2015 est une année centrale puisqu'elle se terminera par la réunion de Paris. Une telle réunion a lieu tous les dix ans, c'est dire son importance.

Paris revêt une importance particulière puisque beaucoup d'espoirs y sont placés. De plus, cela se passe près de chez nous en Wallonie, ce qui signifie que l'on a une responsabilité particulière à y participer de manière intensive et constructive et à mettre tout notre poids dans la balance de cette négociation.

Le sujet de la résolution proposée par M. Bouchez est important. Pour nous les écologistes, il est essentiel, mais on peut regretter que notre discussion intervienne aujourd'hui un peu à contretemps. Nous aurons demain, jeudi, une séance plénière avec un invité exceptionnel, M. van Ypersele, Vice-président mondial du GIEC, ce réseau de chercheurs sur le climat qui fournit tout le travail scientifique en amont des décideurs politiques.

Nous aurons aussi, demain, une réunion importante de la commission, qui suivra l'exposé de M. van Ypersele et dans laquelle nous aurons un débat à ce sujet. J'espère que nous entendrons aussi le ministre du Climat à cette occasion. Il est dommage de se retrouver aujourd'hui avec un vote majorité contre opposition sur un sujet aussi grave et qui mérite encore toute notre attention.

N'oublions pas qu'à propos de ce sujet, nous sommes faces à un blocage intrabelge. À quelques mois du Sommet de Paris, c'est incroyable, mais vrai, en Belgique, on n'a toujours pas réussi à se mettre d'accord sur la répartition des objectifs entre les différentes Régions et le Fédéral. Ce n'est pas principalement une difficulté entre la Wallonie et le Gouvernement fédéral, mais c'est notamment avec la Région flamande que les choses sont plus compliquées.

Le précédent ministre du Climat avait mis sur la table des propositions de compromis qui étaient très abouties lorsque la Wallonie présidait cette négociation. C'est à nouveau la base de négociation de l'actuel Gouvernement wallon. Aujourd'hui, sérieusement, il y a urgence. De quoi allons-nous avoir l'air ? Comment pourrait-on avoir la moindre crédibilité à Paris si nous ne pouvons pas, au plus vite, résoudre ce différend à l'interne de la Belgique ?

Un autre élément est l'ambiguïté dans la proposition qui nous est soumise, c'est que des objectifs ambitieux, en réalité en Wallonie, nous en avons, en ce qui concerne la limitation des gaz à effet de serre, ce sont ceux du décret Climat adopté sous la législature précédente par notre assemblée. C'est un décret en vigueur aujourd'hui et qui doit être mis en œuvre par le Gouvernement wallon, avec l'adoption définitive du plan Air-Climat-Énergie.

Ce décret permettra un monitoring, un suivi d'année en année et une vision à long terme des trajectoires à prévoir. Il permettra ainsi de définir les mesures nécessaires – le plan – qui vont avoir un impact sur nos émissions wallonnes. Ce décret dont l'objectif de 30 % en 2020 n'a pas été soutenu par le MR, mais ne demande qu'à être suivi de faits.

Je reviens sur les annonces du ministre Furlan à ce sujet, elles sont très préoccupantes. Si la Wallonie garde des objectifs climatiques, le Gouvernement wallon sabote les moyens pour y arriver. Puisque l'annonce de son nouvel objectif de développement des énergies renouvelables est catastrophique, à savoir 13 % en 2020 au lieu de 20 %. Les 20 % ne seront atteints qu'en 2030, c'est un recul de dix ans. On y reviendra en question d'actualité, car les discussions présentes portent sur le texte de la résolution.

Pour celle-ci, je voudrais remercier les auteurs de cette résolution, MM. Bouchez, Jeholet, Crucke, Maroy et Mme Defrang-Firket. Je vous remercie d'avoir mis ce

sujet à l'ordre du jour. Je cite plutôt les noms que de parler du groupe MR, parce que je me pose une question ; je voudrais comprendre la logique du MR en matière de lutte contre les dérèglements climatiques. Puisque, d'un côté, on a les auteurs de cette résolution, dont je salue l'initiative, et puis, au sein même du MR, on a le club des climatosceptiques qui est le club de MM. Clarinval, Dessalle, Dodrimont qui disent pis que pendre des objectifs climatiques.

Je voudrais savoir – peut-être s'agit-il pour le MR d'une question éthique qui laisse libre ses parlementaires de se positionner sans ligne de parti – à quel titre vous vous exprimez et, d'autre part, je cherche la cohérence du MR sur le sujet, puisque les auteurs de la résolution sont d'accord pour les objectifs, mais dès qu'il s'agit de concrètement mettre en œuvre les mesures pour y arriver, le MR freine des quatre fers. Dans votre opposition au décret Climat, je cherche la logique.

Pour ces différentes raisons, mon groupe s'abstiendra sur le vote du jour, mais en espérant surtout que ce sujet n'en soit qu'à ses débuts dans notre assemblée et que nous pourrions demain et dans les prochains mois prendre toute la mesure de l'enjeu et le temps nécessaire au sein de cette assemblée avec les participations de tous et, par conséquent, prendre toute la mesure de l'enjeu et des leviers qui sont les nôtres pour mettre en œuvre les actions que nous devons parce que le climat le vaut bien.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Mesdames et Messieurs les députés, cette proposition de certains membres du MR – je rejoins les propos de M. Daele – intervient à contretemps, à l'aune d'un débat qui va débiter en commission demain, où nous entendrons un certain nombre de spécialistes.

Prendre attitude préalablement et a priori sans avoir pu écouter ce travail parlementaire, je le salue, et avoir pu faire venir M. van Ypersele au sein de ce Parlement est déjà un événement en soi. Il aurait été cavalier de prendre une résolution avant d'avoir entendu, écouté et pris attitude.

Deuxièmement, elle est très partielle. Elle envisage une problématique importante, M. Daele l'a rappelé et je partage son point de vue. L'alimentation du *Green Climate Fund*, c'est essentiel mais, dans la politique énergétique, on ne peut pas le faire sans envisager l'aspect des investissements économiseurs d'énergie ni l'aspect de la répartition des objectifs belges entre les différentes Régions et l'État fédéral. C'est un travail long et difficile entamé en 2010 par mon prédécesseur, mais qui a été réactivé sous cette législature. Je ne désespère pas d'arriver à un résultat relativement rapidement.

M. Daele a fait référence de nombreuses fois à une question qu'il compte m'adresser en question d'actualité. Je ne vais pas dévoiler le contenu de la réponse, mais puisque vous m'y invitez, je dirais que ce ne sont pas les objectifs qui sont inquiétants en Wallonie, mais les résultats. Je vais citer trois choses qui ont été reprises par la presse :

- le fait que le mécanisme Quali watt du photovoltaïque privé n'arrive pas à décoller, on l'a souligné à de nombreuses reprises ;
- le résultat de l'implantation des éoliennes en Wallonie : 10 l'année passée ;
- un chiffre pour synthétiser le tout : sur 284 000 certificats verts disponibles mis sur le marché pour améliorer le marché de l'énergie verte, seuls 52 000 ont pu être octroyés en 2014. Il fallait revoir ces objectifs, non pas à l'aune d'une ambition, mais à l'aune d'une réalité.

Il est important que la Wallonie puisse imposer des objectifs, mais surtout puisse les rencontrer, mais je m'en expliquerai tout à l'heure plus précisément, comme vous m'y avez invité.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Je suis un peu surpris par deux éléments. Tout d'abord, on nous a amené des arguments en commission auxquels on a répondu. Maintenant, on en amène des nouveaux, dont l'audition de demain. Pourtant, si on lit le rapport de la commission, déjà la proposition de faire venir M. van Ypersele est le fruit du dépôt de cette résolution, elle a au moins ce mérite. Surtout, on avait très clairement dit que le fait de faire venir M. van Ypersele était totalement indépendant du débat sur cette résolution, parce que c'est demander à la Région d'exécuter ses obligations en matière internationale.

Il ne faut pas non plus faire dire à cette résolution ce qu'elle ne dit pas. Ce n'est pas une résolution pour refaire le point sur toute la politique climatique de la Wallonie en lien avec le reste du monde, c'est pour dire que la Wallonie respecte ses engagements. Je trouve un peu surprenant – cela apparaissait clairement dans le rapport – que l'on soit pris au piège de cette proposition pour justifier le fait de ne pas voter la résolution. Je n'ai entendu aucun argument sur le fond qui remettait en cause cette résolution. C'est que le problème doit être ailleurs.

M. le Président. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Un élément supplémentaire. Je suis d'accord avec le ministre quand il dit qu'il ne faut pas se contenter de l'objectif, mais qu'il faut également des résultats. Monsieur le Ministre, juste un élément : on ne saura jamais avoir des résultats en coupant au niveau des primes économisatrices d'énergie, en coupant le budget par deux.

Là, il ne faut pas non plus se mettre des pierres soi-même dans son chemin pour pouvoir arriver à l'objectif, mais en effet, nous aurons l'occasion d'en reparler.

M. le Président. - Voilà qui clôture le débat sur cette résolution au niveau des parlementaires.

Nous voterons ultérieurement sur la proposition de résolution.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. - Nous en arrivons à la poursuite de notre ordre du jour. Je m'adresse ici tant aux chefs de groupe, qu'aux parlementaires et qu'aux ministres. Puis-je vous proposer, vu le calendrier – il est 10 heures 10, notre invité nous rejoindra vers 12 heures – une courte suspension de deux minutes pour que nous puissions, avec les chefs de groupe et le Gouvernement, envisager la suite de nos travaux. Soit déporter le débat TTIP cet après-midi soit les questions d'actualité afin que nous puissions donner l'ampleur que méritent ces débats et questions.

Je demande – ne quittez pas la séance, cela ira très vite – aux chefs de groupe et au ministre-président de faire le point de la situation pendant deux minutes.

- La séance est suspendue à 10 heures 11 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 10 heures 13 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. - Mesdames et Messieurs, sans plus tarder, vu l'ordre du jour chargé – je présente mes excuses à chacun et chacune d'entre vous – nous avons besoin d'une petite concertation avec les chefs de groupe et le Gouvernement, puisque l'ordre du jour arrêté unanimement à la Conférence des présidents ne colle plus au minutage dont nous disposons ce matin.

Dès lors, nous vous proposons, compte tenu de l'agenda des ministres qui avaient réservé – je les en remercie, quoi de plus normal – leur matinée pour les questions d'actualité, d'ouvrir la séance des questions d'actualité dès maintenant ; d'autant plus que certains ministres doivent rejoindre notre souverain. Il y a, là, des obligations incontournables.

Ensuite, après les questions d'actualité, d'ici une heure et demie, nous suspendrons la séance pour accueillir M. Van Rompuy, Président du Conseil européen. Nous nous retrouverons à 14 heures pour son intervention et celle des chefs de groupe et des différents intervenants. Ensuite, aux alentours de 15 heures ou 15 heures 15, nous commencerons le débat sur le TTIP. Si nous organisons le débat sur le TTIP ce matin, nous devons abréger nos interventions ; ce qui ne serait pas correct, eu égard à l'investissement d'un grand nombre de parlementaires sur ce domaine.

Les chefs de groupe ayant marqué leur accord, le ministre-président également – je l'en remercie puisqu'il s'est engagé à revenir cet après-midi pour le TTIP – nous serons bel et bien au complet. Merci à chacune et chacun de comprendre la difficulté que nous traversons.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME LAMBELIN À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Lambelin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les violences intrafamiliales ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Lambelin (PS). - Monsieur le Ministre, ce 30 avril, nous pouvons lire dans la presse néerlandophone, dans *De Standaard* et *Het Nieuwsblad* que, dans le prochain plan national « la sécurité de la police 2016-2020 », la violence intrafamiliale ne figurerait plus parmi les priorités.

Pour rappel, ce plan dresse les priorités de la police sur une période de quatre ans tandis que la violence intrafamiliale faisait partie de ces priorités, depuis 2008 du moins.

Les raisons évoquées pour cela sont que les instances de police préféreraient s'occuper des questions de cybercriminalité et de menaces de radicalisation.

Votre homologue, le ministre du bien-être flamand, dans une déclaration, a fait savoir que ce serait une très mauvaise idée. Je voulais avoir votre position concernant cette problématique, savoir si la Région wallonne pouvait prendre position et si ce que la presse flamande évoquait était vrai.

Je vous remercie par avance pour vos réponses, Monsieur le Ministre.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, effectivement, j'ai entendu et j'ai pris connaissance comme vous, par voie de presse, de cette possibilité que la lutte contre les violences intrafamiliales ne soit plus partie intégrante du futur plan national de sécurité. Si cette décision devait se confirmer, je la trouverais, tout comme mon collègue flamand, particulièrement regrettable.

Je tiens à rappeler que l'on recense pas loin de 40 000 faits de violences intrafamiliales, essentiellement conjugales au sein de la Belgique. S'agissant de la Wallonie, ce ne sont pas loin de 8 000 cas de violences physiques qui sont répertoriés et autant, pour ainsi dire, de violences psychiques chaque année.

C'est un phénomène largement problématique pour lequel il existe aussi une partie de « noir », si je puis dire, de recensement qui n'est pas opéré par rapport à ce qui est vécu. En effet, l'énergie nécessaire pour pouvoir oser franchir le cap d'aller porter plainte n'est pas nécessairement partagée par toutes et tous. Il faut reconnaître qu'il y a, probablement, à travers ces chiffres qui sont déjà particulièrement préoccupants, encore une sous-estimation du phénomène.

Je tiens à rappeler que la Wallonie a développé un large réseau et un faisceau d'actions pour être active en matière de lutte contre les violences intrafamiliales. Ce ne sont pas moins de 15 centres d'accueil et d'hébergement qui sont subventionnés et présents sur le territoire. C'est une ligne d'écoute permanente, bien entendu. Ce sont également des plateformes « violences » qui ont vu le jour dans chacun des arrondissements judiciaires pour pouvoir traiter de manière multidisciplinaire ces enjeux et ces problématiques. Ce sont des services ambulatoires qui sont eux-mêmes particulièrement performants.

Bref, nous avons déjà une large palette de moyens d'actions que nous allons continuer à soutenir et, dans la mesure des possibilités, nous allons tenter d'amplifier le soutien à leur égard.

Je tiens à rappeler aussi que nous sommes dans l'attente du Plan national de lutte contre les violences basées sur le genre, plan 2015-2019, que le Fédéral doit finaliser. Cela a pris quelque retard, mais nous avons, du côté francophone, souhaité prendre les devants, puisque avec mes homologues et collègues de la Cocof, de la Région bruxelloise, de la Communauté française, Fédération Wallonie-Bruxelles, et de la Wallonie – moi-même – nous sommes déjà en train de finaliser le volet intrafrancophone de ce Plan de lutte contre les violences basées sur le genre. Nous devrions terminer nos travaux d'ici l'été et nous devrions pouvoir, de la sorte, apporter

une grosse pierre à l'édifice de la construction de ce Plan national de lutte contre les violences basées sur le genre.

Gageons que le Gouvernement fédéral, et singulièrement le ministre de l'Intérieur, donne injonction pour que ces violences intrafamiliales continuent d'être aussi une priorité du futur Plan national de sécurité.

M. le Président. - La parole est à Mme Lambelin.

Mme Lambelin (PS). - Je me réjouis d'entendre cette déclaration.

Vous l'avez dit vous-même, en 2013 près de 40 000 plaintes ont été déposées pour des questions de violences intrafamiliales. C'est un chiffre extrêmement interpellant. Ce plan 2016-2020, qui n'est pas encore définitif, peut encore changer. Nous l'espérons, les violences intrafamiliales resteront une priorité tant au niveau national que pour les Régions.

Je me réjouis également de toutes les mesures qui vont être prises et de ce plan d'urgence également.

Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GÉRADON À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTAT DE SANTÉ PRÉCAIRE DES SANS-ABRI »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Gérardon à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état de santé précaire des sans-abri ».

La parole est à Mme Gérardon pour poser sa question.

Mme Gérardon (PS). - Monsieur le Ministre, le quotidien *La Meuse* titrait et faisait état, le 29 avril dernier, de ce constat assez affolant de décès précoces chez nos concitoyens sans-abri.

En effet, rien qu'à Liège, pour citer un chiffre, 27 citoyens sans-abri sont décédés en 2014. Contrairement à ce que l'on pense, en temps normal, ce ne sont pas des décès survenus en rue, mais suite aux conditions de vie dans la rue que ces décès sont survenus. On peut citer peut-être l'abus d'alcool, l'hygiène déplorable, l'état de santé déplorable, le froid.

Ces citoyens décèdent beaucoup plus rapidement que nos concitoyens et leur espérance de vie serait réduite de 39 à 42 ans. Voici un petit peu la fourchette et l'on peut ici, grâce à ce chiffre, se rendre compte de ce constat affolant.

Monsieur le Ministre, ici, on touche à deux de vos compétences, à savoir la santé et le social. J'avais justement, suite à ces différents constats, peut-être quelques questions à vous poser.

La première est : dispose-t-on de chiffres officiels en Wallonie concernant le décès précoce de ces citoyens défavorisés ?

Deuxième question, pensons-nous mettre en place ou avons-nous peut-être déjà mis en place un plan spécifique d'action pour aider ces concitoyens les plus défavorisés ?

Troisième question : que pouvons-nous faire plus spécifiquement pour rapprocher de manière efficace les acteurs de la santé avec ces citoyens défavorisés ?

D'avance, je vous remercie pour tous les éléments de réponse que vous m'apporterez, Monsieur le Ministre.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, c'est une thématique particulièrement sensible et pour laquelle il n'y a pas de solution miracle, pas plus en Wallonie qu'ailleurs. Il est vrai que les personnes sans-abri sont désaffiliées sur le plan social, sur le plan sanitaire aussi régulièrement et la Wallonie n'a pas ménagé sa peine depuis quelques années déjà pour pouvoir développer la palette la plus large possible d'acteurs qui interviennent en soutien.

Mais pour que ce soutien soit efficace et puisse porter ses fruits, il faut qu'il soit accepté aussi par l'interlocuteur. On sait qu'en matière d'aide sociale, il y a un principe-clé qui est celui de la non-possibilité de pratiquer l'aide contrainte. C'est souvent quelque chose de peu compris par nos concitoyens qui s'émeuvent, à raison, en disant : « Que font les autorités ? Que fait la commune en laissant telle ou telle personne dans une telle situation de détresse ? N'y a-t-il pas moyen de la prendre en charge ? »

Moyens, il y a souvent, mais il faut reconnaître que nous sommes parfois confrontés à la volonté ferme de la part de la personne sans-abri de rejeter, de refuser tout type d'aide, probablement parce qu'elle a elle-même été confrontée à des situations qui l'ont déçue antérieurement.

Les seuls qui disposent du pouvoir de ce que l'on appelait avant la colocation, qui est maintenant la prise en charge par voie judiciaire, ce sont les procureurs du Roi au terme d'une analyse particulière, notamment quant à l'état de santé mentale, des personnes concernées.

La Wallonie a développé un réseau important d'abris de nuit. Je ne cache pas ma volonté très claire de

vouloir, par voie décrétales, imposer qu'il y ait une plus large répartition sur notre territoire de ce type de structure qui, aujourd'hui, se cantonne à un nombre limité de villes alors que le phénomène est rencontré aux quatre coins de la Wallonie avec des phénomènes de transhumance vers les villes qui disposent de ces abris de nuit, sans qu'il n'y ait nécessairement de renfort en termes de moyens. Il s'agit d'une solidarité territoriale qui doit s'imposer.

S'agissant des questions de santé, dans la plupart de ces abris de nuit, il y a chaque fois, un dispositif de relais santé, avec des infirmiers de rue, qui vont à leur rencontre, qui vont prodiguer les premiers soins, qui peuvent orienter adéquatement.

Rappelons aussi qu'au-delà des abris de nuit, au-delà des structures d'accueil à bas seuil, des relais santé, des relais sociaux, urbains, il y a également l'action des services publics locaux eux-mêmes, singulièrement ceux des CPAS.

Souvent, ce n'est pas le défaut de personne en capacité de prendre en charge, pas plus que le défaut d'infrastructure en capacité de prendre en charge, qui amène des situations aussi problématiques, excessives, et qui mènent au décès. C'est souvent aussi la difficulté de nouer une relation de confiance dans le temps avec les personnes qui sont désœuvrées, désaffiliées et qui n'ont plus guère de confiance ou d'espoir dans les mains qui leur sont tendues.

Ce sont toujours des drames. Chaque cas est tragique. Je pense que, contrairement à ce que l'on a pu voir encore il y a peu dans l'actualité, chacun serait inspiré, quand un tel drame survient, de ne pas en faire une instrumentalisation politique à l'échelle locale.

M. le Président. - La parole est à Mme Gérardon.

Mme Gérardon (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour toutes ces informations. Je retiendrais particulièrement de votre intervention que vous soulignez qu'il y a différents acteurs de soutien. Par la même occasion, dans votre intervention, vous dites qu'ils sont concentrés, bien souvent, sur des villes particulières, des endroits particuliers de la Wallonie. Malheureusement, ces difficultés ne sont pas concentrées uniquement dans différentes villes, ils sont partout sur notre territoire.

Vous avez soulevé l'expression « solidarité territoriale ». J'ai aussi entendu – bonne nouvelle – que vous avez parlé ici, contrairement à ce qui était le cas en mars dernier, d'un nouveau décret concernant les abris de nuit. Je pense que l'on peut se réjouir de votre évolution de position sur la matière.

Effectivement, dans une matière comme celle-ci, la solidarité territoriale est, je pense, la bonne voie.

D'avance, merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
CAMIONS EN INFRACTION ET LES
CONSÉQUENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ
ROUTIÈRE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fourny à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les camions en infraction et les conséquences en matière de sécurité routière ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Ministre, la question qui m'amène vers vous aujourd'hui porte sur le constat qui a été fait de l'augmentation du nombre d'infractions causées par les camions et les poids lourds sur nos autoroutes.

Le montant de ces infractions est en croissance importante. Nous avons constaté plus de 123 000 infractions cette année-ci sur le territoire wallon, ce qui est manifestement très important. On sait qu'il y a eu un transfert de compétences.

Ma question porte sur le fait de savoir d'où vient cette augmentation des différentes infractions. Est-ce dû simplement à l'augmentation du nombre de contrôles ? Je ne le pense pas. Mais il y a également un plus grand nombre de camions qui circulent. Il y a d'importantes infractions qui sont liées à l'augmentation ou au non-respect des temps de repos, des augmentations des temps de conduite. Il y a une série d'infractions qui ont été constatées.

Par rapport à cette situation, j'aimerais savoir si, dans le volet répressif, vous avez eu des contacts avec les parquets pour pouvoir absorber la gestion de ceux-ci. Il est quand même important qu'une suite soit réservée.

Par ailleurs, au niveau préventif, quelles sont les actions que vous allez pouvoir entamer afin d'essayer de réduire, autant que faire se peut le nombre d'infractions qui induisent aussi un accroissement important d'accidents ?

Enfin, dernier constat : quand on peut faire simple, parfois, on fait compliqué. On constate qu'en Europe, les camions, lorsqu'ils circulent sur les autoroutes, peuvent dépasser partout sauf là où c'est interdit. Chez nous, c'est l'inverse : ils ne peuvent pas dépasser, sauf là où c'est autorisé.

Il y a un problème de respect du Code de la route où les règles ne sont plus comprises par le nombre important de camionneurs qui traversent notre Wallonie. Cela engendre des problèmes importants, puisque les automobilistes considèrent que les camions ne peuvent pas dépasser, sauf aux endroits où cela leur est permis.

Indépendamment de cela, ils dépassent à tout crin et causent inévitablement des accidents.

Quand y aura-t-il une uniformité au niveau de la législation à ce propos ? Cela permettrait, me semble-t-il, de réduire aussi le nombre important d'accidents causés par ces dépassements de camions.

Telles sont les quelques questions que je souhaitais vous poser aujourd'hui, à ce propos.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Pour répondre à l'un des poids lourds du Parlement sur cette question, je voudrais mettre en exergue quelques faits.

L'année 2013 a été assez positive quant aux statistiques d'accidents qui impliquent des poids lourds. Force est de constater que, l'an dernier, en 2014, nous sommes repartis à la hausse, avec 7 % d'augmentation des infractions constatées qui impliquent un poids lourd et singulièrement un nombre accru d'accidents.

Ce qui pose problème, c'est bien entendu cette augmentation des accidents, mais plus encore le côté dramatique des dégâts générés par ces accidents à l'égard des tiers usagers impliqués, qui ne sont généralement pas des poids lourds.

Nous avons souhaité intensifier, dès l'année dernière, les contrôles à l'égard des poids lourds. C'était une des missions clés de la police de la route, d'où ces statistiques en augmentation, non pas parce que, hélas, il y a davantage d'infractions qui sont mises en exergue, mais surtout parce que les contrôles ont veillé à être beaucoup plus réguliers non seulement dans le chef de la police de la route, mais j'ai également demandé à la police domaniale de la Région wallonne d'en faire l'une de ses priorités.

À l'heure de la régionalisation d'une série de compétences en la matière à la faveur de la sixième réforme de l'État, les contrôles vont dès lors s'intensifier à l'initiative de cette police domaniale, notamment s'agissant du poids, des surcharges. Vous avez probablement pris connaissance du fait que nous avons démarré le processus d'installation des portiques destinés de manière électronique à pouvoir identifier de manière plus fine les poids lourds potentiellement en surcharge, pour pouvoir faire une meilleure sélectivité des contrôles et y apposer les sanctions utiles. Les contrôles aussi en matière de respect du contrôle technique ou d'arrimage des marchandises, sont autant de compétences régionalisées qui vont faire l'objet désormais d'une vigilance accrue de notre police domaniale.

Il y a, au-delà de l'action de la police de la route et de la police domaniale qui vont toutes deux s'intensifier

au cours de l'année 2015, une action en termes de prévention qui se fera au travers de l'Agence wallonne pour la sécurité routière, avec des campagnes destinées aussi à rappeler les élémentaires mesures de prudence.

Pour terminer dans la trentaine de secondes qui me restent, j'évoquerai avec vous ce phénomène un peu particulier que vous avez mis en exergue. Il est vrai que, partout ailleurs en Europe, les poids lourds ont la possibilité de dépasser, sauf quand ils ont une indication inverse. C'est tout le contraire en Belgique, avec cette singularité que, dès lors, les panneaux de dépassement ne sont pas des panneaux connus, ni compris des autres routiers en Europe, puisque ce sont des panneaux qu'ils ne rencontrent nulle part ailleurs. C'est une prérogative encore du Fédéral au niveau du Code de la route. J'ai cru comprendre, si j'ai été bien informé, qu'il y a une volonté aussi d'harmoniser le processus et de modifier alors ce paradigme. Gageons que ce soit le cas. Je pense que ce serait également beaucoup plus cohérent et un facteur probablement de meilleure lisibilité de ce qui est autorisé sur nos routes et autoroutes. Et que cela puisse aussi participer à la réduction d'une série d'accidents qui tiennent peut-être leur source dans cette incompréhension de signalétique.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour la réponse apportée.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE
MME KAPOPOLE À M. PRÉVOT, MINISTRE
DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« LA CAMPAGNE BOB EN WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Kapompole à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la campagne BOB en Wallonie ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Monsieur le Ministre, j'apprends ce lundi 4 mai que la Flandre pourra utiliser la campagne BOB gratuitement. Je sais que vous avez déjà eu l'occasion de répondre à ma collègue, Mme Gérardon, début avril que les négociations étaient en cours avec l'Institut belge pour la sécurité routière. En commission, hier, nous avons pu également évoquer la question. Vous avez mis en évidence toute une négociation qui était aboutie de façon assez positive avec la Fédération des brasseurs pour pouvoir obtenir cette gratuité. Je voulais avoir toutes les garanties qu'au niveau de la Wallonie, nous pourrions utiliser ce label, les campagnes BOB, de façon gratuite, à l'instar des autres Régions de notre pays.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je suis en faculté de pouvoir vous offrir la même garantie, et confirmer que la Wallonie aura la possibilité demain de continuer à diffuser sur son territoire, sur ses grands panneaux de sensibilisation, des campagnes qui continueront d'être labellisées BOB suite à un accord de bon sens et de bonne intelligence intervenu entre la Région wallonne et le Fédéral et, singulièrement, entre l'Agence wallonne de la Sécurité routière et l'IBSR.

Je rencontrais, pas plus tard que la semaine dernière, la patronne de l'IBSR, Mme Genoe, avec qui nous avons passé en revue les différents enjeux auxquels elle se trouve elle-même confrontée à la faveur de cette sixième réforme de l'État. Je n'ai pas manqué de souhaiter donner la dernière impulsion pour que nous puissions atterrir sur cet accord de bon sens.

La Wallonie conservera, à l'instar de la Flandre, la faculté de diffuser sur son territoire des campagnes de sensibilisation utilisant le label BOB qui est quand même un label bien connu et largement diffusé avec, complémentairement au design commun qui sera utilisé, la faculté, pour les Régions, qu'elle soit flamande ou wallonne dans la circonstance, d'y apposer un message qui soit plus circonstancié, qui soit plus « territorialisé », donc une tonalité qui soit plus spécifique aux Régions, le cas échéant, puisque ce sont elles qui, désormais, jouissent de la compétence en matière de prévention et de sensibilisation en matière de sécurité routière.

Mais il y avait des droits, et notamment les droits de propriété intellectuelle, liés au concept, partagés à la fois par l'IBSR et par la Fédération des brasseurs. D'où cette solution à la belge, mais l'essentiel, c'est l'atteinte du résultat : du côté fédéral, à travers l'IBSR, on procurera les *layouts* qui accompagneront alors les campagnes à l'échelle nationale et les Régions conserveront la possibilité d'y apposer le contenu, le message lui-même qui devra être diffusé.

C'est une solution qui permet de respecter les prérogatives de chacun et qui permettra surtout – c'était l'objectif recherché – qu'il y ait toujours ces campagnes de sensibilisation en matière de lutte contre la consommation d'alcool à travers BOB puisque cela a procuré des résultats et qu'il aurait quand même été dingue que ce soient des licences qui puissent être octroyées à l'étranger quand, à l'intérieur de notre propre pays, nous n'étions pas éventuellement capables de pouvoir trouver une solution. Il n'en est désormais rien et la Wallonie a toutes les raisons d'être désormais apaisée.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses et je me réjouis d'avoir ce label à utiliser de façon spécifique à notre Région et surtout gratuitement.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME DE BUE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA SUPPRESSION DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE AU FOREM »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme De Bue à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la suppression de la formation au permis de conduire au FOREm ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Madame la Ministre, le Permis pour l'emploi est un dispositif qui a été lancé fin 2012 par votre prédécesseur maintenant au perchoir et qui consistait en une aide, un chèque-formation de 1 000 euros à destination des chômeurs pour accéder à une formation pour la conduite automobile.

D'après un article de presse, ce dispositif passe maintenant à la trappe. Il a toutefois permis à 740 chômeurs de bénéficier de ce chèque-formation pour un budget global de 750 000 euros.

Il apparaît que, faute de budget, vous l'avez confirmé, Madame la Ministre, ce dispositif va disparaître et que différentes questions se posent. Si ce dispositif disparaît, que peut-on proposer comme alternative ? À l'époque, le groupe MR avait attiré l'attention sur une évaluation de ce dispositif puisque c'était une initiative louable – coûteuse il est vrai – pour permettre d'accéder à la formation à la conduite automobile qui est un préalable indispensable aussi dans la recherche d'emploi.

Quels sont les résultats de ce dispositif hormis qu'il a permis à 740 personnes d'accéder à ce chèque ? Ont-elles pu obtenir leur permis de conduire et surtout ont-elles pu accéder à un emploi ?

On peut comprendre des mesures budgétaires, mais quelle alternative pouvez-vous proposer ? A-t-on une idée claire de la demande réelle puisqu'en créant un dispositif, il y a un appel d'air et on crée un besoin ? Quelle est l'alternative et pourquoi supprimer cette formation par rapport à d'autres formations, d'autres dispositifs ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, la question du permis

pour l'emploi a été évoquée à plusieurs reprises. Nous avons fait le constat que le budget employé à cet égard avait disparu sous l'effet d'une disposition très importante lors des débats budgétaires et du conclave, approuvée par vous-même dernièrement, c'est la question de la suppression des réserves dans les OIP.

Ce moyen, ayant été prélevé sur les réserves du FOREm, n'existe plus aujourd'hui. L'enveloppe qui avait été consacrée, soit environ 750 000 euros, avait permis l'octroi de 740 bourses pour permettre aux demandeurs d'emploi de s'inscrire, dans certaines conditions, dans le cadre d'une formation à l'obtention du permis de conduire. Les résultats sont que, sur ces 740 personnes, 400 se sont inscrites à l'examen. Le permis pour l'emploi, s'il a été décidé fin 2012, a débuté en janvier 2013. Sur les 400 personnes inscrites, un taux ordinaire de réussite de 54 % a été constaté. Généralement, c'est 55 %. On n'en est pas loin.

Cela veut dire que 216 demandeurs d'emploi ont aujourd'hui obtenu leur permis de conduire grâce à ce dispositif. On pourra faire le constat ensemble que 216 personnes sur les 250 000 demandeurs d'emploi, c'est loin d'un objectif qui permet à tout un chacun d'obtenir les moyens utiles pour la mobilité. La mobilité, c'est bien plus large qu'uniquement le permis de conduire. Au niveau général, nous voudrions faire en sorte de pouvoir plus largement inscrire les demandeurs d'emploi dès lors que le constat de base, qui avait été fait par mon honorable prédécesseur, était que 40 % des demandeurs d'emploi, lorsqu'ils s'inscrivent au FOREm, ne disposent pas du permis de conduire.

Il y a là quelque chose à faire, mais cela doit passer aussi par les acteurs de terrain. Des EFT et des OISP, aujourd'hui, organisent déjà des formations tout à fait adaptées pour des publics plus fragilisés. Des exemples existent aussi dans les bassins emploi-formation, notamment dans le Luxembourg où la question de la mobilité est, de manière permanente, un frein à l'emploi et doit être surmontée. Nous agissons avec les bassins emploi-formation pour essayer de trouver une initiative qui permettra de toucher un plus large spectre de demandeurs d'emploi.

L'idée n'est pas abandonnée, mais pour l'instant, nous devons nous repositionner sur comment faire et toucher un plus grand public.

M. le Président. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Je remercie Mme la Ministre pour les éléments de réponse. Je constate que vous n'avez pas répondu tout à fait à la question de savoir si ces 216 personnes ont pu trouver un emploi. L'évaluation aurait dû être un peu plus complète. Je constate aussi que les dispositifs *one shot*, comme le plan Airbag ou le permis pour l'emploi mis en place par votre prédécesseur, ne sont pas poursuivis. Il s'agissait

de ballons d'essai. C'est relativement coûteux pour les finances wallonnes.

Je suis sur ma faim. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que le chiffre de 40 % est interpellant. Avoir un permis de conduire, c'est une nécessité pour obtenir un emploi et, dans les régions plus rurales, c'est indispensable. Il est malheureux qu'il n'y ait pas d'alternative, une proposition plus concrète pour ces personnes. On est toujours à l'état de la réflexion avec les acteurs de terrain et les partenaires sociaux. Je vous engage à aller de l'avant de manière très rapide.

Par rapport au site Internet, il apparaît que celui du FOREm fait toujours état de cette formation et de ce formulaire. Corrigez le site Internet et avertissez aussi les personnes concernées qu'elles n'ont plus accès à ce type d'aide.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. COURARD À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LE NOURRISSAGE DU GRAND GIBIER »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Courard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le nourrissage du grand gibier ».

La parole est à M. Courard pour poser sa question.

M. Courard (PS). - Monsieur le Ministre, je voulais revenir sur quelques articles lus dans les journaux concernant le nourrissage et la chasse. J'ai vu que votre positionnement était à un retour vers un nourrissage de l'ensemble du gibier et particulièrement du sanglier.

J'aurais toutefois voulu avoir quelques précisions. Le changement de politique en la matière est tout à fait raisonnable, il répond à un besoin. Ce nourrissage dissuasif est quelque chose de souhaité, qui poursuit des buts agricoles et environnementaux tout à fait louables.

Je voudrais aussi signaler que cela permettra probablement un retour positif pour les pouvoirs locaux. En termes de communes, les revenus de la chasse sont quelque chose d'important, notamment dans certaines provinces, dont la mienne.

Je voulais toutefois vous demander pourquoi le maïs était complètement banni. Quelle est votre attitude par rapport à celui-ci et par rapport à l'usage de systèmes mécaniques qui sont également proscrits, si j'ai bien lu ?

Je voulais aussi vous demander comment vous alliez procéder pour mettre cela en œuvre, puisqu'il y a quand même la date fatidique du 1er octobre. Sera-t-on prêt pour modifier les choses et les mettre en œuvre à cette période-là ?

Je voulais aussi vous interroger concernant les abus. Votre mesure est bonne, mais certains sont excessifs et exagèrent. Il y en a très peu, mais il y en a quand même. Qu'allez-vous faire en termes de contrôle pour veiller à ce que ces abus soient le moins importants possible, parce que ce sont ces abus qui nourrissent – sans jeu de mots – les contradictions et les critiques dans ce dossier ?

On ne l'évoque pas dans les articles que j'ai lus, mais j'aimerais avoir votre position par rapport aux cervidés. On parle ici de nourrissage de sangliers, mais pas au niveau des cervidés. Tout va-t-il bien au niveau des populations ? Y a-t-il des soucis ? Un déséquilibre pourrait-il être engendré par la faune et la flore ? Comment vous positionnez-vous par rapport à cela ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, répondre en trois minutes à toutes ces questions est totalement impossible.

Par rapport aux cervidés, on constate qu'il y a encore des problèmes à certains endroits. Sur certains territoires, il y a encore une surpopulation, il faut y être extrêmement attentif. Il faut calibrer, le mieux possible, les plans de tir prévus, dans une concertation la plus optimale possible, mais on sait qu'il y a quelques difficultés. Je vais veiller à ce qu'une adéquation la plus objective possible puisse être faite.

Concernant la problématique du nourrissage, une période transitoire avait été décidée. De cette période transitoire, un constat peut être établi. Il y a une diminution de la population de sangliers, mais cette diminution n'est, à mon sens, pas encore suffisante. Il y a encore une inégalité de répartition sur certains territoires.

Concernant la problématique des dégâts à l'agriculture qui était au cœur des préoccupations de mon prédécesseur, on peut constater qu'il n'y a pas eu, avec les modalités décidées en période transitoire, une explosion de dégâts. On constate, toutefois, qu'il faut rester extrêmement vigilants.

Ce que je cherche, c'est d'avoir une protection de la biodiversité, une protection des terrains agricoles, qu'il y ait aussi un évitement, autant que faire se peut, de tout contact entre les sangliers et les animaux domestiques et, ensuite – c'est un objectif prioritaire – qu'un minimum de sangliers ne se retrouvent pas là où ils ne

doivent pas l'être – on l'a encore vu ces jours-ci – parce qu'il peut y avoir une problématique d'accidents dont les humains sont les victimes.

Ce sont des préoccupations globales qui peuvent être contradictoires, mais qui méritent une position d'équilibre. La position d'équilibre à laquelle j'ai voulu arriver, c'est de dire que je prolonge les dispositions qui étaient auparavant fixées transitoirement, que je n'autorise pas la mécanisation, parce que je ne veux pas d'excès. Je ne réintroduis pas non plus la possibilité de nourrissage au maïs, même si je sais que cela ferait plaisir à certains chasseurs qui y tiennent beaucoup, essentiellement parce que l'efficacité n'est pas démontrée et que, au contraire, il peut alors y avoir des excès.

Une nouveauté est que je vais supprimer, pendant le nourrissage, en période de chasse, cette règle qui voulait que l'on exige qu'il y ait un territoire de minimum 50 hectares. Je souhaite qu'il y ait une égalité maximale entre tous les territoires de chasse.

Je n'impose pas qu'il y ait de nourrissage permanent. Un dernier mot pour dire, et c'est l'intérêt de tous – chasseurs, agriculteurs, environnementalistes, propriétaires, notamment, toutes les personnes que j'ai consultées, j'ai vu beaucoup de monde avant de prendre ma décision, de la soumettre au Conseil supérieur et au Gouvernement – que je souhaite qu'il y ait un monitoring permanent, à la fois au niveau des populations, au niveau des dégâts à la forêt et à la biodiversité et des dégâts aux cultures pour, le cas échéant, prendre une décision qui viendrait bousculer l'équilibre auquel je viens d'arriver avec la proposition que je vais soumettre au Conseil supérieur et au Gouvernement.

M. le Président. - La parole est à M. Courard.

M. Courard (PS). - Je voudrais remercier M. le Ministre. C'est assez encourageant. M. le Ministre a écouté et a entendu beaucoup de demandes. C'est vrai qu'avoir un équilibre n'est pas facile dans ce type de dossier. Je serai attentif et je reviendrai à la problématique des cervidés. Je suis un peu plus partagé concernant le maïs. Avec un enfouissement du maïs, on pouvait, peut-être, apporter des réponses et des solutions, mais je comprends l'inquiétude qui est celle de M. le Ministre. Je serai attentif à l'évolution des choses. J'espère que tout cela pourra être mené à bien pour que les choses soient clairement édictées afin d'être mises d'application, notamment par rapport au 1er octobre, car il y a encore un chemin administratif à faire. Il faudra évoluer relativement vite.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. CRUCKE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LES NOUVEAUX
OBJECTIFS EN MATIÈRE D'ÉNERGIE
RENOUVELABLE »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DAELE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LES OBJECTIFS DU
GOUVERNEMENT WALLON EN MATIÈRE
D'ÉNERGIE RENOUVELABLE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualités à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie :

- de M. Crucke, sur « les nouveaux objectifs en matière d'énergie renouvelable » ;
- de M. Daele, sur « les objectifs du Gouvernement wallon en matière d'énergie renouvelable ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, tout d'abord, une félicitation. On l'a suffisamment dit dans le passé par rapport à ce plan énergétique et surtout, par rapport aux ambitions du développement durable en Wallonie ; à savoir que ce Gouvernement faisait fausse route. Je me souviens d'avoir été traité par toute la majorité, de mauvais élève, d'inconscient et tout ce que l'on entend d'habitude chez certains car ce que nous vous disions, c'était que cela ne sert à rien d'être le meilleur élève européen pour faire supporter à nos concitoyens un coût totalement déraisonnable par rapport à ces objectifs. Enfin, il me semble que le Gouvernement vous a suivi. Je vous rappelle que vous étiez dans ce même Gouvernement. C'est à croire que vous n'avez pas eu des pressions suffisantes sur Ecolo ou qu'Ecolo, avec d'autres chantages, peut-être, vous a fait plier là-dessus. Ce sont cinq années de perdues. Mieux vaut tard que jamais. C'est la félicitation.

Deuxièmement, aujourd'hui, on annonce que ce sera 13 % de production pour 2020 et l'on reporte à 20 % pour 2030. D'accord, mais que nous vaut ce changement ? Est-ce uniquement le fait d'avoir entendu les libéraux ? Quand vous étiez interrogé sur le sujet en commission, vous disiez systématiquement – je cite également M. Bouchez qui l'a fait à plus d'une reprise – que vous ne vouliez pas dévoiler vos cartes maintenant : « Je ne veux pas que la Flandre, le Fédéral et Bruxelles sachent quelles sont mes intentions. On ne va pas à table en montrant ses cartes ». Ici, vous les sortez et, sur les *burden sharing*, il n'y a pas encore d'accord. J'entends bien quand vous dites : « Mon changement sera de faire pression sur le Fédéral et sur la Flandre ». Sur Bruxelles, sûrement, car à Bruxelles, obtenir 13 %, ils ne sauront pas. Cela veut dire que ce Gouvernement se

distancie de son Gouvernement frère à Bruxelles et que peu importe ce que fait Bruxelles, on s'en moque et il n'y a plus de solidarité. Je sais ce que j'en pense.

Troisièmement, par rapport aux filières, il y a ce que j'appelle la cacophonie. J'ai toujours entendu que, dans ce plan, vous insistiez sur l'éolien. On sait que, pour l'instant, en 2014, ce sont dix mâts et ce n'est rien du tout. Pour l'éolien, il y a peut-être une bonne nouvelle puisque M. le Ministre Di Antonio reconnaît que l'on promet du grand éolien dans les zonings. Cela fait aussi cinq ans que je le demande. On va le faire, mais abandonne-t-on le petit éolien ? Ce débat est-il directement terminé ? Comment procédez-vous par filière ? En effet, ces filières demandent de l'ordre, des intentions respectées, des accords qui se font et, surtout, du caractère raisonnable dans nos ambitions, mais que l'on ne change pas tous les jours. Je voudrais toute la clarté par rapport aux filières également.

M. le Président. - La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, sérieusement, vous êtes sérieux ? La Wallonie se mettait sur les rails pour sortir du club des *losers* européens en termes d'énergie renouvelable et puis vous, vous dites : « Tiens non, finalement, être *losers*, nous, on aime bien cela, en Wallonie, on veut rester dans les derniers. » On a le Luxembourg et Malte derrière nous. La Wallonie se mettait sur les rails pour en sortir, et puis va y rester.

Vous annoncez que l'objectif des 20 % d'énergie renouvelable en 2020, finalement, c'est nul, que l'on revient à 13 %. Pour les 20 %, il faudra attendre 2030.

Il y a un point sur lequel je suis d'accord avec M. Crucke, c'est que c'est une catastrophe pour les filières économiques, pour les emplois qui vont avec, parce que les filières économiques ont besoin de stabilité, tant sur l'objectif que dans le temps.

Ces objectifs permettaient non seulement de planifier, mais également aux entrepreneurs, aux investisseurs, de pouvoir avoir confiance dans les objectifs qui étaient mis en œuvre. Cela, vous le mettez totalement de côté.

Je l'ai dit, en matière européenne, on est dans le club des *losers*, et vous, vous nous dites : « Tiens, il ne faut pas aller plus vite que l'Europe. » J'ai regardé, rien ne nous interdit d'aller plus vite. Vous voulez aller moins vite. Il y a des exemples : les pays scandinaves ou l'Autriche. L'Autriche, ce n'est pas simplement 20 pauvres pour cent en 2030, c'est 30 %, aujourd'hui. Et c'est bon pour l'objectif climatique, mais également – et ils ne sont pas stupides – ils savent qu'en étant en pointe, ils peuvent avoir les filières qui s'installent chez eux, avoir les technologies chez eux, avoir les emplois chez eux.

On devrait mettre à plat toute cette stratégie et maintenant, on ne peut plus parler de choix, on doit parler de contrainte. Pour les 13 %, on n'a pas le choix, on est obligés de les respecter, on ne peut pas aller en dessous, et cela est, à mon sens, catastrophique.

Il y a deux manières d'augmenter la part de renouvelable : augmenter le productible, mais également pouvoir limiter la demande. En ce sens, vous n'aidez pas non plus à limiter la demande, puisque vous avez supprimé la moitié du budget des primes. Vous ajoutez, ainsi, un boulet supplémentaire à votre pied.

Monsieur le Ministre, je ne comprends pas cette décision. Je souhaiterais que vous puissiez nous expliquer plus clairement pourquoi vous en revenez à des objectifs vraiment de *losers*. Cela m'attriste tant pour la Wallonie, pour les Wallons, pour le climat, que pour les filières économiques.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Messieurs les députés, je vous remercie pour cette question.

D'abord, prenons la précaution de dire qu'il existe deux dossiers séparés : un dossier sur les investissements économiseurs d'énergie et un dossier sur la production d'énergie renouvelable. L'Europe nous fixe des objectifs tout à fait indépendants. Je reviendrai dans quelques mois, dans quelque temps, avec vous sur le premier de ces dossiers. Concentrons-nous, aujourd'hui, sur la production.

J'entends parler de « catastrophe économique », et cetera, mais, moi, surtout, je sais lire. Ce que j'entends sur les bancs de ce Parlement n'est pas du tout ce que j'entends dans le secteur, puisque vous remarquerez que, sur une réforme aussi importante, le secteur, quand il s'est exprimé, s'est exprimé relativement positivement, et je vous expliquerai pourquoi.

Monsieur Daele, j'ai l'impression que l'on s'était fixé des objectifs ambitieux, mais pas les moyens d'y arriver. On peut demander à Philippe Gilbert de gagner le Tour de France, mais si vous lui donnez un minivélo, il y a quand même peu de chances que, malgré ses qualités, malgré son entraînement, il y arrive.

Je ne vous fais pas le procès de ne pas manquer d'ambition, à titre personnel et dans le groupe Ecolo, sur le sujet, mais les résultats sont là. Si vous prenez, en termes concrets, aujourd'hui, avec des objectifs ambitieux, ce à quoi je suis confronté : 284 000 certificats verts disponibles en 2014 et à peine 52 000 distribués ; 10 éoliennes installées, alors que l'objectif était bien ambitieux : le mécanisme du photovoltaïque, Quali watt, qui est un bon mécanisme, que mon prédécesseur a mis en place, mais qui ne décolle pas.

Deuxième élément, il y a une incertitude quant au coût sur la facture demain du consommateur. On peut là aussi se fixer des objectifs ambitieux en faisant fi tout à fait d'un des éléments qui est essentiel, en tout cas pour le groupe socialiste et pour le Gouvernement, c'est la répercussion de ces objectifs sur la facture du consommateur. On parlait tout de même, si l'on atteignait ces objectifs, d'un montant de l'ordre de 150 euros à 180 euros d'augmentation par an sur la facture du consommateur. C'est évidemment insupportable.

Troisième élément, le système a été résorbé dans avec le système Quali watt pour une filière. C'était un système qui, fixant des objectifs sans les répartir par filière et par année, permettait la spéculation et la création de bulles financières.

Comment ai-je travaillé ? Je n'ai pas fait cela tout seul. Je suis reparti de votre étude Capgemini de 2010, sauf que je ne lui ai pas fixé de dogme. Le dogme qui avait été fixé à l'époque, c'était : « Il faut produire 8 000 gigawattheures en électricité durable ». J'ai laissé totale liberté aux spécialistes de me proposer des éléments intéressants, tenant compte de nos objectifs, des coûts et des filières en matière d'emplois. Ils ont examiné 152 segments du développement durable et ont formulé quatre propositions contrastées, c'est-à-dire le tout au thermique, le tout à l'électricité, le tout au vent.

Ces quatre scénarios, qui avaient des conséquences importantes dans chacun des éléments que je vous ai donnés, ont été soumis au secteur et aux facilitateurs. Est ressorti de là un scénario que l'on appelle scénario compromis, non pas compromis au sens politique du terme – je vous en parlerai après –, mais compromis au sens technique du terme. C'est-à-dire un bon compromis entre la durabilité, l'emploi, le coût.

Ces scénarios compromis Capgemini proposaient au Gouvernement un objectif de 12,5 % à l'horizon 2020 et de 19 % à l'horizon 2030. Nous avons voulu être plus ambitieux et fixer 13 % à l'horizon 2020 et 20 % à l'horizon 2030. Sommes-nous au minimum de nos contraintes européennes ? Non, vous avez, de bonne ou de mauvaise foi, une très mauvaise lecture du dossier puisque l'offshore n'a pas été pris en compte dans la fixation de ces objectifs. La solidarité va se jouer à ce niveau.

Si l'on devait réintégrer la production éolienne offshore dans les objectifs wallons, cela voudrait dire augmenter au minimum de 1 % les objectifs à atteindre. Mais ceux-là, convenons qu'ils dépendent du Fédéral. Dans le cadre du *burden sharing*, un pourcentage reviendra chez nous et j'ai laissé une possibilité de négocier, comme l'ensemble du Gouvernement, lorsque ce sera le cas, l'occasion.

Monsieur Crucke, vous m'avez invité – même l'ensemble des groupes, même Ecolo – à dire : « Vous

ne pouvez pas camper totalement toujours sur les résultats du *burden sharing* qui n'arrive pas. Fixez-vous au moins des objectifs, quitte à les revoir en fonction de ces objectifs ». Je vous ai écouté, j'ai écouté Ecolo, j'ai écouté le cdH et tout le monde disait la même chose. Je l'ai fait.

Mais on a été plus loin, Monsieur Daele. Non seulement ce sont 13 % et 20 %, mais ce que l'on n'avait pas fait préalablement, c'est répartir des objectifs par filière et on l'a fait par année, en fixant des quotas de certificats verts, ce qui nous permet de donner une prévisibilité au secteur à l'horizon 2030. Chaque année, on sait dans chacune des filières le nombre de certificats verts et le niveau de soutien par certificat vert que le Gouvernement impactera dans chacune des filières : hydroélectricité, photovoltaïque, vent, petit photovoltaïque, grand photovoltaïque. Tout cela a été fait à la plus grande satisfaction du secteur qui sait maintenant envisager ses plans d'investissement plus sereinement.

L'élément coût est incontestable, on sait que le vert va générer un certain nombre de coûts. Je devrais, à la vérité, dire que toute filière d'électricité génère un certain nombre de coûts, le vert pas plus qu'une autre, je l'ai dit à de nombreuses reprises. Mais on a limité fortement, de 130 ou de 150 euros. On peut estimer qu'à l'horizon 2020, l'influence sur la facture ne devrait pas dépasser 50 euros.

Donc stabilité des filières, prévisibilité dans le temps, rencontre de nos objectifs européens et bien au-delà, tout cela sur base d'une étude scientifique et d'une rencontre avec le secteur.

Demain est un autre jour, c'est la rencontre avec les autres Régions et le Fédéral pour la négociation du *burden sharing*. Le Gouvernement m'a laissé un espace de négociation. C'est là que j'ai parlé de ne pas dévoiler mes cartes. Mais, le *burden sharing* c'est – je le rappellerai à M. Bouchez – nos objectifs internationaux et c'est la répartition des quotas de CO₂ qui nous permettront de financer le mécanisme des investissements économiseurs d'énergie.

Concernant le grand et le petit éolien, on a souvent essayé de m'opposer à mon collègue, M. le Di Antonio. Il n'y a pas une feuille de papier à cigarette entre nous sur le dossier. Je pense que le petit photovoltaïque est une filière qui a de l'avenir. J'ai rencontré les opérateurs du petit éolien qui m'ont dit pouvoir faire vivre cette filière du petit éolien. Je les ai rencontrés et ils m'ont dit pouvoir vivre avec un niveau de soutien comparable à celui du grand éolien.

Dans l'objectif fixé pour le grand éolien, je pense qu'il y a une place pour le petit éolien. On nous a dit que le petit éolien n'était pas rentable, qu'il nécessiterait des niveaux de soutien énormes et qu'il ne fallait pas soutenir la filière. Après rencontre avec le secteur, on

voit très bien, peut-être pas dans les proportions initialement indiquées, mais dans une proportion certaine, que le petit éolien aura également sa place.

Il y a maîtrise des coûts, stabilité du secteur, rencontre de nos objectifs européens et, bien au-delà, je dirais – je vais me paraphraser moi-même, Monsieur Daele – que n'importe quel sportif de haut niveau, si vous ne lui donnez pas le bon matériel, n'arrivera pas au résultat. J'ai pris l'exemple de Philippe Gilbert. Je pense que nous avons des objectifs ambitieux. On s'était assigné l'objectif de gagner le Tour de France, mais on n'avait pas monté l'équipe cycliste qui allait autour. Nous avons monté l'équipe cycliste. Nous avons revu nos ambitions uniquement pour gagner une grande classique. Ce n'est déjà pas si mal.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je n'ai pas compris ce qui a été dit par Ecolo dans ce dossier. Tout à l'heure, on nous faisait une leçon climatique quasiment mais sur le dossier énergétique, je rappelle tout ce qui s'est passé. Monsieur le Ministre, là peut-être, vous avez raison quand vous citez le photovoltaïque. Cela coûtait un pont aux citoyens. Cela coûte encore un pont. Cela coûtait un pont aux caisses de la Wallonie. Il faut être prudent quand on sort ces dossiers-là.

C'est vrai que le Gouvernement – vous prenez l'exemple de Philippe Gilbert – n'a pas Philippe Gilbert et n'a pas un vélo de course. On vous l'a toujours dit que vous n'aviez ni Philippe Gilbert dans le Gouvernement, ni le vélo de course. Avec votre petit vélo, vous ne pouviez pas y arriver, vous n'aviez pas les moyens de votre ambition, sauf assigner les autres coéquipiers, c'est-à-dire les Wallons.

Si cela, vous l'avez compris, je dis que c'est une bonne chose. Ce qu'il faut en plus, c'est de la cohérence dans le message et de la responsabilité par rapport au message. J'entends bien, même si vous ne le dites pas avec force, la solidarité gouvernementale étant ce qu'elle est, mais quand vous me dites que, demain, même subsidiation pour le petit et le grand éolien, je regarde M. Fourny dans les yeux, c'est la mort du petit éolien, on l'a enterré, on n'en parle plus. C'est fini, au revoir. C'était un coup de pub, encore un, sur une filière. Cela crée du désordre dans la filière.

Pour le grand éolien, je dis « une bonne nouvelle cette semaine », Monsieur le Ministre. J'ai bien entendu ce que vous avez dit. J'ai également des informations sur le grand éolien. On pourra enfin les installer dans les zonings. Là aussi, comme celui qui a le petit vélo, on court derrière celui qui continue à avancer. Les libéraux vous le disent depuis cinq ans.

Enfin, dernier élément, j'ai la réserve de vous dire que je n'ai pas lu Capgemini puisque l'on n'a pas eu une

communication de documents. Ce que je vous demande maintenant, puisque les cartes sont sur la table, c'est de communiquer à la commission, le plus vite possible, ce document de manière à ce que le débat puisse avoir lieu.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur Crucke, je pense que vous avez raison. Nous sommes dans le cadre d'une question d'actualité. Je suis prêt à venir en commission avec les experts. Je pense que c'est un débat intéressant.

M. le Président. - Monsieur le Ministre, puis-je vous inviter à écouter la réplique de M. Daele, sans quoi nous ne respectons pas nos procédures d'échanges entre Parlement et Gouvernement, sachant qu'en principe, Monsieur Crucke, le dernier mot revient toujours à l'assemblée ? Nous avons bien compris le message de M. Furlan, ce qui m'amène à inviter M. Daele à s'exprimer à son tour.

La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Je vous remercie d'être le garant de notre beau règlement, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, si vous sabotez Philippe Gilbert, en effet, il ne gagnera jamais rien du tout. Vous, Monsieur le Ministre, vous sabotez ou vous supprimez les moyens d'arriver à des objectifs d'énergie renouvelable. Vous sabotez la production ou vous supprimez la moitié des primes pour les économies d'énergie.

Vous nous parlez du coût. Évidemment, le coût de l'inaction, dans les prochaines années, sera bien plus élevé que celui de faire des choix politiques courageux que vous ne faites pas. Franchement, ce recul de dix ans, c'est regrettable.

Demain, M. van Ypersele va nous dire à cette tribune qu'il faut avoir de l'ambition, justement, pour pouvoir lutter contre les dérèglements climatiques et puis, en même temps, en face, vous dites : « Non, nos objectifs en renouvelable, on les met à la poubelle et cela sera très bien comme cela. ». On avait déjà entendu certains climatosceptiques s'exprimer au MR. Maintenant, on a des climatofrigides qui s'expriment au Gouvernement.

Croyez-vous que les objectifs vont s'arrêter là ? Les objectifs européens vont encore augmenter. À l'échelle du siècle, c'est 100 % de renouvelable que l'Europe doit envisager dans sa production d'énergie. Je vous encourage à ne pas être dans les *losers* européens, mais dans les *winners*.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. EVRARD À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LES ZONES FRANCHES
EN WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Evrard à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les zones franches en Wallonie ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, ma question porte effectivement sur les zones franches.

Début de l'année 2014, le Gouvernement fédéral précédent avait lancé un pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance. L'actuel Gouvernement fédéral a pu, dans le courant de l'année dernière, réaliser quelques ajustements pour voter le texte dans le courant de cette année-ci.

L'objectif est de relancer l'économie dans les régions qui ont été durement touchées, notamment à travers des restructurations importantes. On a ciblé des régions qui avaient connu des taux de licenciements importants, à savoir 500 pertes d'emploi au minimum, parfois ramené à 250, si l'on constatait que la moyenne des taux de chômage au niveau des jeunes était supérieure à la moyenne nationale.

Dans le courant du mois de mars, le Gouvernement fédéral a adopté un texte qui fixe les contours de ce nouveau dispositif, notamment pour permettre aux entreprises qui emploient du personnel supplémentaire de bénéficier de réductions au niveau du précompte professionnel. Cela, bien évidemment, est couplé aux aides à l'investissement qu'elles obtiennent au niveau des entités fédérées.

Le dispositif ainsi mis en place nécessite l'accord du Gouvernement fédéral qui est compétent en matière de fiscalité, mais également l'accord des Régions, puisqu'il leur appartient de fixer les zones franches dans lesquelles va pouvoir s'appliquer le dispositif.

Dans une question récente qui vous était posée par MM. Collignon et Henry – si je me souviens bien – vous nous avez expliqué être attentif à cette question et notamment au fait de définir quatre zones le long de la dorsale wallonne : à travers ArcelorMittal, NLMK, Carsid, Saint-Gobain, bref, des endroits où manifestement les chiffres – vous êtes interpellé régulièrement sur ces entreprises – ne sont pas bons.

Ma première question, Monsieur le Ministre, était de savoir, à travers la définition de ces zones qui ne doivent pas être forcément continues – on parle d'un rayon de 40 kilomètres autour des endroits qui sont ainsi définis – si vous avez la possibilité d'y ajouter des zones qui ont été aussi durement touchées ; je pense particulièrement

au sud de la province, à travers AGC ou Magolux dont on a également parlé, ici, autour de la table.

Vous savez aussi – c'est l'objet de ma question – qu'un accord de coopération doit être sur la table avant toute chose, avant de pouvoir mettre en œuvre justement ces zones franches et là, manifestement, on peut être pour le moins interpellé puisque – c'est là l'actualité de ma question – la semaine dernière, la Flandre a conclu des accords. Ils sont opérationnels en Flandre depuis le 1er mai alors qu'aujourd'hui, force est de constater qu'en Wallonie, on est toujours dans les discussions, dans les phases de contact. Je voulais faire le point avec vous sur ces accords de coopération. Où en sont-ils ?

Je sais que des problèmes subsistent, notamment dans la définition de ce que l'on appelle les aides à l'investissement et qui vont avoir un impact direct au niveau de la comptabilité des aides d'État et de qui va en avoir la charge ou, en tout cas, qui va opérer les demandes de remboursement si les plafonds sont dépassés.

Je voulais, Monsieur le Ministre, faire le point avec vous parce que, si j'en crois les déclarations du Ministre Van Overtveldt de la semaine dernière, aucune demande n'est parvenue au Gouvernement fédéral et il n'y a aucun intérêt, si je lis ces réponses aux interventions de mon collègue, Benoît Piedboëuf, au Parlement fédéral.

Il m'apparaissait important, sur une matière qui l'est tout autant, de faire le point sur cette question et de connaître, le cas échéant, les raisons pour lesquelles cela coince actuellement et qui font qu'une nouvelle fois, la Wallonie est quelque peu en retard par rapport à nos amis du nord.

M. le Président. - Puis-je rappeler, à chacun des députés, qu'il y a un temps limite pour développer sa question d'actualité ? N'y voyez pas une leçon particulière, Monsieur Evrard, mais une invitation à chacune et chacun de s'y conformer.

La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Président, Monsieur le Député, le Gouvernement fédéral a fait adopter par le Parlement fédéral, en décembre 2014, une modification de la loi précédente qui avait été adoptée dans le premier semestre 2014 en raison de la modification du règlement sur les exemptions, donc les aides européennes.

Comme vous l'avez très justement dit, le débat porte sur le fait déclencheur qui permet de donner la réduction de 25 % de précompte professionnel sur tout nouvel emploi créé dans la zone dite de zone franche, zone de 200 000 habitants maximum et 2 000 kilomètres carrés maximum.

Nous avons une négociation. Je suis étonné de la réponse de mon homologue, le Ministre Van Overtveldt, puisque le SPF Finances a l'intégralité des données permettant de générer ce fait générateur et que nous attendons sa réponse.

Aujourd'hui, nous sommes plutôt dans l'attente et si retard il y a, cela ne nous est pas imputable, même si je ne fais pas de reproche au SPF Finances qui travaille avec nous sur cette question.

Je ne doute pas que, dans les jours qui viennent, nous aurons la réponse du SPF Finances, nous permettant ainsi de publier la carte et de mettre en œuvre cet élément. Je ne considère pas être en retard vis-à-vis de la Flandre, même s'il y a quelques jours de différence.

Le dossier avance et je compte bien l'amener rapidement sur la table du Gouvernement pour décision finale.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. J'aurais souhaité aussi avoir un élément de réponse, mais j'imagine que vous me le communiquerez plus tard, sur la possibilité de scinder les zones franches et d'intégrer éventuellement des régions qui ont été également durement touchées.

J'entends bien que vous avez transmis le dossier au SPF Finances et, comme je l'ai dit, vous remarquerez qu'à la fois mon collègue parlementaire luxembourgeois Benoît Piedbœuf et moi-même nous nous inquiétons de la situation. On ne manquera pas d'interpeller à nouveau par rapport aux déclarations de la semaine dernière.

Vous conviendrez avec moi que c'est une matière extrêmement importante et que, si nous avons pu adopter ici des textes – je pense à brûle-pourpoint, notamment, au bien-être animal – en matière de zones franches, il y a des priorités. Je relaierai votre intervention et je vous invite à faire en sorte que, rapidement, nous puissions être opérationnels en Wallonie. Vous savez, comme moi, que la Wallonie en a bien besoin.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MOUYARD À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET LA RÉFORME DES AIDES À L'INVESTISSEMENT »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LA RÉFORME DES AIDES À L'INVESTISSEMENT ET SON IMPACT SUR LES TPE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualités à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique :

- de M. Mouyard, sur « le secteur de la construction et la réforme des aides à l'investissement » ;
- de M. Fourny, sur « la réforme des aides à l'investissement et son impact sur les TPE ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). - Monsieur le Ministre, lors de déclarations récentes concernant les aides à l'investissement, vous avez annoncé une réforme de celles-ci, ce qui a engendré, de la part du secteur de la construction, certaines inquiétudes.

Les aides à l'investissement pour les TPE et les PE ne sont pas les mêmes. Dans votre réforme, vous envisagez toutefois de fusionner le taux de base de ces aides. Concrètement, ceci engendre que, pour les TPE, alors qu'elles pouvaient être subventionnées pour le taux de base à hauteur de 10 %, et de 13 % si l'on est en zone de développement, cela les ramènerait à 4 % et 6 %.

Cela est très compliqué pour elles. Vous savez que, dans le secteur de la construction, on souffre déjà énormément du dumping social et que, si l'on diminue encore les aides à l'investissement, cela devient très compliqué.

Si l'on ajoute à cela le fait que l'on parle de taux de base et que ces sociétés peuvent espérer un taux plus important si elles répondent à certains critères, comme l'innovation, l'emploi, l'exportation, on sait que, pour ces TPE, il est parfois difficile de répondre à ces critères. Par conséquent, non seulement, on aura diminué le taux de base, mais en plus, elles pourront difficilement espérer avoir un taux plus important.

Pour terminer, au niveau du secteur de la construction et toujours des TPE, il y a une dérogation en vertu de laquelle elles peuvent être subventionnées pour du matériel de chantier, une camionnette par exemple, pour exercer leur travail. Il paraît également que cette dérogation pourrait disparaître, d'où

l'inquiétude du secteur de la construction par rapport à ces mesures annoncées.

Est-ce que, aujourd'hui, vous continuez, vous persistez et vous signez dans cette direction ? Je pense qu'il y aura alors problème pour ces sociétés. Ou est-ce simplement en cours de réflexion, voire même rien n'est fait ? Vous allez peut-être pouvoir nous annoncer de très bonnes nouvelles en la matière.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Ministre, les questions qui devaient être posées l'ont été. Je souhaite insister sur le fait que, effectivement, le secteur des PE et TPE, qui est un secteur très développé pour notre économie au niveau de la Wallonie, a fait valoir ses inquiétudes. Ce tissu ô combien important mérite d'être bien informé ou rassuré par rapport aux velléités qui ont été annoncées !

Complémentairement, pourriez-vous nous tenir informés de l'état d'avancement de votre plan PME, de son phasage, du calendrier et des axes prioritaires qui vont être développés, afin que nous puissions informer le monde de l'entreprise des démarches que vous avez initiées pour soutenir celles-ci et notre économie wallonne ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Messieurs les députés, la réforme des aides à l'expansion économique a pour objet de rendre les choses plus lisibles, de les rendre conformes aux réglementations européennes, de faire de la simplification administrative et de supprimer – c'est peut-être un élément important à retenir – l'effet d'aubaine.

Nous constatons que les aides automatiques provoquent un effet d'aubaine important. Nous avons pris l'initiative de réduire l'effet automatique de l'aide. Lorsque vous parlez du taux de base, il s'agit de dire que, pour obtenir les montants qui restent similaires à l'intérieur des enveloppes de taux telles que définies par l'Union européenne, pour les entreprises, il faut remplir des conditions qui n'étaient pas retenues auparavant. Cela répond à ce que le Parlement souhaite, à savoir la conditionnalité des aides, c'est-à-dire de faire en sorte que celui qui obtient une aide démontre qu'il sera plus performant, qu'il engagera du personnel, qu'il sera innovant.

Dès lors, on ne peut pas dire que, sous prétexte d'avoir supprimé la catégorie spécifique des TPE pour la mettre dans les petites entreprises, il y a une réduction de l'accès à l'aide. Le phénomène est différent.

Pour répondre à M. Mouyard, le matériel de chantier reste éligible à l'aide. Il n'a pas été supprimé, cela me permet de couper les ailes au canard.

Le dispositif a été adopté par le Gouvernement et nous le mènerons à terme. Nous aurons des concertations avec les secteurs, mais je tiens à dire que tant l'Union wallonne des entreprises que le Conseil économique et social de Wallonie indiquaient que cette volonté de supprimer l'effet d'aubaine était un élément tout à fait essentiel à leurs yeux.

En ce qui concerne le plan PME dont vous avez eu l'esquisse d'une ébauche dans un grand journal ce week-end, je tiens à dire qu'il sera prêt et associé au plan Marshall 4.0 qui devrait venir sur la table dans les semaines qui viennent. L'un et l'autre étant liés, nous avons décidé d'inscrire d'abord le plan Marshall 4.0, puis de décliner le plan PME, mais il sera soumis au Gouvernement avant les vacances d'été, j'espère durant le mois de juin. Il est en cours de finalisation. J'espère ainsi avoir apporté des apaisements au secteur et avoir répondu à vos questions.

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. Je pense que le secteur sera à moitié apaisé, là où il peut se réjouir lorsqu'il apprend que le matériel de chantier est toujours éligible.

À travers la réponse que vous faites, vous ne donnez pas d'indication par rapport au taux de base qui sera revu de plus de la moitié. Je le répète, auparavant, les TPE pouvaient espérer un taux de base de 10 à 13 %. Si on le fusionne avec les petites entreprises, on passe de 4 à 6 %, c'est plus que divisé par deux.

J'entends bien que la réforme vise plus de lisibilité, qu'il faut répondre aux prescrits de l'Europe, à la simplification administrative, à empêcher les effets d'aubaine. Le résultat est, à un moment donné, des primes qui sont divisées par deux. À ce moment-là, je comprends que le secteur soit inquiet. Je pense qu'il va continuer à l'être et qu'il va vous le faire savoir.

J'attire votre attention sur le problème du dumping social, je le citais tout à l'heure, qui est entier. C'est un secteur en crise. Ces très petites entreprises représentent, si j'ai bonne mémoire par rapport aux chiffres, plus de 90 % du tissu économique wallon.

Il faut être très attentif à la réforme que vous êtes en train de mettre en place et je vous demande d'encore réfléchir à ce sujet-là.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je remercie le ministre pour la réponse apportée. Elle a le mérite de clarifier la situation et de rassurer le secteur sur le fait qu'il a toujours une accessibilité à ces primes.

Il est vrai que la bonne gestion commande, avec l'utilisation des deniers publics, d'éviter les effets d'aubaine et l'automatisme.

Quoi de plus normal que de justifier de l'intérêt de devoir bénéficier d'une prime que pour pouvoir l'obtenir ? Je pense que c'est de bonne gestion. Je vous remercie aussi de confirmer le timing dans lequel vous vous inscrivez au niveau du Gouvernement, à savoir le maintien du plan Marshall 4.0 ainsi que, dans la foulée, la mise en application du plan PME pour le début de l'été. Je pense que là aussi, c'est un signe positif de soutien à l'endroit de nos entreprises.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BOUCHEZ À
M. MAGNETTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE
DÉFICIT D'ÉVALUATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES EN WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bouchez à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le déficit d'évaluation des politiques publiques en Wallonie ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre-Président, vous nous avez dit, lors du discours sur l'état de la Wallonie, que l'économie wallonne évolue au même rythme que celle du reste de l'Union européenne. C'est clair que si l'on compare la Wallonie à la Wallonie, on peut déjà avoir des éléments objectifs de comparaison, mais compte tenu de notre retard de développement, il faut que l'on aille plus loin que l'évolution de l'économie européenne.

Pourtant, à l'heure actuelle, il y a encore beaucoup de choses à faire. Vous l'avez également reconnu, par exemple, notre production par habitant est toujours de 80 % par rapport au reste de la moyenne de la zone euro. On a, à l'heure actuelle, un taux de chômage de 12 % qui est le plus élevé depuis 15 ans. Tout n'est pas dû aux politiques de la Wallonie. Attention, bien évidemment, il y a un contexte international qui intervient.

On a également un taux d'emploi plus faible que la moyenne de la zone euro, soit 62 % au lieu de 68 %. Beaucoup de choses restent encore à faire. Pourtant, on a déjà entamé énormément de plans. Il y a eu les contrats d'avenir, les contrats d'avenir actualisés, les plans stratégiques transversaux, le plan Marshall, le plan Marshall 2.0, le plan Marshall 2.vert, le plan Marshall 2022 et maintenant le plan Marshall 4.0. On voit que des plans, on en a eu et attention, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, il y a eu des mérites aussi à ces plans. Ces plans ont permis de mettre en avant l'enjeu économique, l'enjeu en matière

d'emploi. Des choses ont été réalisées grâce à ces plans, comme les pôles de compétitivité, mais un problème demeure, c'est le fait que tous les objectifs, quand ils avaient été fixés, n'ont pas été atteints et, deuxièmement, qu'une série d'objectifs n'étaient pas fixés ou n'ont pas été évalués.

C'est l'objet de la question car, dans une carte blanche, M. Paquot de l'Union wallonne des entreprises évoque la difficulté d'évaluer les politiques publiques en Wallonie. C'est déjà un enjeu pour savoir si les choix économiques qui sont posés sont les bons, mais c'est aussi un enjeu pour savoir pourquoi cela n'a pas fonctionné ou, du moins, pourquoi cela n'a pas fonctionné totalement. Par rapport à cela, il met en évidence une série de carences de la part de l'IWEPS qui, pour le moment, sur les 15 dernières années, n'arrive pas à formuler des propositions ou à cibler avec suffisamment de précision pourquoi les plans Marshall n'ont pas donné la pleine satisfaction et comment on pourrait les améliorer.

Il y a deux enjeux essentiels par rapport à notre situation actuelle et je conclurai par là. Premièrement, c'est une difficulté par rapport au fait qu'une série d'emplois ne trouvent toujours pas preneurs alors que nous sommes dans une période basse en matière de conjoncture sur le marché de l'emploi. Je l'ai appelé, il y a 12 % de chômage. Le deuxième problème, c'est que si dans les différents plans, on avait, de façon très pertinente, ciblé l'innovation, la recherche, la formation, il demeure une difficulté qui est la transition vers l'industrialisation et la réindustrialisation de la Wallonie. Par rapport à l'évaluation des politiques publiques, on pourrait identifier la raison pour laquelle ces deux éléments restent problématiques à l'heure actuelle. Quelles sont vos solutions, Monsieur le Ministre-Président ? Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, pouvez-vous me dire quelle est votre question, exactement ?

M. Bouchez (MR). - C'est par rapport au déficit d'évaluation des politiques publiques. Qu'en est-il en matière de l'IWEPS ? Quels sont les outils ? Puisque vous m'invitez à le faire, je vais juste vous donner un exemple qui doit vous plaire car c'est quelqu'un qui a un peu le profil que vous avez maintenant. C'est quelqu'un comme Tony Blair que vous pourriez certainement apprécier. Quand il est devenu Premier ministre en Angleterre – vous le savez mieux que moi, de par votre passé académique – qu'une des premières choses qu'il a faites, c'est de remettre sur pied une série d'instruments d'évaluation des politiques publiques afin de poser les meilleurs choix.

Pour résumer la question, vous inscrivez-vous dans les pas de Tony Blair en matière d'évaluation des politiques publiques ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, j'ai cru percevoir des éléments de question au milieu de vos nombreuses assertions et affirmations.

Si la question est : « Que compte faire la Wallonie en matière d'évaluation et de critères ? », la réponse est la suivante. Je pense que nous devons faire des évaluations. C'est très important. Je l'ai dit ici très souvent, ce qui a fait que la Wallonie a retrouvé une forte crédibilité ces dernières années avec ces plans, c'est aussi la gouvernance. C'est aussi le fait d'avoir confié à des experts internationaux, étrangers, autonomes, tout à fait impartiaux, la possibilité de sélectionner un certain nombre de projets dans le cadre des pôles de compétitivité, aujourd'hui dans le cadre de la *task force* pour les projets FEDER ou les projets FSE et d'avoir soumis tout cela à des critères les plus objectifs et les plus impartiaux possible, de l'avoir fait aussi en confiant à nos propres instances, notamment l'IWEPS que vous nous avez cité, une mission d'évaluation spécifique pour certaines de ces politiques.

Mais en même temps, trop d'évaluations tue l'évaluation, ou trop de critères tue le critère. Si vous avez des tableaux de critères avec 25, 30, 40 critères, on ne s'y retrouve plus et on ne comprend plus. C'est pour cela que j'ai toujours préféré – je l'ai rappelé également lors du débat que nous avons eu sur l'état de la Wallonie – un set d'indicateurs simples : cinq, six, huit. J'en avais proposé quelques-uns, on m'a demandé d'en ajouter d'autres et j'ai fait des ouvertures que je confirmerai l'année prochaine en matière environnementale, en matière sociale. Il ne faut pas aller trop loin dans le nombre de critères que l'on veut prendre.

Deuxième élément, de ne pas faire d'évaluation dans laquelle le rapport de cause à effet est certain. C'est cela qui est problématique dans un certain nombre de soi-disant évaluations.

Je ne veux pas, nous n'allons pas faire, ici, d'effets d'annonce qui diront : « Avec le plan Marshall, nous allons créer x milliers d'emplois », tout simplement parce que personne ne peut dire avec certitude combien d'emplois une politique que nous menons va créer. Le nombre d'emplois qui seront créés en Wallonie dépend de facteurs exogènes sur lesquels nous n'avons aucune prise, comme le prix du pétrole, il dépend de décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir, par exemple – c'est un facteur fondamental – la politique monétaire menée par la Banque centrale européenne, il dépend aussi de nos actions.

Si nous prenons un plan Marshall très volontariste qui doit créer x emplois, mais que des facteurs exogènes et des décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir vont contrecarrer ce que nous faisons, le résultat ne sera pas là.

Ces évaluations très macros, ces méthodes très économétriques ont pour seul effet de tromper le citoyen. On l'a vu quand on a annoncé ici ou là que telle mesure, un saut d'index allait créer 30 000 emplois. C'est impossible, il n'y a aucun économiste sérieux qui peut établir ce type de lien de causalité parce que c'est infiniment trop complexe.

Ce que nous demandons, dans le cadre du plan Marshall, mais également dans le cadre du Plan wallon de lutte contre la pauvreté, du Pacte pour l'emploi auquel Mme la Ministre Tillieux travaille ces jours-ci, c'est de faire en sorte d'identifier, action par action, le critère qui permet une évaluation objective, précise et rigoureuse avec la relation de cause à effet, comme l'IWEPS l'a fait depuis un certain temps. Je vous invite à aller voir sur le site de l'IWEPS, ils ont dit : « Nous pouvons identifier avec une certitude statistique les effets positifs suivants des mesures du plan Marshall. Nous pouvons aussi établir avec certitude statistique les effets négatifs suivants de telle ou telle mesure ».

On vient de parler des zones franches. Pourquoi a-t-on revisité complètement la politique des zones franches ? Parce que des évaluations indépendantes, notamment celles de l'IWEPS, avaient conduit à mesurer avec précision qu'il y avait, telles qu'elles avaient été conçues, beaucoup d'effets d'aubaine qui réduisaient l'efficacité de ces politiques. Là, on a une évaluation certaine.

Par contre, des objectifs qui ne sont que des effets d'annonce médiatiques que personne ne pourra vérifier, je pense que cela ne contribue pas à créer de la rigueur et de la confiance. Nous resterons sur des évaluations rigoureuses et précises avec nos outils tout à fait indépendants.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Finalement, la question était assez claire puisque vous y avez répondu pleinement. Je ne dis pas que je suis satisfait de tout le contenu. On peut se rejoindre sur une série d'éléments et particulièrement l'influence des éléments exogènes. Par contre, je ne peux pas vous rejoindre sur la conclusion.

Ce n'est pas parce qu'il y a des éléments exogènes qui peuvent dégrader, ou améliorer aussi – parce que les éléments exogènes on aime bien en parler uniquement quand ils dégradent. Mais quand ils améliorent, on a plutôt tendance à les taire – mais ce n'est pas parce que cela existe que l'on ne doit quand même pas se fixer des objectifs.

En matière de politique publique, quand de l'argent public est investi, il faut quand même se demander vers quelles directions on veut tendre. Si, par la suite, des éléments exogènes empêchent de les atteindre, les politiques d'évaluation permettent de les cibler et de dire : « Voilà, toute chose étant égale par ailleurs, si l'on n'avait pas eu tel ou tel élément, on aurait pu. ». Cela peut s'expliquer de façon très claire. C'est quand même une obligation, quand on gère les deniers publics, d'expliquer aux gens pourquoi on investit un montant.

Le reproche est que, à l'heure actuelle, on investit des montants publics, que cela crée un effet parce que chaque investissement peut créer un effet, mais que, néanmoins, on ne se pose jamais la question de savoir : « N'aurait-on pas pu obtenir un effet plus important en faisant un autre choix avec les mêmes montants ou parfois des montants moindres ? ».

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DISTER À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LES BATTERIES À USAGE
RÉSIDENTIEL »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Dister à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les batteries à usage résidentiel ».

Nous en arrivons alors à la dernière question. Elle n'est pas sans importance, ni par son contenu ni par son auteur, puisque ce sera la première fois, chers collègues, que nous accueillons à ce lutrin un excellent collègue du Brabant wallon, Christophe Dister, qui nous a rejoints il y a quelques semaines et qui, d'emblée, interroge M. le Ministre Furlan sur les batteries à usage résidentiel. Nul doute que les batteries de M Dister, elles, sont bien remplies.

La parole est à M. Dister pour poser sa question.

M. Dister (MR). - Merci, Monsieur le Président, pour cette introduction. De cette manière, je ne dois pas la faire, c'est très bien.

Monsieur le Ministre, je voulais parler d'un sujet qui peut paraître assez anodin. Je vais parler de l'article sur les batteries que Tesla Motors veut commercialiser rapidement, avec un potentiel de développement très important, à des prix relativement concurrentiels, puisqu'ils sont trois fois moins chers que les prix des acteurs actuels du marché.

Si l'on peut se réjouir d'un tel développement qui va certainement, pour les concitoyens, amener de nouvelles perspectives en matière énergétique, on doit aussi s'interroger sur les conséquences que peut avoir ce développement sur le fonctionnement du marché de l'électricité.

Vous le savez – on le sait tous – le marché de l'électricité a, depuis un certain nombre d'années, souffert d'un cadre réglementaire relativement instable, avec des conséquences sur le prix de l'énergie que l'on a vues, depuis ces années d'instabilité.

Je suis un petit peu inquiet parce que les débouchés vont avoir des conséquences sur les gestionnaires de réseaux de distribution et, donc, par effet de ricochet, sur les communes. En effet, lorsque les citoyens auront la faculté d'acquérir ces batteries – et ils vont pouvoir le faire vu le prix attractif et qui diminuera encore – ils pourront stocker l'énergie.

Il y a eu un très long débat sur les installations photovoltaïques – on en a beaucoup parlé tout à l'heure – et sur la nécessité de faire payer à l'utilisateur une quote-part sur les réseaux avec la tarification d'injection qui résoudrait le problème. Or, si les producteurs locaux peuvent stocker l'énergie qu'ils créent, qu'ils produisent, forcément, ils ne paieront plus le tarif d'injection. Cela aura des conséquences importantes sur les gestionnaires de réseaux de distribution et, par effet de ricochet, sur nos villes et communes.

Ma question est très simple, mais je ne pense pas que la réponse soit aujourd'hui sur la table, le sujet étant beaucoup trop récent. Envisagez-vous d'intervenir d'un point de vue réglementaire pour modifier le cadre actuel et/ou de promouvoir cette technologie qui va nous permettre d'avoir des débouchés importants ?

M. le Président. - Merci, Monsieur Dister. On vous félicite pour cette première intervention magnifique, mais cela ne m'étonne pas de vous. Je vous reconnais dans la rigueur et dans la vigueur du ton aussi.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, je vous remercie pour cette question qui est effectivement bien d'actualité : l'annonce a été faite récemment dans la presse.

Elle est loin d'être anodine, mais elle est sans doute un peu prématurée – vous en conviendrez – vu la nouveauté de la technologie et de l'annonce faite par Tesla. Là où je vous donne raison – à ce stade en tout cas – c'est que, tant sur la politique tarifaire que sur la politique des réseaux de distribution, une telle invention ou une telle mise sur le marché d'un produit qui permet de stocker l'énergie peut avoir des conséquences non négligeables.

J'ai confié à mon administration le soin, à ce stade, d'investiguer la piste avancée par la presse, qu'il faut prendre aussi avec un peu de prudence – vous en conviendrez – afin de faire rapport sur le sujet et, en fonction de ce rapport, nous aurons à prendre ou pas, un certain nombre de décisions.

Il est évident que, sur base de ce rapport, il faudra que je puisse consulter, préalablement à toute proposition au Gouvernement, le secteur dans ses différentes composantes. Cela peut avoir une influence sur notre production, sur notre responsabilité de production qui est l'énergie renouvelable et, je l'ai dit, sur l'adaptation des réseaux de distribution, sur la politique tarifaire.

Convenons aussi qu'avec le Fédéral, de ces jours-ci, sur la table du Gouvernement fédéral, le débat est sur la stratégie belge en matière énergétique. Je crois que ma collègue, Mme Marghem se débat dans des difficultés assez importantes sur le sujet.

Je suis tout sauf inattentif à cette nouvelle technologie. Je ne manquerai pas de revenir vers vous, vers l'ensemble de ce Parlement, lorsque nous aurons de plus amples informations.

M. le Président. - La parole est à M. Dister.

M. Dister (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Le but de la question, aujourd'hui, n'avait pas d'autre objectif que d'entamer une réflexion.

Je me réjouis que cela ait déjà été fait dans le cadre de votre cabinet. J'ai été interpellé, lors de la déclaration du ministre-président, sur l'état de la Wallonie, sur le fait qu'il fallait anticiper les virages technologiques. Nous sommes clairement devant un virage technologique. On a une opportunité, pour une fois, de ne pas être réactifs, mais d'anticiper les choses.

Il faut avoir cet état d'esprit là. On a une opportunité de développer et, peut-être, d'installer autre chose, c'est-à-dire d'avoir un plan industriel derrière pour que la filière verte soit enfin créatrice d'emplois durables.

M. le Président. - Monsieur Dister, mes félicitations pour votre intervention.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. - J'en reviens aux craintes que nous avons exprimées. Il est maintenant 11 heures 45. Il nous reste, Monsieur le Greffier, un quart d'heure pour accueillir notre hôte du jour.

Nous nous retrouvons à 14 heures pour l'accueil de M. Van Rompuy au sein de cette assemblée avec le débat qui s'en suivra. Nous enchaînerons immédiatement avec le débat sur le TTIP.

Pour celles et ceux qui veulent s'entretenir en colloque singulier avec le président du Conseil européen honoraire, il y aura une réunion à la salle archéologique. Nous nous partagerons probablement entre, d'une part,

la conversation et le dialogue avec M. Van Rompuy et, d'autre part, le traité TTIP en séance publique.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 11 heures 45 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 7 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, permettez-moi, au nom de tous les élus du Parlement wallon, de vous souhaiter la bienvenue et de vous remercier chaleureusement d'avoir accepté notre invitation.

C'est pour nous un honneur de recevoir, au sein de notre assemblée, une personnalité de premier plan qui a été – rappelons-le – le premier titulaire permanent de la haute fonction de Président du Conseil européen, et ce, après avoir exercé plusieurs fonctions de ministre et, bien sûr, de Premier ministre.

Monsieur le Président, votre présence aujourd'hui constitue aussi la plus belle démonstration de la volonté de notre Parlement de participer pleinement à la construction européenne au moment où l'Europe est plongée dans une crise économique, doublée – peut-être pour certains – d'une crise de confiance avec le citoyen.

Durant l'exercice de vos cinq années de présidence, vous avez œuvré incontestablement à un nouvel élan pour l'Europe. Le prix Charlemagne de l'unification européenne qui vous a été décerné en 2014 en témoigne très largement.

Nous saluons vos nombreuses actions en faveur de la construction européenne qui reste indéniablement la plus belle victoire politique du XXI^e siècle.

Comme vous, nous souhaitons, pour l'avenir, une Europe ambitieuse, solidaire et respectueuse des Droits de l'Homme.

Permettez-moi, à cet égard, de faire ici directement référence aux tragiques incidents survenus en Méditerranée qui ne peuvent laisser l'Europe sans une réaction forte.

Cette Europe ambitieuse que nous appelons de tous nos vœux doit relever un certain nombre de défis aujourd'hui.

À vrai dire, Monsieur le Président, vous avez parfaitement résumé l'enjeu de ces défis qui s'imposent aux décideurs européens nationaux et régionaux lorsque vous avez déclaré à la Conférence sur l'état de l'Union à

Rome, et vous vous adressiez à l'Europe : « Sois plus forte à l'extérieur et plus protectrice à l'intérieur ».

Monsieur le Président, cette Europe ambitieuse, cette Europe de la confiance doit tout d'abord – nous en avons abondamment parlé ce midi – relancer l'investissement.

L'Europe ne peut plus confondre financement d'investissement et déficit de fonctionnement. Telle est la sentence prononcée par Philippe Maystadt dans son livre *L'Europe, ce continent perdu*.

Il n'est pas acceptable pour nous que la comptabilité retenue pour les pouvoirs publics en Europe soit à ce point différente de la comptabilité des entreprises privées.

Quand les uns peuvent amortir leurs investissements sur plusieurs années, les administrations publiques doivent les financer en un an. Cette évolution des normes SEC2010 a pour conséquence de handicaper gravement l'investissement public et d'ainsi renvoyer le financement d'un grand nombre d'infrastructures de service au public dans les mains du secteur privé.

À l'instar des propos tenus par le gouverneur honoraire de la Banque nationale, M. Luc Coene, en visite ce lundi au sein de notre Parlement, nous plaçons pour un assouplissement du contrôle des investissements publics par Eurostat, par exemple, en publiant une liste d'investissements prioritaires servant la cause de la cohérence européenne.

Faute d'une telle adaptation, les pouvoirs publics n'auront plus la capacité de relever le défi démographique notamment, d'entretenir nos infrastructures routières ou – M. Drèze vous l'a rappelé tout à l'heure – d'aménager un tram à Liège.

Une modification des normes comptables participe directement à une relance économique au sein même de l'Union européenne et relance des investissements tant publics que privés.

De la même manière, nous attendons avec impatience que le plan Juncker devienne une réalité palpable et qu'il puisse ainsi financer ou participer à des investissements majeurs pour l'avenir de l'Union européenne.

Cette Europe de la confiance doit également être une Europe de l'emploi. Aujourd'hui, 26 millions d'Européens, dont 7,5 millions jeunes, font face à la dure réalité du chômage. En ce domaine, nous attendons beaucoup des actions qui seront menées par notre commissaire, Mme Marianne Thyssen, qui s'est vue – reconnaissons-le – confier un important portefeuille.

« Il n'y a pas à choisir entre la compétitivité et l'équité sociale ; ce sont les deux côtés d'une même pièce », voilà ce qu'elle déclarait au Parlement

européen, voici peu. Nous ne pouvons bien sûr que souscrire aux quatre priorités qu'elle avance : création d'emplois, accès à l'emploi, qualification et protection sociale.

Face à la situation particulière des jeunes, notre Région, forte de ses nouvelles compétences en matière d'emploi au terme de la sixième réforme de l'État, assumera pleinement ses responsabilités en prolongeant notamment la garantie Jeunesse que vous aviez initiée ou encore la promotion de la formation en alternance.

Reconnaissons que la poursuite de la politique de fonds structurels, Monsieur le Ministre-Président, est essentielle pour la Wallonie et que leur complémentarité avec le plan Marshall constitue un formidable levier pour l'emploi et singulièrement au sein de nos PME.

L'emploi de demain, c'est aussi une mobilisation dès aujourd'hui de moyens financiers exceptionnels au service de l'innovation et de la recherche.

Europe de l'investissement, Europe de l'emploi, mais aussi Europe d'une plus grande justice fiscale. Partout en Europe, des voix s'élèvent pour réclamer une lutte efficace contre l'évasion et la fraude fiscale. Les États eux-mêmes organisent leur propre concurrence par une multitude d'incitants fiscaux. Sur ce point, nous épinglons la volonté de la Commission d'instaurer un véritable marché unique fiscal dès l'été 2015.

Enfin, l'Europe de la confiance se doit d'être plus offensive sur le plan international, surtout à un moment où des négociations essentielles se sont engagées pour l'avenir économique de notre vieux continent.

Bien sûr, nous sommes persuadés – pour le plus grand nombre – que la libéralisation des échanges commerciaux, tant avec le Canada qu'avec les États-Unis, peut participer à une véritable relance de la croissance pour nos sociétés occidentales. Cette libéralisation ne peut pas se développer sans règles et sans exigences au niveau des normes d'environnement, de santé et de protection des consommateurs. Nous ne pouvons pas accepter que le droit à l'avenir soit écrit sous la pression de certains lobbies et que le règlement des différends soit confié à de seuls arbitres sans jurisprudence, ni recours.

Monsieur le Président, chers collègues, depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le Parlement wallon a rang de parlement national. Lorsque l'Union agit dans des matières relevant de nos compétences, le Parlement wallon a non seulement le pouvoir, mais – oserais-je dire – le devoir, de faire entendre sa voix auprès des autorités européennes.

Aujourd'hui, près de 80 % des décisions prises par notre Parlement sont conditionnées par les choix mêmes de l'Union européenne. Plus que jamais, l'Europe est notre responsabilité.

À l'inverse, il est tout aussi légitime d'espérer de l'Europe qu'elle intègre plus encore la dimension des Régions dans ses évolutions politiques. Pour avoir participé aux travaux de la CALRE et du Conseil parlementaire interrégional, je mesure combien ce souhait est partagé par l'ensemble de mes collègues de bon nombre de Régions d'Europe.

Nous sommes impatients de plus et de mieux d'Europe. Comme le disait Robert Schuman, déjà à l'époque de la création de la CECA : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble. Elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait ».

Comme lui, je formule le souhait qu'ensemble nous puissions rendre ces réalisations possibles et cette solidarité effective.

(Applaudissements)

INTERVENTION DE M VAN ROMPUY, ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL EUROPÉEN

M. le Président. - La parole est à M. Van Rompuy.

M. Van Rompuy, ancien président du Conseil européen. - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Madame et Messieurs les ministres, chers collègues, je suis particulièrement touché par votre invitation. C'est la première fois que je me trouve dans cette salle – qui n'est pas un hémicycle – symbole de la démocratie régionale et symbole de notre fédéralisme belge.

J'ai personnellement participé à trois réformes de l'État : en 1980, 1988 et 1992. Je suis fier du résultat et ce Parlement est un grand exemple de cette transformation pacifique de notre pays.

Nous vivons des temps pleins d'incertitudes et d'inquiétudes, des temps de changements rapides et surprenants ; pas uniquement sur le plan socioéconomique, mais aussi sur les plans technologique, scientifique, biologique et idéologique. C'est un lieu commun, mais cela n'empêche pas que ce soit vrai : dans des temps turbulents, il faut toujours se souvenir de l'essentiel. Le désarroi nous fait souvent perdre de vue le fond des choses. C'est le cas pour la cause européenne. Nous oublions que l'idée européenne est un projet de paix. Nous vivons comme si nous aurons la paix éternelle, mais l'histoire peut se répéter, même si elle ne se répète pas toujours de la même manière.

Aujourd'hui, l'Union européenne est entourée, est encerclée par la guerre, dans notre voisinage à l'est et dans notre voisinage au sud. En Ukraine, 6 000 hommes et femmes sont morts jusqu'à présent. La guerre a commencé parce que ce pays indépendant voulait être

proche de l'Union européenne. Il voulait partager nos valeurs : des démocraties politiques, une économie sociale des marchés, l'État de droit, les Droits de l'Homme. En plus, l'Ukraine avait vu que son voisin, la Pologne, était maintenant trois fois plus prospère, quoiqu'ils avaient le même niveau de vie en 1990. L'Ukraine voulait choisir pour l'espoir et l'avenir. On essaie toujours de lui barrer la route vers l'Union.

Au sud, la guerre, même la barbarie, règne de l'Asie centrale jusqu'à l'océan Atlantique, de l'Afghanistan à travers le Moyen-Orient, jusqu'au Nigeria. Ce n'est pas une confrontation entre les civilisations, mais une lutte de la civilisation, l'humanisme contre la barbarie. Leur défaite est la grande priorité, aujourd'hui. Heureusement, c'est l'ennemi de tous.

Le terrorisme n'a pas de frontière dans la mondialisation. On l'a vu à Paris comme à Bruxelles. On ne peut pas tomber dans le piège des fanatiques et répondre à la haine par la haine. L'Europe maintient ses valeurs comme une force tranquille. Il faut aussi répondre par plus d'Europe, une plus grande coopération et même une intégration des services de sécurité et de renseignement.

Une crise est une occasion pour approfondir le projet européen. On vient de faire des pas. Il faut en faire davantage. La guerre, au sud, est à l'origine de grands mouvements de migration, au Moyen-Orient d'abord. Des petits pays comme la Jordanie et le Liban reçoivent presque 2 millions de réfugiés de guerre. La Turquie, à elle seule, compte 1,5 million de réfugiés, mais le désespoir est, chez un grand nombre d'hommes et de femmes, si grand, qu'ils veulent risquer leur vie en traversant la Méditerranée. Leur dernier jour est chaque fois une journée noire pour l'Europe. Ils fuient la guerre comme ma mère et ma grand-mère, en mai 1940, il y a 75 ans, laissant tout derrière eux, car ils se souviennent des horreurs du début de 1914.

Malheureusement, la barbarie a existé bien avant notre temps et à une échelle jamais vue, entre 1940 et 1945, sur le sol européen. Ici aussi, quand il s'agit de sauver des vies humaines dans la Méditerranée, on a besoin de plus d'Europe. On fait des pas et il faut en faire davantage. Bien sûr, on ne peut recevoir les centaines de milliers qui attendent, mais l'Europe comme *soft power* doit sauver des vies avant tout. Il faut, ensuite, empêcher que ces pauvres gens s'embarquent, attaqués par les causes profondes du désespoir que sont la guerre et la pauvreté. L'Europe n'a pas, à elle seule, la clé du problème. Aucune grande puissance ne l'a à elle seule, mais on a besoin de plus d'Europe, d'une Europe humanitaire. Ici aussi, une crise doit faire avancer notre intégration.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, l'Union européenne ne connaît plus la guerre depuis 70 ans. On ne peut oublier que c'est grâce à l'Union européenne. Elle a beaucoup contribué à notre prospérité depuis

1958. Nous étions enfermés dans un petit marché de 10 millions d'habitants. On a créé une économie ouverte. L'Europe ne se ferme pas, mais au contraire, on n'a pas commis, dans cette crise, la grande erreur des années 1930 : l'erreur du protectionnisme. La Chine, le Brésil et beaucoup d'autres s'insèrent dans la mondialisation et des centaines de millions de personnes ont quitté l'extrême pauvreté. Se fermer, c'est s'appauvrir à terme. C'est pourquoi on négocie, avec des grandes économies de ce monde, des accords de libre-échange, bien sûr, dans un esprit de gagnant-gagnant. Je suis convaincu que c'est possible.

La crise de la zone euro a été un coup dur pour l'Union européenne, pour nos économies et pour beaucoup de nos concitoyens. La cause profonde de cette crise a été la mauvaise gouvernance d'un certain nombre de pays, dans les premières années de l'existence de l'Euro. Les taux d'intérêt bas ont gonflé les dettes privées et publiques. L'argent bon marché a fait vivre certains pays bien au-delà de leurs moyens économiques et financiers. On a créé une croissance dopée par les crédits.

Il n'y avait pas suffisamment de surveillance bancaire, budgétaire et macroéconomique. On a laissé faire. Les marchés et les politiques n'ont pas pris leurs responsabilités. La crise bancaire a révélé toutes les faiblesses de certaines de nos économies, en particulier.

L'ajustement était inévitable, mais toutes les grandes décisions, à partir de 2010, dans la zone euro, ont été prises à l'unanimité par les États membres et de leurs Premiers ministres et présidents.

On a vaincu la crise existentielle de l'Euro, en 2012 et 2013, ensemble. On a évité le pire. L'éclatement de la zone euro aurait créé une dépression partout en Europe.

On a décidé, à l'unanimité, après le retour à la stabilité de la zone euro, d'une politique de croissance et d'emploi. La politique monétaire est franchement expansionniste. La politique budgétaire est en moyenne neutre par rapport à l'activité économique en 2014 et 2015. La politique d'investissements incarne vraiment une percée. Le volume est de 2 % à 3 % du produit intérieur européen en trois ans. Je parle du plan de la Commission européenne, du plan Juncker.

Pas de croissance durable sans investissements privés surtout et sans investissements publics, surtout, quand il s'agit d'investissements privés, dans des projets à risques. Le budget européen est en quelque sorte une garantie pour ces risques.

Ceci vient en plus de ce qui est prévu dans le budget européen en matière de fonds structurels et de grands projets d'infrastructures.

Ce budget, comme tous les budgets, était sous pression, mais tout ce qui touche à la compétitivité et aux investissements d'avenir est en expansion de 37 %.

Cela a été un choix stratégique. Ce budget aussi a été approuvé par les 28 États membres et par le Parlement européen.

Permettez-moi de préciser que la responsabilité budgétaire consiste à augmenter les dépenses publiques ayant des effets sur la croissance sans augmenter la charge totale des dépenses de manière durable.

La qualité aussi des dépenses est primordiale. Aussi, quand il s'agit d'investissements publics, ce sont des choix à faire.

Je précise également qu'il faut distinguer le traitement statistique de l'investissement de son traitement dans le cadre des règles budgétaires.

Les décisions de politique économique doivent être prises sur la base de statistiques fiables et préparées en toute indépendance.

Une autre précision concerne la politique de cohésion. La création de régions de transition dans le budget 2014-2020 a évité une rupture pour pas mal de régions, entre autres, votre Région.

Les fonds structurels restent une expression tangible de la solidarité à l'intérieur de l'Union envers les Régions en dessous de la moyenne en termes de prospérité.

La solidarité a été aussi visible dans la crise de la zone euro par les moyens d'action du mécanisme européen de stabilité, le MES, qui peut engager 500 milliards d'euros des moyens employés et qui viennent du contribuable européen.

Au total, la Grèce, par exemple, a emprunté auprès des instances européennes 240 milliards d'euros, plus que son produit intérieur brut pour éviter la faillite.

Bien sûr, pas de solidarité sans responsabilité. C'est encore le message des 18 pays à la Grèce, ces jours-ci.

L'emploi est le résultat de la croissance économique, mais pas uniquement d'elle. Les différences en taux d'emploi et de chômage au sein de l'Union européenne ne sont pas uniquement dues aux différences en termes de croissance économique. On peut avoir des croissances bien plus intensives en emploi quand on diminue les charges qui pèsent sur le travail, quand l'organisation du marché du travail est moins rigide, quand on s'attaque à l'inadéquation entre la demande et l'offre de travail, quand on a une vision sur la formation et l'éducation.

Les différences entre États membres sont bien connues. L'Union, en tant qu'union, est souvent sur le banc des accusés. Les autorités nationales sont compétentes et, dans les États fédéraux, les différents niveaux de pouvoir, pour certains aspects.

Concernant la lutte contre le chômage des jeunes, le budget européen a prévu 8 milliards d'euros pour faciliter l'emploi et la formation des jeunes, tout spécialement dans les régions particulièrement frappées par le chômage. L'argent est prévu et notre commissaire européenne, Marianne Thyssen, a proposé d'augmenter le préfinancement de 1,5 % à 30 %, de sorte qu'un montant de 1 milliard d'euros puisse être libéré en 2015 et versé aux bénéficiaires sous forme d'avance. Cela peut concerner, cette année, 350 000 à 650 000 jeunes au lieu de 14 000 à 22 000. Bien sûr, votre Région en profitera.

Il faut bien réaliser, Mesdames et Messieurs, qu'avant 2007, le niveau de chômage dans la zone euro dépassait, en moyenne, déjà 8 %. En 2015, on est à 11 %. Il y avait un niveau structurel très élevé avant l'éclatement de la crise de la zone euro. Dans certains pays, on a su diminuer ce niveau de chômage de moitié, mais dans bien d'autres, il continue à augmenter. Il ne s'agit pas de pays sous programme.

On peut faire plus, on peut faire mieux dans la lutte contre le chômage. La croissance conjoncturelle reprend cette année et l'année prochaine, avec, respectivement, 1,5 % et même 2 %. L'emploi suivra, mais le problème structurel reste. Il faut profiter de cette reprise pour aller plus loin dans les réformes à long terme.

Nos sociétés européennes manquent de cohésion sociale. Les inégalités et la pauvreté augmentent, quoique la Belgique se trouve toujours parmi les meilleurs quant à la distribution des revenus. Le chômage contribue aux inégalités, mais aussi à la montée du populisme et de l'extrémisme. Ce n'est pas la seule cause, parce que ce phénomène est antérieur à la crise de la zone euro, mais le chômage et le manque de perspectives déstabilisent nos sociétés.

Encore une fois, la responsabilité est partagée entre les différents niveaux de pouvoir. Le niveau européen ne peut rien faire sans l'accord des États membres. Dans ce sens, l'Europe ce n'est pas eux, l'Europe c'est nous.

J'y ajoute une autre pensée. La croissance structurelle dans beaucoup de nos pays était déjà trop faible avant la crise de la zone euro pour financer d'une façon durable nos systèmes sociaux. Cette croissance potentielle s'est encore affaiblie pendant la crise. Celle-ci doit doubler, elle doit dépasser les 2 %. Ici aussi, on a besoin de plus d'Europe. On doit renforcer notre compétitivité par rapport au reste du monde.

Notre grand marché n'est pas unique, il est fragmenté. On a besoin d'une union énergétique, d'une union numérique, d'un grand marché de recherche, de champions européens en télécommunications, d'une industrie de défense européenne et autres. On doit investir davantage en recherche et développement, en information, en communication, en technologie et en éducation supérieure.

L'écart se creuse avec les grands joueurs du monde dans beaucoup de domaines. La Chine dépensera plus, en 2016, en termes absolus, que l'Union et ses États membres. Je parle de recherche et de développement. Il y a beaucoup d'autres chiffres que je peux citer.

L'Union ne sera jamais un pays, mais nous avons besoin d'un marché sans cette fragmentation qui nous coûte si cher.

L'Europe se fait graduellement.

L'Europe se fait graduellement, mais le temps presse. Nous devons mobiliser tous nos talents de toutes les catégories sociales, aussi de ceux et de celles dont les origines se trouvent en dehors de l'Union européenne, mais qui font partie de notre société.

La démocratisation de l'enseignement, la mobilité sociale et l'emploi ne suivent pas toujours. On a besoin de tous les talents, de créativité, d'innovation, d'esprit d'entreprise dans une Europe vieillissante qui perdra, sans immigration, 70 millions d'habitants d'ici 2050.

Le court-termisme est une maladie. Le repli sur soi aggraverait le problème. Chers Collègues, vous m'avez fait l'honneur de parler devant votre assemblée – c'est la première et la dernière fois que j'ai cette occasion – j'en profite pour vous donner ce message, profondément volontariste, européen. Chacun, à son niveau de pouvoir, fait partie de l'Union. Vous êtes des Européens à part entière. Nous avons une cause commune, un destin commun.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Président, cher Herman, si vous permettez, chers Collègues, pour ce message empreint d'une grande hauteur, pour ce moment dans notre vie parlementaire qui nous permet de prendre un peu de distance par rapport au quotidien de nos échanges plus terre-à-terre.

C'est une tradition que notre président, votre voisin, a voulu inaugurer et faire en sorte que ce Parlement ne soit pas seulement le lieu où nous discutons du budget et des projets de décrets, mais où nous discutons aussi des grands enjeux de notre société, de notre temps, pour nourrir notre réflexion avec autre chose que le travail du quotidien qui a bien sûr son importance, mais prendre ces moments de réflexion et de respiration est fondamental.

Vous avez apporté la hauteur de vue sur un sujet qui est, pour nous tous, d'une très grande importance, à savoir celui de l'avenir de l'Europe, qui est un continent, un système institutionnel, mais qui est aussi et surtout

une entité morale, fondamentale et certainement un enjeu essentiel.

Vous avez rappelé – au tout départ de votre discours – combien l'Europe est avant tout un projet de civilisation. Paul Valéry, au lendemain de la Première Guerre mondiale, avait eu cette phrase fameuse : « Nous autres, civilisations, savons déjà que nous sommes mortelles ».

Nous avons, grâce à la construction européenne, pu survivre. Nous voyons, aux confins de l'Europe combien, hélas, la barbarie, la violence et la guerre continuent de survivre. Tout cela doit nous rappeler combien l'enjeu européen est, pour nous, un enjeu fondamental. Ce fut la grande aventure politique du XXe siècle et cela reste la grande aventure politique du XXIe siècle. C'est sûrement, pour les générations émergentes, l'horizon politique naturel.

Ceci étant dit, en tant qu'élus, nous sommes aussi, au quotidien, confrontés à ce qu'il faut bien appeler un désamour des citoyens à l'égard de l'Europe, même ici en Belgique, en Wallonie, qui a toujours été une terre très profondément attachée à l'Europe, en partie parce que nous sommes une terre qui est au cœur du continent européen, au cœur de la civilisation urbaine de l'Europe depuis plus de 1 000 ans.

C'est en partie aussi parce que nous avons conscience de notre interdépendance. Paul-Henri Spaak, grand ministre des Affaires étrangères, avait eu cette autre phrase fameuse, en disant : « À notre époque – c'était il y a un demi-siècle déjà – tous les États sont petits, mais certains le savent et d'autres doivent encore l'apprendre ».

Nous, les Belges, étions de ceux qui savaient, à l'époque déjà, que nous étions relativement un petit pays et que nous avons besoin des organisations internationales. Être membre de l'Europe, membre d'autres organisations internationales n'allait pas nous affaiblir, mais au contraire, nous renforcer.

Nous avons cet attachement très fort, depuis les origines, au projet européen. Malgré cet attachement, force est de constater que les citoyennes et les citoyens de Wallonie aujourd'hui, vivent dans un état pratiquement de divorce à l'égard du projet européen.

Ce que nous avons vécu ces dernières années, la crise économique et financière dont l'Europe elle-même, l'Union européenne n'est pas la cause, mais dont elle est néanmoins une composante, cette crise et les réponses qui ont été apportées, sont perçus par les citoyens européens comme porteur plus de régression que de progrès économique et social.

L'Europe s'est illustrée, ces dernières années, à travers un renforcement des règles de contrôle, notamment de contrôle budgétaire. C'était, d'un point de vue systémique, nécessaire parce que l'euro avait cette

lacune. L'euro était une monnaie sans unité économique. Une monnaie sans unité économique, cela ne peut pas vivre. Cela a été vécu par les peuples comme une forme de renforcement d'un carcan et de limitation de notre capacité de décider par nous-mêmes des choix que nous voulons faire, des choix politiques fondamentaux qui se traduisent dans le budget.

Dans la même époque, l'Europe s'est incarnée par ses règles SEC et le renforcement des contrôles en matière de règles SEC dont notre président vient de nous rappeler toutes les conséquences négatives qu'elles peuvent avoir sur l'investissement public. Derrière l'investissement public, il y a des trams, des routes, des voies fluviales, mais il y a aussi des écoles, des crèches, des trottoirs, des tas de choses qui touchent au bien-être de nos concitoyens. Ces derniers sont nombreux aujourd'hui à craindre que, à cause de l'Europe, tout ceci demain ne puisse plus se faire avec la même ampleur.

L'Europe s'est illustrée aussi ces dernières années par le renforcement de formes de dumping – il faut bien l'appeler par ces termes – social et de dumping fiscal, les fameuses règles en matière de détachement des travailleurs qui viennent mettre en péril un certain nombre de nos secteurs, le secteur de la construction, mais aussi de plus en plus du nettoyage, du transport, du gardiennage.

On peut considérer – vous l'avez fait en large partie et on peut le comprendre – que l'Europe n'est pas la cause de tout cela. Tout cela, finalement, n'est que la traduction de choix qui n'ont pas été posés suffisamment tôt par les différents États, ou n'est que le choix d'une discipline collective. Il n'en reste pas moins que les perceptions sont là.

Comme le disait le grand sociologue Émile Durkheim, les perceptions, ce sont des faits sociaux. Pour nous, politiques, les perceptions, ce sont des faits politiques, même si l'Europe n'est peut-être pas la cause, même si l'Europe n'est pas la cause de tous les maux, le fait qu'elle soit perçue de cette manière est quelque chose qui doit profondément nous préoccuper. Nous devons réenchanter le projet européen. C'est une responsabilité extrêmement importante de nos générations politiques. Si nous continuons de croire dans cette aventure européenne – bien sûr, nous tous ici présents, nous y croyons – nous n'avons pas de tâche plus urgente que de réenchanter ce projet européen. Il ne suffira, hélas, plus de dire que l'Europe a apporté la paix.

Les jeunes Wallonnes et Wallons de 20 ans d'aujourd'hui, ils sont nés en 1995, leurs parents n'ont pas connu la guerre, souvent leurs grands-parents n'ont pas connu la guerre. Ils n'ont plus autour d'eux aucun témoin direct de l'atrocité de ce que fut la guerre. Ils n'ont même pas connu, ces jeunes, la guerre en ex-Yougoslavie qui a beaucoup marqué nos générations et qui s'est produite immédiatement à nos frontières, à

quelques centaines de kilomètres. Leur dire que l'Europe a apporté la paix ne suffira pas à réenchanter, même s'il faut continuer de le dire. Dire que l'Europe est un grand espace de liberté est devenu pour notre jeunesse une telle évidence. Ils n'ont pas connu les postes frontières. Ils n'ont pas connu l'époque où il fallait changer ses francs belges en francs français pour aller vers Paris et y passer le week-end. Ils n'ont pas même à imaginer qu'il fut un temps où il fallait prendre l'autocar pour aller en Espagne, parce qu'ils sont tellement habitués aux *citytrips* et aux vols low cost. Tout cela leur est tellement naturel qu'ils ne perçoivent même plus que derrière il y a un projet, derrière il y a une aventure comme l'aventure européenne qui a permis cette liberté, ces échanges Erasmus et tout cela possible.

Nous devons réenchanter ce projet européen. Cela, pas simplement en expliquant ce qu'elle est, pas simplement en contrecarrant un certain nombre de préjugés. Vous savez, nous, Wallons, nous sommes parfaitement, hélas, bien placés pour savoir que les préjugés ont la vie dure et que, même si la réalité change, même si les choses vont mieux et même si nous avons pris notre sort en main, malgré tout, les préjugés, les stéréotypes et les caricatures continuent de subsister. C'est ce qui risque aussi d'arriver au projet européen s'il ne se réapproprie pas son essence.

Ce qui a fait la force du projet européen dans ses premières années, dans ses premières décennies, c'est que, dans un monde qui était un monde déjà en cours de globalisation, l'Europe rapprochait et l'Europe protégeait. Elle rapprochait les peuples européens les uns des autres et elle les protégeait face à un monde global et face à la guerre froide qui pouvait être perçue comme un grand danger.

Aujourd'hui, elle a cessé d'apparaître telle quelle et elle doit retrouver cela.

La lutte contre la fraude fiscale, vous l'aviez évoquée quand vous étiez président du Conseil européen : l'Europe perd chaque année 1 000 milliards d'euros dans la grande fraude fiscale. C'est l'équivalent de sept années de son budget. C'est un drame absolu. Il ne devrait pas y avoir là non plus de tâche plus urgente pour l'Europe que de récupérer ces montants et de permettre, à travers eux, de réinvestir dans la qualité de notre société et dans la modernisation de notre économie et de nos infrastructures.

Je pourrais citer beaucoup d'autres sujets que nous avons eu l'occasion d'évoquer, notamment avec la commissaire Marianne Thyssen, quand nous avons – avec un certain nombre de collègues – visité avec elle des sièges de compétence, ici, en Wallonie. Nous l'évoquerons encore avec d'autres responsables.

Nous devons faire en sorte de rendre un projet au continent européen. Il ne peut pas se contenter de traités qui sont des accumulations de règles fonctionnelles,

comme l'était le Traité de Lisbonne ou de Six-Pack et de renforcement de règles de contrôle budgétaire. Il doit se donner un objet et, à travers cet objet, rendre une volonté, une destinée, un horizon aux nouvelles générations. S'il ne le fait pas, si nous ne le faisons pas – l'Europe, ce n'est pas quelque chose qui nous est extérieur, l'Europe, c'est notre projet, elle s'enracine, ici, en ce compris dans les démocraties régionales – nous risquons que ce divorce s'aggrave et qu'il devienne pratiquement irrémédiable.

Vous nous avez donné une grande leçon, à la fois de sagesse et d'espoir. Soyez assuré que notre Parlement s'en nourrira et en nourrira ses réflexions. Merci encore de votre présence et de vos propos.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre-Président. Comme il se doit, je cède la parole aux chefs de groupe du premier groupe d'opposition dans notre assemblée.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Président, Monsieur Van Rompuy, à la veille du 8 mai, du septantième anniversaire de la fin de Deuxième Guerre mondiale, il est toujours important de rappeler, ce que vous avez fait, que l'Europe est avant tout dans sa construction un facteur de paix. Il est bon de rappeler aussi à nos jeunes générations l'importance, pour les mandataires que nous sommes, de consacrer autant d'énergie au devoir de mémoire.

C'est vrai que l'on ne peut pas, quand on parle de l'Europe, ne pas aborder le facteur de paix.

La question, aujourd'hui, n'est plus de savoir si l'on est pour ou contre l'Europe, mais de savoir quelle Europe nous voulons pour demain, quelle Europe – vous avez parlé des politiques fragmentées aujourd'hui au niveau des différents États – quelle Union nous voulons par rapport aux politiques économique, du numérique, de l'énergie, de la recherche, de l'innovation, de l'environnement, mais aussi quelle Europe politique nous voulons, quelle Europe sur le plan diplomatique, quelle Europe sociale, quelle Europe fiscale. Ce sont les questions essentielles qu'il faut se poser aujourd'hui.

J'aborderai d'abord cinq points brièvement concernant d'abord l'intégration européenne. Je pense qu'il ne faut pas se laisser aller à la morosité. On doit avoir des défis, de l'ambition pour l'Europe et poursuivre les réformes structurelles menées aux différents niveaux de pouvoir. Je ne peux qu'encourager ceux-ci à mener de véritables réformes structurelles pour soutenir l'activité économique, l'emploi, pour avoir des politiques nouvelles en matière de recherche, d'innovation, d'environnement.

Vous l'avez dit très justement, on ne peut pas se contenter d'investissement public. Il y a le taux de croissance qui est faible structurellement. On doit l'augmenter et on peut le faire en soutenant et en développant notre activité. On a besoin d'investisseurs, du secteur privé pour que cette croissance structurelle s'amplifie aujourd'hui. C'est ainsi que l'on pourra également créer de l'emploi en Europe, en Belgique, en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles. On sait combien l'emploi est la priorité numéro un des politiques, tous partis confondus.

Le ministre-président parle d'une crise de confiance à l'égard de l'Europe, une Europe que l'on estime peut-être, que les citoyens estiment trop éloignée des citoyens eux-mêmes ; peut-être une Europe trop technocrate, trop compliquée dans les législations, trop paralysante par rapport à des investissements à réaliser. Je pense que cette crise de confiance n'est pas qu'à l'égard de l'Europe. Elle est à l'égard de l'ensemble des politiques, quel que soit le niveau de pouvoir et, c'est vrai, on le constate en Belgique et dans d'autres pays européens.

C'est vrai qu'il y a des enjeux essentiels. On a abordé, lors du déjeuner, les élections britanniques, le problème de la Grèce. Je pense qu'à un moment donné, l'Europe doit prendre ses responsabilités, mais également les États membres.

Par rapport à l'intégration – on l'a évoquée aussi lors du déjeuner – à la politique migratoire, à la lutte contre le terrorisme, ce sont également des priorités européennes.

Vous avez abordé la problématique de l'Ukraine. C'est un élément important parce qu'il interpelle les citoyens aujourd'hui. Cette crise, ce problème géopolitique que l'on rencontre et l'incertitude des citoyens qui pensent vivre un climat de paix sur le plan européen, il est important de maintenir les sanctions à l'égard de la Russie.

En Wallonie, nous sommes touchés, notre économie et le secteur de l'agriculture sont touchés. Cependant, si l'on doit maintenir les sanctions à l'égard de la Russie, on doit aussi éviter l'isolement et la rupture dans les relations avec la Russie. Il est essentiel de pouvoir travailler sur les deux volets.

Concernant le plan économique – et je l'ai déjà abordé par rapport aux problèmes de croissance et à l'indispensable développement économique et soutien de l'activité économique pour maintenir notre modèle social – on peut être optimiste quand on voit le plan Juncker. C'est un plan qui va dans le bon sens, par rapport à la situation dans laquelle les finances publiques, toutes entités confondues, aujourd'hui, se trouvent. Là, nous sommes en attente. Comme M. le Président du Parlement wallon l'a évoqué, il faut que cela soit palpable, à un moment donné. Il ne faut

pas que l'on en reste à un effet d'annonce de ce plan qui est ambitieux. Néanmoins, il y aura une absolue nécessité d'avoir une adhésion forte des investisseurs privés pour le concrétiser.

Il y a aussi un élément important que l'on n'aborde pas toujours dans ce plan, c'est la simplification et la levée des obstacles à l'investissement. C'est essentiel. Il y a un exemple bien connu que l'on a connu : le tram à Liège. Ce plan devra se traduire par une simplification dans les procédures d'investissement. On parle beaucoup de partenariat public-privé. Il faudra saisir l'occasion pour améliorer les différentes réglementations et créer un cadre attractif pour l'investissement.

Le troisième élément porte sur les fonds structurels. La Wallonie a bénéficié de fonds structurels importants : depuis une vingtaine d'années, ce sont 4 milliards d'euros, 70 % pour la région du Hainaut, 30 % pour la région liégeoise, en résumé. C'est un élément important. Or, on constate que notre Région wallonne est toujours considérée comme une Région en transition malgré ces investissements importants. Il faut se poser la question de voir si l'Union européenne remet en question la manière globale de l'efficacité des politiques européennes qu'elle a voulues ou si c'est plutôt la Région wallonne qui ne parvient pas à profiter pleinement de ces mannes financières. Poser la question, c'est peut-être y répondre, mais c'est un élément important, parce que, lorsque l'on consacre autant de moyens publics, européens, mais aussi régionaux, il faut aussi une efficacité de ces politiques et des résultats concrets sur le plan économique, sur le plan de l'emploi.

Vous abordez le programme Garantie jeunesse de l'Europe et la lutte contre le chômage. C'est aussi un élément essentiel dans la lutte contre le chômage, dans la création d'emplois. Comme vous l'avez dit très justement : « L'Europe, ce n'est pas eux, c'est nous. ». Vous avez cité les mesures qui ont été prises au niveau européen, il faut que les autres entités, y compris les régions, jouent le jeu et consacrent les budgets nécessaires pour que l'objectif de ce plan soit atteint d'ici la fin de la législature.

Un dernier mot concernant le dumping social et la lutte contre la fraude sociale, il y a une concurrence déloyale par rapport à nos entreprises, ce qui peut tuer notre économie, notamment dans certains secteurs de notre économie, en Région wallonne.

Chacun doit prendre ses responsabilités. Au niveau fédéral, il y a un plan qui a été annoncé et qui va être mis en œuvre. Aujourd'hui, on a la chance d'avoir la commissaire – et vous la connaissez bien – de l'Emploi et des Affaires sociales qui, dans sa déclaration de politique européenne, n'a pas écarté la révision de cette directive Détachements : adaptation, correction. Par rapport à ce sujet aussi important, aussi crucial pour nos

entreprises et notre économie, peut-être faut-il l'encourager à prendre ce dossier à bras-le-corps.

Enfin, je ne dis pas que le ministre-président a été pessimiste dans la vision européenne, mais je pense que, aujourd'hui, on doit expliquer à notre jeunesse – l'avenir, c'est notre jeunesse – tous les bienfaits de l'Europe et – comme vous l'avez aussi dit ce midi – que l'on ne fera pas marche arrière.

On doit expliquer aujourd'hui – c'est notre responsabilité politique – tout ce que l'Europe peut nous apporter et ne pas se contenter de la perception citoyenne qui n'est peut-être pas positive, pour laquelle il y a peut-être un manque de confiance.

Pour tous les facteurs que nous avons abordés aujourd'hui, nous devons expliquer à notre jeunesse que l'on a besoin de plus d'Europe parce que nous sommes des Européens convaincus et que nous pouvons être fiers : fiers d'être Wallons, en ce qui nous concerne ; fiers d'être Belges ; mais aussi fiers d'être Européens.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer aux divers remerciements des orateurs venus au sein de notre assemblée pour prendre un peu de hauteur et parler d'Europe. Nous aurons, à la suite de la séance, le débat sur les TTIP. C'est dire que ce sera une séance consacrée largement à l'Europe.

Le premier élément que je voulais exprimer est que l'Europe s'est construite pas à pas, de la volonté des hommes, de la volonté des États de se rejoindre. Le ministre-président a cité Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères, en 1957, lors des premiers traités CEE et Euratom, qui disait, juste avant de le signer, pour poser le débat : « Dans un instant, par nos signatures, le marché commun et l'Euratom vont naître. Que cela signifie-t-il ? Tant de choses, d'abord l'affirmation solennelle d'une solidarité profonde entre six peuples, qui étaient les six pays fondateurs, qui, si souvent au cours des temps, se sont trouvés dans des camps opposés, dressés les uns contre les autres sur les champs de bataille et qui, maintenant, s'unissent et se rejoignent à travers la richesse de leur diversité pour la défense d'un idéal humain ».

Ces paroles résumaient, et résumant toujours 68 ans plus tard, l'objectif initial de l'Europe. Il paraît un peu suranné de dire – les jeunes générations n'en sont pas tout le temps conscientes – que nous sommes la première génération de l'humanité à vivre un aussi long temps de paix. C'est le premier des gages.

Ensuite, il y a aussi beaucoup de plus-values : on prend facilement l'avion, on se déplace, on va en Europe, on ne vous demande même pas votre carte

d'identité à Zaventem, ni à Bierset ou lorsque l'on part de Charleroi et que l'on arrive dans un pays européen. C'est quelque chose de fantastique sur lequel on ne voudrait pas revenir. Ma fille, qui a 14 ans, ne sait pas ce qu'est le franc belge. C'est une donnée totalement inconnue, l'euro est une réussite.

M. le Président Antoine a évoqué une réalité : 75 % à 80 % de nos législations sont d'émanation européenne. C'est dire si l'Europe se trouve au cœur de nos vies.

C'est le constat, ce sont les réussites. Il ne faudrait pas s'arrêter là parce que si l'Europe est partout, elle n'est probablement pas dans les cœurs. Le projet européen se situe à un tournant et si l'Europe génère pas mal de législations, le citoyen ne la perçoit pas toujours positivement. D'abord, ce ne sont pas nécessairement des projets mobilisateurs et, quand ils le sont, ils le sont malheureusement péjorativement. Je veux parler des différents traités, du TTIP, dans le cadre duquel l'Europe est un peu perçue comme technocratique. Nos citoyens ne s'approprient pas le projet.

C'est le constat. Je ne suis pas un spécialiste européen et d'autres étudient les questions plus en profondeur. Il y a des politologues, il y a des gens comme vous qui ont siégé dans des sphères internationales et qui peuvent poser un avis plus avisé. Ceci étant, j'ai parfois le sentiment qu'en Wallonie particulièrement, en Belgique probablement, on a très envie d'être européen, on a très envie de construire les États-Unis d'Europe. Néanmoins, l'Europe que l'on nous propose n'est probablement pas celle dont le peuple a envie. Le peuple souhaite que l'Europe lui apporte plus de solidarité, plus d'équité, dans sa vie quotidienne.

Je sais que tout cela doit venir, d'abord, de l'économique, mais il faudrait que l'Europe puisse donner des signes allant aussi dans le sens de ce que les peuples souhaitent.

Je pense qu'il y a quelques conditions à cela.

Premièrement, l'Europe fiscale, on ne peut pas dire qu'elle avance beaucoup ; elle est en panne. Au jour le jour, l'Europe, ce sont parfois des entreprises qui ont été séculaires dans notre industrie, mais qui ferment parce qu'elles se délocalisent. C'est aussi une société de dérives mondialistes, dans le cadre de laquelle, avec quelques actions, on peut gagner plus qu'en travaillant toute une vie. Ces actions sont, malheureusement, peu ou pas taxées. Il faut aussi pouvoir introduire, à travers l'Europe, qui est sans doute le socle idéal, un équilibre entre la perception des taxes sur les revenus du travail et la perception des taxes sur les revenus du capital. Je pense que c'est quelque chose qui doit pouvoir équilibrer l'Europe.

Deuxièmement, concernant l'Europe sociale – et je pense que d'autres en ont parlé ou en parleront – le dumping social nuit terriblement à notre économie. Le

secteur du transport, en Wallonie et en Belgique, souffre terriblement de cela, tout comme le secteur de la construction, alors que je ne suis pas certain que les populations de l'est gagnent beaucoup à être sous-payés dans nos pays et à vivre, parfois, dans des conditions extrêmement difficiles. Ce n'est pas l'Europe que nous souhaitons.

Tout cela génère, malheureusement – c'est vrai qu'il y a un contexte de crise – une méfiance et une montée des populismes et extrémismes, qui ne sont jamais bons, des replis sur soi. Il y a là quelques questions à se poser.

Je pense – comme je l'ai dit – que l'Europe est à un tournant, que le plan Juncker est probablement une excellente idée, qu'il faut aussi sortir des dogmes. Je pense que forcer les États à choisir l'orthodoxie budgétaire ou à choisir des investissements qui sont naturellement destinés à améliorer le quotidien de ces citoyens – je parle d'écoles, de crèches, de routes – va nous conduire dans l'impasse. L'exemple grec est, à cet égard, extrêmement important. Je pense que les peuples ont également le droit de décider de leur avenir. Je pense que la question grecque sera une question essentielle. Je pense que si le maillon grec disparaît de l'Europe, cela aura un effet d'entraînement. Je ne pense pas que cela soit extrêmement positif, que du contraire.

Le plan Juncker doit susciter beaucoup d'espoir, doit nous amener à pouvoir investir en termes publics. Je sais que vous avez dit, lors du repas de tout à l'heure, que l'investissement public n'est probablement pas majoritaire, mais pour ce qui est de l'emploi – je vais prendre l'exemple de nos villes et communes – par exemple, dans ma commune, l'emploi est le deuxième employeur. Je vais même dire le premier, car le premier employeur est en réalité une intercommunale hospitalière. Si nous sommes enserrés par ces différentes normes et que nous ne pouvons plus investir, ce sera l'emploi direct, celui de nos concitoyens qui s'en ressentira.

En conclusion, car j'ai déjà dépassé mon temps de parole, j'ai envie de dire, sans me répéter, que nous sommes vraiment à un tournant. Je pense que l'Europe pourra se construire lorsque le citoyen lambda, non pas le responsable politique, non pas le responsable d'entreprise, mais le citoyen, verra que l'Europe est une plus-value dans son quotidien ; que l'Europe n'est pas que l'Europe des lobbies ; que l'Europe n'est pas que l'Europe des multinationales ; mais qu'elle est aussi une Europe qui équilibre les ressources d'une société. Puisque j'ai cité un père fondateur, j'en citerai un autre, un Français, Jean Monnet, qui, soulignant que l'ambition de l'Europe n'était pas de coaliser les États, disait : « Nous ne coalisons pas des États, nous initions des peuples. »

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, je m'associerais à mes collègues ainsi qu'au ministre-président, aux remerciements d'avoir accepté l'invitation qui vous était faite aujourd'hui, de participer à ce moment.

C'est un véritable honneur pour nous que de vous recevoir aujourd'hui dans cette assemblée.

Vous l'avez dit d'emblée à l'entame de votre propos, l'Europe était un facteur de stabilisation et nous avons le bonheur, nous, enfants issus de cette Europe, de ne pas connaître la guerre depuis maintenant plus de 75 ans. Dans le cadre de cet univers, nous avons pu créer de grandes choses au niveau européen et nous élargir pour être à 28 maintenant.

Cependant, force est de constater que le projet européen – que tout le monde appelle de ses vœux, que jamais personne n'a remis en question – suscite nombre de questions et interrogations dans le chef de la population.

Il y a véritablement un problème d'identité, de reconnaissance de l'identité européenne et de la participation de chacun des citoyens dans ce grand projet européen.

Il y a un manque manifeste de transparence et le sentiment de la population, des pouvoirs publics nationaux, régionaux, aujourd'hui, d'être quelque part gérés de Sirius, avec une intelligentsia qui voit les choses de manière très large avec une vision très macroéconomique du développement de l'Europe, sans prendre en considération les réalités locales.

C'est peut-être une erreur – vous nous l'avez expliqué durant ce déjeuner, avec force et conviction – ce sentiment, cette idée, dont chacun est imprégné, cause aujourd'hui un déficit d'identification par rapport au projet européen. Je pense qu'il y a là un travail de fond à faire pour que l'Europe explique son projet, qu'elle s'accapare plus de compétences peut-être, mais qu'il y ait surtout un projet européen dans différents secteurs.

On a besoin de plus d'Europe en matière de défense. On a besoin de plus d'Europe en matière sociale. On a besoin de plus d'Europe en matière fiscale, en matière environnementale.

Il n'est pas un jour où, dans cette assemblée ou en d'autres lieux, ne sont évoqués les problèmes d'inégalité ou de perception d'inégalité entre les membres de notre Région et les habitants des autres régions ou des autres pays limitrophes. Il n'est pas un jour où ne se pose le problème du dumping social. Or, vous l'avez évoqué tout à l'heure, au niveau du dumping social, s'il est vrai qu'il y a une réalité, s'il existe des différences entre la situation que nous connaissons en Wallonie et en Belgique, par rapport notamment aux nouveaux pays entrants, il n'en demeure pas moins que nous avons la

capacité, dans notre pays, d'agir à plus de 90 % pour essayer de réduire ce problème de dumping social.

La faute n'est pas nécessairement à l'Europe, mais il faut un petit peu de courage. Et ce courage, pour pouvoir le prendre, il faut pouvoir aussi l'expliquer. Il faut pouvoir le comprendre. Il faut pouvoir l'aborder au sein des différentes assemblées et expliquer aussi auprès de la population. Je pense qu'il y a là un effort important de pédagogie à avoir à l'endroit de la population.

L'Europe est parfois aussi face à ses contradictions. En matière agricole, heureusement, la politique agricole commune a permis de nourrir les Européens, d'assurer un niveau de revenus suffisamment élevé pour nos agriculteurs.

On voit, au fil du temps, a contrario, que les dotations ont diminué et ont été réduites de plus de 10 %. Nous avons besoin de plus d'Europe à ce niveau pour pouvoir lutter contre les transferts mondiaux. Nous avons besoin d'être protégés par l'Europe au niveau de l'agriculture. Nous avons besoin de plus d'Europe à ce niveau-là.

A contrario, nous constatons que, récemment, au niveau des OGM, alors qu'il y avait une position visant à interdire l'importation de certains OGM, face à l'absence de consensus au niveau des États, la Commission, plutôt que d'en référer à chacun de ceux-ci, a décidé de permettre l'importation de 19 sortes différentes d'OGM, dorénavant en Europe.

Cette situation est très contradictoire et très difficilement compréhensible dans nos pays, dans nos régions, alors que nous avons des attitudes claires par rapport à ce type de problème.

C'est face à l'ensemble de ces contradictions qu'il nous apparaît qu'il faut plus de transparence, plus de dialogue, afin de pouvoir mieux faire comprendre les messages à l'avenir.

Au niveau des investissements publics, je ne partage pas nécessairement les points de vue qui ont été développés quant au fait de dire que lorsque l'on gère, on doit le faire avec orthodoxie. Il faut le faire avec rigueur. Il faut le faire avec des canevas financiers stricts et rigoureux.

Ces canevas ont été définis – vous l'avez dit – à l'unanimité, mais ils l'ont été après avoir laissé dériver les choses durant des décennies. Pourquoi, en un seul coup, faudrait-il resserrer la manière dont on a géré les finances publiques et geler les investissements publics ? Je ne pense pas que ce soit la bonne technique.

Les investissements publics sont utiles, si l'on veut pouvoir assurer un développement de nos sociétés, si l'on veut pouvoir assurer un lendemain pour nos aînés, pour nos enfants. Il faut que l'Europe desserre l'étouffement, c'est indispensable.

Eurostat, qui est un organe indépendant, n'est pas contrôlé. Il n'est pas normal qu'il n'y ait pas une forme de contrôle à l'endroit d'Eurostat.

Nous en appelons véritablement à ce qu'il y ait là une politique d'ouverture. Nous ne pensons pas que les mesures les plus faciles soient de ne pas investir. Au contraire, les pouvoirs publics doivent investir et le seul secteur privé n'a pas le monopole ni la capacité de pouvoir à lui seul relancer l'économie. C'est une vue un petit peu trop courte de l'économie que nous ne pouvons, en tout cas en ces temps, partager.

Nous en appelons véritablement à une modification de ces règles afin de pouvoir desserrer l'étouffement et retrouver la capacité de relancer notre économie.

Je terminerai sur une note d'espoir qui est celle que vous avez évoquée au niveau des mesures qui ont été prises par la commissaire européenne, Marianne Thyssen, à l'égard des jeunes. Le choix qui est fait d'investir dans la jeunesse en vue de créer de l'emploi, les perspectives qui sont annoncées – plus de 600 000 créations d'emplois endéans les cinq ans – ce sont les bonnes formules, ce sont les gestes concrets que nous attendons de l'Europe.

Nous attendons de l'Europe qu'elle investisse concrètement, qu'elle se rapproche du citoyen, qu'elle se rapproche des pouvoirs publics et que l'on puisse, de manière tangible, mesurer la portée et l'importance des actions dont nous avons manifestement besoin. J'en appelle véritablement à ce qu'il y ait une politique beaucoup plus pragmatique, réaliste et de terrain de l'Europe par rapport aux grandes théories et aux pensées plutôt macro-économiques et technocrates qui nous apparaissent imposées à l'ensemble de la population plutôt que d'être construites avec elle et pour elle.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Président honoraire, nous nous associons d'abord aux remerciements qui ont été formulés pour votre présence ici.

L'Europe est régulièrement invitée dans nos débats. Encore ce matin, le Gouvernement disait : « N'allons pas plus vite que l'Europe ». Hier, c'était : « L'Europe nous impose ceci ou cela ». Aujourd'hui, nous avons, avec votre venue, l'occasion de parler de l'Europe pour elle-même.

L'Europe, c'est une vaste perspective. Sans doute sur le plan politique, est-ce une des plus vastes de tous les temps. Vous l'avez dit, l'Europe, c'est d'abord la paix.

Les uns et les autres l'ont dit, il y a 75 ans, c'était la guerre, c'était l'horreur absolue. C'était ce qu'il y a eu de pire sans doute sur cette terre dans l'humanité, les pires

atrocités, les pires violences, des familles décimées, des millions de destins brisés. Aujourd'hui, depuis 70 ans, nous vivons en paix. Sans doute parce que nous nous sommes habitués à cette paix, nous n'en mesurons pas toujours l'importance et sans doute aussi la rareté à l'échelle de l'histoire de l'humanité. La construction européenne est un des fondements essentiels sur lesquels s'est bâtie cette paix.

L'Europe, c'est aussi une conviction, une volonté. La conviction de rassembler les peuples et la possibilité de faire ensemble mieux et plus que ce que l'on fait chacun séparément. Avoir des règles communes, se protéger de la concurrence, avoir les reins solides pour faire face aussi à ceux qui se jouent des frontières des États, d'établir un espace et un projet de solidarité.

Cette conviction aujourd'hui a fait place au doute. Elle a fait place au désenchantement. Elle fait place aujourd'hui au risque d'un rejet. Plusieurs orateurs l'ont dit et nous sommes profondément inquiets. Nous sommes profondément troublés aussi dans notre conviction européenne lorsque, par exemple :

- la Commission négocie en secret des projets de traités avec les États-Unis ou le Canada pour mettre à mal nos normes sociales et environnementales, pour mettre à mal potentiellement la démocratie au bénéfice des multinationales ;
- lorsque les enjeux climatiques et environnementaux sont traités de façon totalement accessoire ou périphérique quand ils sont même évoqués ;
- lorsque des milliers de personnes, qui fuient la guerre, se heurtent au mur de l'Europe forteresse et meurent en Méditerranée ;
- lorsque la crise financière a donné lieu à certaines réformes, mais tout à fait insuffisantes par rapport au problème généré par les banques ;
- lorsque la facture est adressée aux plus faibles de notre société.

Là derrière, il y a des orientations politiques qui sont le plus souvent portées par les trois groupes qui ont donné la confiance à la Commission européenne, le groupe socialiste, le groupe PPE et le groupe libéral qui ont été souvent combattus par les verts européens.

Il y a aussi des processus de décisions qui posent question, le poids des lobbies, l'absence de capacité d'initiatives pour le Parlement, la confiscation de certaines décisions par les États contre la logique communautaire ou même par certains grands États.

Ensuite, il y a cette montée très inquiétante des extrémismes, des populismes, des intolérances, qui sonne comme un échec autant que comme une menace même si – vous l'avez dit pendant le temps de midi et nous partageons ce point – l'Europe n'en est pas la seule responsable.

Dans ce contexte, l'Europe n'est pas seulement en panne sur le plan économique ou social, sur le plan financier, elle est aussi en crise de sens, de légitimité. L'Europe est aujourd'hui trop souvent le problème, là où elle devrait être la solution.

Monsieur le Président, Monsieur le Président honoraire, nous voudrions réellement retrouver la flamme de l'Europe. Nous voudrions que l'Europe redevienne une partie de la solution.

Dans cette perspective, je vais évoquer, avec un temps très court, trois enjeux.

D'abord, le défi climatique. Vous avez parlé de croissance, mais si c'est pour la croissance des inégalités ou la croissance des pollutions, nous n'irons pas très loin. Il y a là un défi essentiel pour l'humanité. C'est sans doute aussi un des plus grands auquel nous devons collectivement faire face. Un défi qui peut également être source d'opportunités en termes d'emplois. C'est un défi qui a une importance à l'échelle mondiale, d'autant que les premières victimes et les plus nombreuses seront issues des pays les plus faibles, mais aussi chez nous, lorsque, il y a quelques semaines, nous lisions que *de Vlaamse Overheid* étudiait très sérieusement la noyade de la moitié de la côte en vue de la préparation au dérèglement climatique. C'est une des pistes de réflexion parmi d'autres, mais c'est une piste étudiée par une Région sérieuse.

Cela demande que chaque entité, à tous les niveaux et aussi ici, en Wallonie, prenne sa part, fasse le maximum en matière d'énergie renouvelable ou d'économie d'énergie. L'Union européenne a – à notre point de vue – un rôle singulier au moins sur trois plans :

- d'abord, en se donnant pour elle-même les objectifs les plus ambitieux par rapport à ce défi, autre chose que simplement *business as usual* ;
- ensuite, forte de cette position, d'aller sur la scène internationale avec la Conférence de Paris qui arrive d'ici la fin de l'année pour aboutir à un accord qui puisse être à la hauteur de cette ambition ;
- utiliser aussi les leviers dont elle dispose lorsque l'Europe discute, par exemple, des normes pour les motoristes en matière d'émission des véhicules automobiles, elle a un levier qu'aucun État n'a en main. Elle a un levier où elle peut agir sur un espace valable pour avoir des normes qui soient les plus basses possible.

Ce n'est certainement pas le cas, nous en sommes loin.

Deuxième enjeu, c'est celui du dumping social et fiscal. Cela a été évoqué par d'autres orateurs. Aujourd'hui, l'Europe conduit des politiques qui

accentuent le dumping entre les États ou le dumping qui conduit à une concurrence entre les États ou à une concurrence entre les travailleurs.

Il y a le dumping social. Ce Parlement, il y a quelques semaines, a tiré la sonnette d'alarme par rapport à cet enjeu, avec l'intérêt de contrôle que l'on peut prendre en charge chez nous, mais aussi à la révision de la directive Détachement.

Il y a également le dumping fiscal. On a eu l'occasion de l'évoquer aussi avec le Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg venu en cette assemblée. Il y a là un cancer pour nos budgets puisque les États se volent des recettes. Les seuls gagnants sont alors les multinationales qui peuvent franchir les frontières. C'est aussi un cancer pour la démocratie lorsque les plus faibles, ceux qui ont le moins, paient plus que les plus puissants dans un certain nombre de circonstances.

Il y a une urgence à une transparence et une harmonisation fiscales. C'est l'enjeu de la redistribution qui, avec l'enjeu de l'emploi, est certainement le plus important pour la cohésion de notre société.

Enfin, je rejoindrai plusieurs collègues quant à l'enjeu des investissements publics.

Les enjeux budgétaires font bien sûr, dans ce Parlement, l'objet de vives discussions. Il en est ainsi dans tous les parlements. En particulier, nous contestons la ligne politique du Gouvernement qui cherche à retrouver l'équilibre beaucoup plus vite que ce que ne lui imposent les normes, qu'elles soient européennes ou fédérales. Ceci étant, les règles européennes en cette matière posent également problème, singulièrement à l'égard des investissements publics. Il est absurde, au bout du compte, que l'on demande aux États de payer en un an leurs investissements, alors que ni les particuliers ni les entreprises ne sont tenus à cela. C'est un enjeu important pour notre développement. C'est aussi un enjeu créateur d'emplois, en particulier en période de récession ou de quasi-récession. Il y a, là aussi, matière à changer de perspective pour que toutes les marges de manœuvre soient utilisées.

À l'occasion de votre venue, voilà quelques propos que nous voulions partager, sur lesquels nous voulions attirer l'attention.

En conclusion, il est essentiel que l'Union européenne redevienne une perspective positive pour notre population. Nous en sommes loin. Il y a, là, matière à un changement de cap pour une autre Europe.

(Applaudissements)

M. le Président. - Voilà qui termine la contribution de l'expression des parlementaires et du Gouvernement.

Comme nous l'avions convenu et signifié au président, il n'y aura pas de réplique. L'essentiel n'était

pas là, c'était d'avoir un dialogue, aujourd'hui, pour que les uns entendent le point de vue de l'autre et que nous puissions faire progresser cette Europe.

Vous avez entendu que, malgré les critiques, les méfiances, il y avait beaucoup d'espérance, beaucoup d'impatience et beaucoup de détermination dans l'ensemble des groupes.

Il me revient le devoir – je le fais avec plaisir – de vous remercier de votre présence, ici, au Parlement wallon. Nul doute que l'expérience qui est la vôtre vous amènera à recroiser un grand nombre de responsables wallons, bruxellois, flamands, belges et européens et que les messages que vous avez entendus, ici ou pendant le repas, vous serviront pour témoigner en faveur de cette Europe que nous appelons de tous nos vœux.

Pour les parlementaires qui souhaiteraient avoir un colloque singulier avec le président, une petite réception-réunion est organisée ici même, dans les salles archéologiques – c'est un bâtiment qui date de plusieurs siècles – pendant que les autres, vous ne nous en voudrez pas, vont débattre du traité TTIP avec les États-Unis qui, avec le CETA, nécessite, aujourd'hui, un investissement particulier de l'ensemble des parlementaires wallons.

En vous remerciant encore, Monsieur le Président, au nom de toute notre assemblée.

(Applaudissements)

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AU
PROJET DE PARTENARIAT
TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET
D'INVESTISSEMENT ENTRE L'UNION
EUROPÉENNE ET LES ÉTATS-UNIS, DÉPOSÉE
PAR M. ANTOINE, MMES SIMONET, MOINET
ET M. FOURNY
(DOC. 150 (2014-2015) N° 1 À 3)**

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AU
PROJET DE PARTENARIAT
TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET
D'INVESTISSEMENT (TTIP), DÉPOSÉE PAR
MME RYCKMANS, MM. HAZÉE, DAELE ET
HENRY
(DOC. 151 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen des propositions suivantes :

- la proposition de résolution relative au projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis, déposée par M. Antoine, Mmes Simonet, Moinnet et M. Fourny (Doc. 150 (2014-2015) N° 1 à 3) ;

- la proposition de résolution relative au projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), déposée par Mme Ryckmans, MM. Hazée, Daele et Henry (Doc. 151 (2014-2015) N° 1 et 2).

Ces propositions ayant fait l'objet d'un rapport commun, je vous propose de les examiner conjointement.

Discussion générale

M. le Président. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale, le texte adopté par la Commission des affaires générales et des relations internationales.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Se sont inscrits au débat, de telle manière que l'on puisse l'organiser au mieux : Mmes Defrang-Firket, Zrihen, Ryckmans, M. Gillot et j'interviendrai – une fois n'est pas coutume – au nom du groupe cdH.

La parole est à Mme Simonet, Rapporteuse.

Mme Simonet, Rapporteuse. - Vu l'organisation inversée de nos travaux, il me semble opportun d'introduire notre débat qui est un débat d'importance.

Je me propose de synthétiser le rapport de la commission de telle sorte, Monsieur le Président, que cela permette aux collègues de reprendre la parole ou de prendre la parole et que nous ayons un débat plus dynamique.

Bien entendu, je demande l'indulgence de celles et ceux dont je vais synthétiser la parole, mais dont le contenu est repris dans le rapport de la commission. Je demande toute leur indulgence, mais je pense qu'eux-mêmes seront intéressés à pouvoir reprendre la parole plutôt qu'à ce que je ne lise le rapport de la commission.

Durant cette séance, les propositions de résolution relatives au TTIP des groupes cdH, Ecolo et PS ont été examinées.

Un des auteurs de la proposition cdH s'est exprimé en premier lieu. M. Antoine a ainsi rappelé que les auditions avaient été menées au sein du Comité d'avis chargé des questions européennes sur ce sujet. Il fut précisé que le Parlement wallon avait été le premier parlement à se saisir de cette question du TTIP et à entendre une série d'acteurs tels que M. Demarty, le ministre-président, les délégations syndicales, les représentants du monde des entreprises, différents experts, ainsi que M. Johnson, négociateur en chef du Gouvernement du Québec.

Le moment est, aujourd'hui, opportun pour aborder ce débat relatif au partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement. Des mobilisations citoyennes importantes ont eu lieu ces derniers jours en Europe. Plus de 2 millions de signatures par le biais d'une pétition électronique ont été recueillies. Plusieurs communes et villes se sont exprimées et de fortes mobilisations sont organisées au niveau local. Enfin, la volonté des négociateurs européens et américains est d'aboutir non plus fin 2016, mais début 2016.

Par conséquent, il peut être noté l'empressement de faire aboutir des négociations et, en même temps, une mobilisation croissante et organisée d'associations de citoyens, et même d'élus locaux régionaux, nationaux et européens.

Il fut rappelé qu'a démarré le neuvième cycle dans ce processus de négociation et que la suite des étapes risque de s'intensifier.

Différents éléments sont alors pointés : la volonté d'organiser un vaste marché de libre-échange transatlantique, des études disponibles, mais diamétralement contradictoires réalisées sur les effets positifs ou négatifs de ce traité, le fait qu'il sera indispensable de protéger un certain nombre d'intérêts qui renvoient eux-mêmes à des normes et à des valeurs essentielles en termes de santé, d'environnement ou encore d'agriculture suite au réaménagement complet des tarifs douaniers.

Le deuxième élément est relatif au règlement des conflits par l'arbitrage appelé la clause ISDS. Aucune norme écrite n'existant, le droit se créera à chaque arbitrage et sera exclusivement appliqué à ce cas puisque la jurisprudence ne se pratique pas dans ce type de résolution de conflit. Aucune possibilité n'est prévue. Ces procédures sont extrêmement coûteuses.

Un autre élément concerne l'agriculture. Les différences en termes de taille, de contrôle et d'identité rendent les négociations extrêmement déséquilibrées. En ce qui concerne la tenue même des négociations, M. Antoine a déploré leur caractère peu démocratique. Cet élément a également été dénoncé par Mme la Députée européenne, Marie Arena.

Bien que les échanges commerciaux et d'investissement et la maximalisation des relations avec les États-Unis soient nécessaires et souhaitables, ce processus doit s'accompagner d'une régulation correspondant au modèle politique, social et économique de notre pays.

Par conséquent, pour M. Antoine, il serait souhaitable de demander la suspension des négociations afin de redéfinir le mandat et de permettre des débats au sein des différents gouvernements.

Il devrait notamment être demandé que soit plutôt établie une liste limitative des éléments expressément

concernés par le TTIP, que la présente résolution s'adresse aux Gouvernements wallon et fédéral, ainsi qu'à l'ensemble des délégations belges auprès du Parlement européen et du Comité des régions.

Cette résolution pourrait également être l'occasion de commanditer une étude, notamment pour homogénéiser les modes de calcul utilisés par chaque entité. Il est important que les parlements qui, in fine, nous le savons, seront amenés à se prononcer sur le TTIP, puissent rappeler leurs préoccupations et leurs zones d'interdiction.

Mme Ryckmans prit ensuite la parole pour préciser qu'avec son groupe, elle a déposé une proposition de résolution qui demande l'arrêt pur et simple des négociations. Elle a d'abord dénoncé la rapidité des négociations. Elle a également fait remarquer que ce projet d'accord est d'une ampleur sans précédent et va plus loin que les accords classiques de libre-échange de l'Union européenne. Il faut cependant préciser que cette position forte pour l'arrêt des négociations n'est pas une attitude antiaméricaine. Il était important que le Parlement wallon se saisisse de ce dossier.

Le groupe Ecolo a été actif sur le sujet et a salué la démarche globale du Parlement wallon, qui aboutira, vraisemblablement, à une position plus forte que celle, malheureusement, du Parlement bruxellois.

Plusieurs arguments fondent la proposition de résolution d'Ecolo.

Le premier concerne les effets attendus de cette ouverture. Les recherches menées ne démontrent pas des résultats univoques sur le bénéfice en termes de marché. Le bénéfice d'acheminer des produits, vu la distance géographique, est mis en doute et est analysé comme un des effets pervers en termes environnementaux. Les gains en termes d'emplois et de croissance économique sont aussi remis en cause. De plus, les gains suite à une diminution des tarifs seraient en faveur des grandes entreprises, permettant aux entreprises américaines de pénétrer plus facilement le marché wallon que l'inverse.

Le deuxième argument concerne l'importance d'améliorer d'abord la politique industrielle européenne. Il est craint un nivellement vers le bas avec l'ouverture vers le marché américain.

Le troisième argument se fonde sur la crainte que soient impactées négativement les protections sociales, environnementales, mais aussi culturelles et de droit humain.

Un autre argument est basé sur le rejet de la clause ISDS, tant eu égard à son coût qu'au vu de ses règles de fonctionnement en termes juridiques. Doit aussi être refusé le mécanisme de coopération réglementaire.

Le dernier argument se fonde sur le manque d'information publique relative aux négociations et le déficit de contrôle démocratique. Un signal clair doit être donné et une suspension des négociations ne suffirait pas.

De plus, il est précisé que la proposition de résolution à l'examen contient des limitations claires à l'attention d'autres éventuels futurs accords bilatéraux ou multilatéraux.

La proposition de résolution acte aussi l'importance de disposer d'études d'impact indépendantes et produites préalablement à toute entame de négociations, ainsi que l'obligation d'échanges d'informations claires en temps réel entre les mandants et les mandataires.

Il est également demandé l'organisation d'un référendum européen, le même jour, dans tous les États sur les projets d'une ampleur similaire, dès lors qu'un point important d'un accord concernerait le domaine économique.

De plus, il ne devrait plus être permis, dans le cadre d'une négociation, de remettre en cause les acquis de l'Union européenne relatifs à l'environnement, à la sécurité sociale, aux droits des travailleurs, à la santé, à la protection des consommateurs et des données personnelles, à l'agriculture, à la sécurité alimentaire, au bien-être animal ou encore aux services publics.

Enfin, sont encore rappelés l'exception culturelle et le respect absolu de la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, mais aussi la ferme opposition à toute clause de règlement de conflits du type ISDS, entre les désinvestisseurs et des États, qui porterait ainsi atteinte au droit de régulation des États.

Mme Zrihen, auteure de la proposition de résolution déposée par le PS, a alors pris la parole et rappelé qu'elle et le groupe socialiste estiment que cet accord de libre-échange, qui vise à baisser toutes les barrières douanières, doit – même s'il peut paraître alléchant dans le contexte de crise – être étudié de manière extrêmement précise.

L'enjeu porte également sur un ensemble d'accords pris depuis l'adoption de l'accord général sur les services, mais aussi sur projet d'accord des États-Unis avec d'autres entités, particulièrement avec le monde asiatique.

Mme Zrihen relève aussi l'ampleur des mobilisations citoyennes. Il est précisé que les travaux menés au sein du Comité d'avis chargé des questions européennes ont permis l'audition d'acteurs diversifiés.

Plusieurs points repris dans la proposition de résolution à l'examen doivent dès lors être relevés. Tout d'abord, les États-Unis et l'Europe ont une culture différente en termes de dispositifs législatifs,

économiques et politiques avec, d'un côté, une attitude de laissez-faire et, de l'autre, un principe de précaution.

En ce qui concerne le volet financier, comme évoqué lors des auditions, les différends et confrontations auront un coût qui ne sera pas chaque fois gérable. Pour ce qui concerne le caractère positif ou négatif de la liste des matières soumises au traité, il est rappelé que la procédure adoptée n'est pas concevable dans le cadre du rapport de force actuel.

Pour ce qui est de l'agriculture, des soins de santé ou encore du commerce, il y a aussi des craintes sur les dispositifs envisagés.

Il est néanmoins admis que l'opposition aux actuelles négociations n'est pas radicale. Il suffirait que le mandat donné à la Commission européenne soit réexaminé. La résistance doit être importante.

Est ensuite soulignée la différence de taille entre les entreprises impactées par ce projet de traité et leur capacité de mobilité. Il est en conséquence réaffirmé que négocier avec les États-Unis est envisageable, à condition que l'ensemble des États, leurs parlements et le Parlement européen comprennent que le modèle européen doit prévaloir dans les discussions. C'est pour cela que le groupe PS insiste, à l'instar du Comité des régions et de certains députés européens, pour que le mandat soit renégocié, quelle que soit la forme du traité.

En ce qui concerne les balises, la position du groupe socialiste est ferme :

- des normes sociales et environnementales contraignantes doivent être mises en place avec des mécanismes de sanctions en cas de non-respect de ces normes ;
- exigence de plus de transparence dans les négociations en impliquant davantage le Parlement européen, les parlements nationaux et la société civile ;
- exclusion de l'application du TTIP des services publics, des services d'intérêt général, ainsi que toute marchandisation de l'éducation, de la santé, de la culture et de l'eau.

En ce qui concerne la clause ISDS, elle doit être clairement remise en cause, puisqu'elle porte atteinte aux droits régulés des États qui doivent être préservés. À l'inverse, l'exception culturelle, le respect absolu de la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et le respect absolu de la protection des données doivent être préservés.

Il a été aussi insisté sur la nécessité de protéger les communes de toute obligation future d'ouvrir les marchés publics communaux et de devoir obéir à des exigences de libéralisation outrancière.

S'est tenue ensuite la discussion générale. Mme Defrang-Firket explique que le groupe MR souhaite, dans ce dossier, rester calme, pragmatique, responsable, au-dessus de la mêlée, sans attiser les peurs, la volonté d'être attentif, vigilant et de faire preuve de bon sens.

Il a été décidé d'accorder le soutien du MR aux négociateurs de la Commission européenne afin de représenter au mieux les intérêts de la Région wallonne, de la Belgique et de l'Union européenne.

Fut rappelé le fait que les négociations sont toujours en cours et qu'aucun texte n'est finalisé en l'état. Il est important de prendre le temps pour aboutir à un accord équilibré pour chaque partie, avec des priorités précises. L'élimination réciproque des barrières tarifaires et non tarifaires, l'amélioration de l'accès des entreprises aux marchés publics européens, fédéraux et des états fédérés, la recherche de plus de libéralisation, la protection des investissements et la protection des droits de propriété intellectuelle.

Il fut répondu à M. Antoine que le MR n'est pas naïf et que le traité, en son état, n'est pas envisageable. Il a plutôt été plaidé pour la poursuite des négociations, mais en exigeant de manière absolue et non négociable une garantie de la préservation des différents acquis.

En ce qui concerne les études d'impacts, il est admis que certaines d'entre elles ont remis en cause les effets potentiels du TTIP sur l'économie européenne. Néanmoins se pose la question de la réalisation de ces études, alors qu'aucun accord n'existe encore.

Il a en effet été réaffirmé le caractère illogique et contre-productif d'une suspension totale des négociations. Pour le MR, ce traité permettra à l'Europe de mieux se positionner sur la scène internationale et de faire partie de grands acteurs de demain.

Il fut concédé néanmoins que, pour les négociations qui se font à huis clos, une plus grande transparence soit dès lors demandée afin notamment d'éviter d'attiser les craintes. C'est en ce sens que la Commission européenne a réagi, site web, compte Twitter, publication de documents, et cetera.

Il fut rappelé que Mme la Commissaire Malmström interviendrait le 5 mai 2015 devant le Parlement européen pour faire le point sur les négociations de l'accord et pour présenter une nouvelle version de l'ISDS. Ce mécanisme de règlement des différends n'est pas nouveau et est prévu dans plus de 1 400 traités.

Le groupe MR opte pour une position courageuse et non de repli en faisant confiance aux négociateurs de la Commission européenne.

Mme Simonet s'est alors dite étonnée des propos tenus par Mme Defrang-Firket. L'intervenante est plutôt intéressée et favorable à des partenariats et à des

accords avec les États-Unis, partenaire historique de l'Europe, ainsi qu'avec d'autres partenaires, mais l'existence de la clause ISDS dans 1 400 traités ne justifie pas que cela se poursuive nécessairement.

Il faut aujourd'hui donner un signal fort, notamment en suite du rejet de ce traité par près de 2 millions de citoyens. Attendre et faire confiance aux négociateurs n'est pas une réponse adéquate.

Le cdH et le PS ont travaillé ensemble et ont déposé un amendement ouvert à la signature de tous ceux qui veulent mettre des balises. Une position commune sera en effet d'autant plus forte.

L'objectif de l'amendement est de demander au Gouvernement wallon de saisir le Gouvernement fédéral et la délégation du Comité des régions afin d'être tenu informé des négociations, de suspendre les négociations pour poser de nouvelles balises, de procéder à une évaluation et de redéfinir le mandat octroyé à la Commission européenne après un débat au sein même du Parlement européen. Sont aussi formulées dans cet amendement quelques demandes : travailler sur une liste positive des domaines soumis au futur traité ; refuser de porter atteinte aux droits des autorités publiques de légiférer ; s'opposer à la clause ISDS ; défendre l'exclusion des services publics et d'intérêt général de toute marchandisation ; rappeler l'attachement au principe de l'exception culturelle ; veiller à la mise en œuvre, dans le traité, des principes repris dans les conventions OIT ; ouvrir, le moment venu, le traité à d'autres partenaires.

Mme Zrihen a souligné l'importance pour le Parlement wallon d'aboutir à une position commune et de marquer son opposition au dossier en son état d'avancement.

Mme Ryckmans a trouvé que, sur la base des éléments apportés et jugés inacceptables tels que la clause ISDS, il serait plus cohérent de demander l'arrêt des négociations et pas seulement leur suspension. Il est nécessaire de faire table rase du passé pour redémarrer sur de nouvelles bases en soulignant le rôle impulsif de la Commission européenne et de l'Union européenne.

M. Antoine a précisé que le texte de l'amendement déposé ne revoit pas fondamentalement le texte de la résolution déposée par le groupe cdH, mais y apporte des améliorations sur certains éléments. Le Parlement wallon est en phase avec le Parlement européen et il y a urgence à se faire entendre aujourd'hui par rapport à l'agenda du Parlement européen.

Mme Defrang-Firket a précisé que l'absence d'urgence ne concernait pas le travail parlementaire, mais bien le fait d'aboutir à l'accord. Pour le *momentum*, il est possible qu'il s'agisse du bon moment pour l'adoption d'une résolution.

M. Antoine a répliqué que le *momentum* n'a jamais été aussi pertinent. Les discussions en cette commission et ensuite en séance plénière sont opportunes et arriveront à un moment important qui est celui de la visite prochaine au Parlement wallon de l'ancien président du Conseil européen, M. Van Rompuy.

Mme Zrihen a demandé le renvoi à l'arrière de la proposition.

(Applaudissements)

M. le Président. - Je vous remercie, Madame la Rapporteuse, non seulement pour la qualité de ce rapport, mais aussi pour votre implication exemplaire. Nous connaissons votre attachement aux relations internationales pour avoir exercé cette compétence dans un précédent gouvernement.

La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR) - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, c'est un sujet délicat qui nous est soumis aujourd'hui, mais ô combien passionnant, avec des enjeux extrêmement importants pour nos concitoyens, notre pays, notre Région.

Le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, le TTIP, est un projet de traité commercial entre les États-Unis et l'Union européenne.

Ce traité a plusieurs objectifs de taille. Il vise à éliminer réciproquement les barrières tarifaires et non tarifaires qui, en raison du volume d'échanges concernés, représentent un coût conséquent pour nos entreprises. Il vise aussi à réduire considérablement les obstacles administratifs et réglementaires.

Concrètement, que cela signifie-t-il ? Cela veut dire :

- donner un coup de fouet aux échanges, à nos exportations ;
- réduire les coûts de mise en conformité ;
- obtenir des prix plus bas pour les produits issus de l'importation ;
- augmenter le choix des produits ;
- obtenir la certitude que les biens et services venant des États-Unis satisfont aux normes de sécurité les plus élevées ;
- adopter des règles stables pour fournir aux investisseurs la sécurité qu'ils recherchent ;
- s'approvisionner en énergie de manière plus sûre et diversifiée ;
- réglementer des domaines non couverts par l'OMC, par exemple, l'accès au marché de l'énergie, politique de concurrence, et cetera.

À l'heure actuelle, de nombreux obstacles entravent nos entreprises lorsqu'elles opèrent aux États-Unis.

Avec ce traité, nous avons l'occasion de rendre les échanges commerciaux moins chers et plus rapides. Nous pourrions dès lors améliorer l'accès de nos entreprises, de nos PME, au marché américain et donner une impulsion plus forte à notre économie.

Des centaines d'entreprises belges sont déjà actives sur ce marché, sans compter les innombrables fournisseurs et sous-traitants qui coopèrent avec ces entreprises, qui pourront en profiter également.

Ce traité est une réelle opportunité pour aller chercher un surplus de croissance sur un marché ô combien important, avec également toutes les retombées que cela comporte en termes d'emplois !

Par ailleurs, autre élément important, établir des normes élevées pouvant servir de base aux autorités de réglementation internationale et encourager d'autres pays à les adopter dans le cadre d'un traité équilibré, permettra de positionner l'Europe au mieux sur la scène internationale.

En effet, à l'heure où les interactions entre continents sont plus fortes que jamais, cela représentera une formidable promotion de nos standards qualitatifs et commerciaux à travers le monde.

De cette manière, l'Europe ne restera pas seule, délaissée au bord du chemin, inactive à regarder le train passer.

Soyons clairs. Ce n'est en rien ici un transfert de souveraineté. Il s'agit de conclure un accord de coopération en matière réglementaire, uniquement dans les domaines où les réglementations américaines et européennes sont déjà similaires, en vue non pas nécessairement d'harmoniser, mais de favoriser une reconnaissance mutuelle.

On parle ici d'une dizaine de secteurs dont les domaines du textile, de l'automobile, la chimie, les cosmétiques et certaines parties du secteur alimentaire dans lesquelles les deux parties identifient, au cas par cas, comment reconnaître mutuellement les standards pour éviter la bureaucratie et une multiplication des coûts.

Aujourd'hui, il s'agit d'une reconnaissance, mais pour l'avenir, l'objectif est de mettre en place un forum de coopération entre les régulateurs des deux côtés pour réfléchir à la possibilité d'établir des standards communs.

Le TTIP ne prévaudra jamais sur les dispositions de la législation européenne. Il ne pourra ni les abroger ni les modifier. Toute modification à la législation ou à la réglementation européenne visant à libéraliser les échanges nécessitera d'abord l'accord des 28 pays membres de l'Union et du Parlement européen.

Quelle est la position du MR dans ce dossier délicat ?

Elle est cohérente, elle est responsable et pragmatique. Suite aux mandats octroyés par tous les États membres à la Commission européenne, nous lui accordons notre confiance pour négocier cet accord et représenter au mieux les intérêts de la Région wallonne, de la Belgique, des États membres de l'Union européenne.

Cependant, nous soulignons – nous insistons sur ce point – qu'il est hors de question pour nous de transiger sur nos standards de protection, que ce soit en matière de santé, de protection du consommateur, de sécurité alimentaire, de santé et d'environnement. Il est hors de question pour nous, comme l'a déclaré M. Louis Michel récemment, d'accepter un accord tel que présenté par ses détracteurs. C'est « non » au poulet chloré, c'est « non » au bœuf aux hormones.

Nos actes législatifs de base, comme ceux qui concernent les OGM ou ceux qui visent à protéger la vie et la santé humaine, la santé et le bien-être des animaux et l'environnement, tout comme les intérêts des consommateurs ne doivent pas faire partie des négociations.

À ce propos, la Commission européenne, soulignons-le, ne déclare rien d'autre sur son site Internet dédié au TTIP.

Nous adhérons au fait que le TTIP ne compte pas prévoir la moindre obligation, pour les États membres, de libéraliser, déréglementer ou privatiser leur service public à l'échelon national ou local.

Par ailleurs, nous rappelons que nous sommes de fervents défenseurs de l'exception culturelle, essentielle au maintien de notre identité et de la diversité européenne.

Il est également primordial de rappeler qu'une fois l'accord ficelé entre les deux partenaires, le texte devra être ratifié tant par le Parlement européen que par tous les États membres. Cet accord est donc soumis à une double garantie démocratique. S'il s'avère que, pour une raison ou une autre, ce texte remette en cause nos standards et nos normes, nous nous y opposerons. Cependant, attention, il est exclu, pour nous, de nous prononcer maintenant sur un texte qui n'est pas encore finalisé ni abouti complètement.

Il n'y a d'accord sur rien s'il n'y a pas d'accord sur tout. Nous nous trouvons – je vous le rappelle – toujours dans une logique de négociation, de recherche d'un accord dans lequel les deux parties en ressortent gagnantes. M. Marc Demarty nous l'a dit en commission : « Nous ne négocions pas le dos au mur. Nous ne concluons un accord que quand nous serons satisfaits ».

Le MR ne reste pas pour autant au balcon, sans rien faire durant ces négociations. Nous sommes vigilants, prudents, soucieux de suivre de près les actions de la commission, les déclarations des uns et des autres, spécialement celle de la commissaire Malmström. Rien ne nous échappe.

Il est à noter, à ce propos, sa remise en question, les rencontres qu'elle organise dans les différents pays réticents, à savoir le Luxembourg, l'Allemagne et l'Autriche, avec les ONG, patrons, syndicats, étudiants et membres des gouvernements.

La commissaire accorde une importance particulière au dialogue. Elle est à l'écoute des inquiétudes, elle prend le temps de clarifier les négociations en cours. Elle a insisté à nouveau, récemment, sur sa volonté de ne pas diluer la réglementation européenne en matière de santé, de sécurité et d'environnement, tout comme sa volonté de revoir le processus de l'ISDS. Elle représentera une nouvelle version, demain, devant les ministres européens du Commerce. Nous serons très attentifs à ses propos.

Elle a déclaré : « Nous continuons à travailler activement sur une nouvelle approche européenne qui prenne en compte les critiques de la société civile en vue de mettre en place un système réformé, très limité et de haute qualité ». Le droit des États de légiférer sera garanti. Les procédures seront publiées. On veillera à l'impartialité des arbitres, à mettre en place des arbitres permanents plutôt que temporaires, à délimiter les droits des investisseurs, à permettre aux ONG de faire entendre leur voix et à mettre sur pied un organe d'appel. L'ISDS a pour objectif de permettre à une société étrangère de demander une réparation, si un Gouvernement confisque ses actifs ou promulgue une loi qui ne s'applique qu'aux sociétés étrangères et qui réduit à néant ses investissements. Cela n'empêche en aucun cas les États de légiférer – cet aspect est essentiel –, mais elle empêche les lois discriminatoires et injustes qui pourraient aussi porter atteinte aux entreprises européennes ».

Nous comprenons bien sûr certaines réserves, certaines craintes émises par une partie de la population. Nous sommes, nous aussi, à leur écoute. Elles retiennent aussi toute notre attention. Il est important d'y répondre de manière responsable et constructive.

Par contre, ce que nous ne comprenons pas, c'est l'instrumentalisation qui est faite de ces craintes. Certains surfent sur cette vague de la peur, l'entretiennent plutôt que de l'apaiser et d'y mettre fin, ce qui entraîne les pires inquiétudes. De nombreuses contrevérités ou malentendus sèment en effet le trouble dans la population, d'où la nécessité d'un maximum de transparence à laquelle s'est engagée la commission :

- elle a créé un site web consacré au TTIP, un compte Twitter ;

- elle a publié des documents de position de l'Union indiquant ce que nous espérons obtenir lors des négociations ;
- elle a organisé des rencontres avec des centaines de représentants d'ONG, d'associations de consommateurs, de syndicats, d'entreprises ;
- elle a mis en place un groupe consultatif sur le TTIP composé d'experts qui travaillent directement avec le négociateur en chef. Ces experts représentent les syndicats, les consommateurs, les défenseurs de l'environnement et les entreprises ;
- elle a mis également à disposition un grand nombre de documents pour tous les députés européens et, encore aujourd'hui, l'accès aux documents est possible dans les ambassades américaines, pour les politiques nationales, dans les différents pays de l'Union européenne.

Pour tout cela, pour toutes ces avancées, il n'a pas fallu une résolution du Parlement wallon.

N'oublions pas que la Commission européenne négocie au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres. Elle s'appuie sur les lignes directrices transmises par les États. Il existe une relation étroite entre la Commission et les États, avant et après chaque cycle, séparé chacun de quelques semaines.

Un rapport régulier est réalisé auprès du Parlement. Tout comme des contacts réguliers avec les États membres sont mis à profit pour les consulter, les tenir informés avec la possibilité pour eux de s'exprimer sur des positions et propositions spécifiques.

Ce que nous ne comprenons pas non plus, c'est le manque de cohérence, ce sont ces six incohérences dans le chef de certains.

Premièrement, où est la cohérence, quand vous dites, au cdH, que ceux qui ont marqué leur accord hier ne sont plus les mêmes aujourd'hui ? Alors que vous avez au Fédéral, tout comme le PS aussi, donné en 2013 votre accord au mandat, à la commission, tout comme l'exécutif wallon a donné son accord au mandat en pleine connaissance de cause.

Vous saviez que des élections étaient proches. Vous n'avez pourtant rien dit.

M. Hazée (Ecolo). - Une affirmation sans preuve, il n'y a eu aucun accord à l'exécutif wallon.

Mme Defrang-Firket (MR). - Si, si.

M. Hazée (Ecolo). - À quelle date ?

Mme Defrang-Firket (MR). - Je l'ai dans ma farde ici, je peux le montrer.

M. le Président. - Mme Defrang-Firket, je vous invite à poursuivre.

M. Hazée (Ecolo). - Cela fait un quart d'heure que l'on entend plus de contrevérités. Dès le moment où nous sommes cités nommément, je réagis.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je n'ai pas parlé d'Ecolo, j'ai dit PS et cdH.

M. le Président. - M. Hazée, vous avez toujours la faculté, si vous considérez être directement visé, de solliciter la parole. Je vous la donnerai d'autant plus volontiers que je crains que vous ayez raison.

(Rires)

Mme Defrang-Firket (MR). - Quoi qu'il en soit...

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Président, vous allez vous exprimer tout à l'heure. Vous le ferez dans ce cadre-là, mais peut-être pas au perchoir.

M. le Président. - Je vous réponds, Monsieur Jeholet, ce n'est pas mon habitude, mais il se fait que j'ai été membre du Gouvernement pendant cinq ans.

M. Jeholet (MR). - Vous avez demandé de prendre la parole tout à l'heure, vous le ferez, mais essayez de garder une certaine neutralité et sérénité au perchoir.

M. le Président. - Avec votre aide, nul doute que j'y arriverai.

La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Deuxième incohérence, où est la cohérence de votre position, sachant que les groupes européens qui vous représentent au Parlement européen, assemblée élue démocratiquement, défendent des positions totalement contraires aux vôtres. C'est le cas, notamment, du PPE, auquel, je vous le rappelle, le cdH appartient, qui s'est positionné pour une poursuite des négociations et ne cesse de mettre en avant les atouts du traité.

Troisièmement, où est la cohérence, quand vous dites qu'il faut ouvrir les négociations de ce traité à d'autres, alors que vous le jugez si néfaste ? Ne nous y trompons pas, le MR est pour le multilatéralisme. Cependant, les négociations à l'OMC sont à l'arrêt, c'est un fait. Dès lors, il faut trouver des alternatives, prendre des initiatives, adopter une attitude responsable et s'adapter pour ne pas rester au bord du chemin.

Il faut trouver des solutions afin d'améliorer la compétitivité de nos entreprises et de nos économies, notamment par des accords bilatéraux avec nos principaux partenaires commerciaux. N'oublions pas que les autres États aussi négocient entre eux.

Pour la commissaire européenne en charge du Commerce, Mme Malmström, le TTIP est essentiel dans un monde qui a fortement évolué avec l'émergence de nouveaux acteurs où le poids relatif de l'Union européenne va en s'amenuisant.

« Dans un monde où nous ne sommes pas l'acteur le plus grand, nous avons tout intérêt à développer des alliances fortes et des règles fermes », dit-elle car « si notre économie est relativement plus petite, notre influence dans les affaires mondiales risque de l'être également ».

M. Herman Van Rompuy l'a dit aussi, tout à l'heure, « À l'heure où la Chine ou le Brésil s'ouvrent au monde, nous devons saisir toutes les opportunités par des accords équilibrés ».

Quatrièmement, où est la cohérence de vouloir suspendre les négociations dans leur ensemble, alors que nous pourrions continuer à avancer sur les points qui suscitent moins débat et prendre davantage de temps pour les autres ? Est-ce bien responsable de vouloir tout stopper, de renvoyer – disons-le – le projet d'abord au frigo, si pas aux oubliettes ?

En outre, si l'on fait marche arrière, quel message envoyons-nous aux États-Unis et à nos autres partenaires commerciaux, si ce n'est celui d'une Europe faible, sans ambition, qui a peur, qui n'a pas confiance en elle, qui se replie sur elle-même et qui est incapable de s'unir pour grandir et se renforcer ?

Cinquièmement, où est la cohérence de demander des études d'impacts précises, avec toujours plus de chiffres, d'analyses, alors qu'à l'heure actuelle, nous ne pouvons toujours pas nous baser sur un texte concret finalisé ?

Il est vrai que la commission a fait une étude d'estimations, mais n'est-elle finalement pas la mieux placée pour faire une étude exhaustive ? En effet, c'est elle qui dispose de l'ensemble des éléments sur le sujet.

Soyons sérieux. Où serait l'intérêt de la Commission de mentir par écrit, de faire de fausses déclarations reprises sur le site de la Commission, dans la presse ou ailleurs, de trafiquer les chiffres, de jeter de la poudre aux yeux des États membres et de nos entreprises, si c'est pour, in fine, perdre toute crédibilité et reconnaissance ?

Sixièmement, dernière incohérence : où est la cohérence de demander que la lumière soit faite sur l'intégralité du contenu des négociations, alors qu'il est normal que, dans ce type d'approche, plusieurs informations stratégiques ne doivent pas être révélées, et ce, afin que des esprits malveillants ne puissent en profiter ?

Dites-moi – une question que je pose à tous – concluez-vous vos accords politiques sur la place

publique ? Certes, un niveau de transparence adéquat est important. M. Demarty, Directeur général à la Commission européenne, l'a dit, nous l'a rappelé à nouveau plusieurs fois en commission : des efforts significatifs, comme jamais réalisés auparavant pour ce genre de traité, ont été entrepris par la commission en termes de transparence. Il a rappelé également plusieurs fois que la majorité des documents étaient accessibles sur le site web de la commission, mais aussi dans une salle de lecture au sein de ses bâtiments et au Parlement européen et de la commission. Encore faut-il les lire, tous ces documents. Osez-vous remettre en cause la parole de M. Demarty ?

Sincèrement, ne pensez-vous pas que l'Europe a des intérêts à faire valoir grâce à un accord avec les États-Unis ? Comme M. Luc Coene l'a dit, lundi en commission, nos entreprises ont besoin d'oxygène.

Pensez-vous que l'Europe, après avoir pris le temps d'instaurer des standards de qualité élevés, après avoir demandé, par exemple, à ses agriculteurs d'investir considérablement dans des équipements de qualité, va, du jour au lendemain, bafouer tous les acquis pour lesquels elle s'est tant battue ? Est-ce là toute la confiance que vous accordez aux institutions qui nous représentent et – je le rappelle une nouvelle fois – dont vous faites partie ? Est-ce là toute votre ambition ? N'est-ce pas finalement l'ambition d'un perdant ? Ou alors, est-ce seulement la volonté d'entretenir la peur au sein de la population afin de jeter un écran de fumée, et ainsi masquer l'inaction de cette majorité parlementaire et de son Gouvernement ?

Le MR se veut, lui, responsable et constructif. Nous choisissons – je le dis haut et fort, avec conviction – de nous situer au-delà de la mêlée, au-dessus des amalgames. Pour les avantages qu'il pourrait apporter à notre Région, à notre pays, à ses citoyens, à nos entreprises, nous décidons de faire confiance aux négociateurs pour nous représenter au mieux lors de ces négociations, tout comme vous avez acté, en son temps, votre confiance au mandat de la commission.

Attention, je le redis, nous restons et resterons attentifs à l'évolution des négociations jusqu'au bout. Nous réaffirmons avec force que nous nous opposerons à tout texte qui remettra en cause nos valeurs et la protection de nos standards de qualité environnementale, de protection des consommateurs et de santé.

Tant la commission que les États-Unis savent – je l'ai dit – que, pour que cet accord aboutisse, ils devront obtenir l'aval tant du Parlement européen que des différents parlements des États membres. Je suis sûre qu'ils connaissent, l'un et l'autre, l'attachement des Européens à leurs valeurs. Ils ne les trahiront pas, sinon ils seront sanctionnés et devront revoir leur copie. C'est cela, la démocratie.

En conclusion, je dirais que nous souhaitons aller de l'avant avec vigilance et non pas reculer, parce que c'est cela aussi agir en faveur de nos concitoyens et de nos entreprises, aussi parce que le rôle du responsable politique n'est pas d'attiser les peurs, mais au contraire de faire en sorte qu'elles soient surmontées.

(Applaudissements)

M. le Président. - Après les applaudissements de circonstance, nous allons entendre Mme Zrihen à la tribune.

La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - À la veille de l'ouverture du neuvième round en juillet – puisqu'il s'agit de rounds ; je crois que certains ont bien compris que l'on était dans un véritable combat de boxe – il était important qu'ici, au Parlement wallon, nous prenions position sur ce Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement.

Nous avons parlé de l'Europe avec M. Van Rompuy. Il est vrai que cela fait plaisir, parce qu'habituellement, nous ne parlons pas Europe, nous dissertons sur l'Europe, et l'exercice est douloureux. Il est douloureux encore une fois avec ce traité transatlantique, qui fait couler beaucoup d'encre, sauf que, cette fois, la mobilisation populaire est exemplaire, importante, énorme sur le terrain.

Habituellement, pourtant, les sujets européens restent souvent affaire de techniciens, mais cette fois-ci, ce n'est plus la même histoire. Les meilleurs indicateurs sont l'intérêt qu'ont nos différents conseils communaux qui, pour certains, se déclarent même hors TTIP. Je crois que ce n'est pas un hasard, parce qu'avec ce traité transatlantique, il y a autre chose qui se joue, qui dépasse toute la technicité première de ce débat.

Dans ces discussions, il ne s'agit pas seulement de baisse de barrières douanières, pas seulement de nouvelles normes économiques, pas seulement d'harmonisation, de réglementation non tarifaire. Ici, cette fois, avec ce traité, il s'agit clairement des fondements mêmes des valeurs de notre société, des valeurs de ce Continent européen dont on a tant parlé il y a quelques heures.

L'existence des différences des normes ou des législations au niveau des différents pays – vous vous en doutez – résulte chaque fois de choix politiques qui sont différents, parce que les démocraties sont différentes et aussi parce que les valeurs des populations sont différentes.

Pierre Defraigne, Professeur à l'UCL et au Collège d'Europe, a affirmé que toutes ces normes et réglementations, en réalité, impactent directement sur des choix fondamentaux de société. C'est pour cette raison que le débat que nous vivons aujourd'hui est

autant un débat sur une certaine vision économique ou commerciale que sur véritablement l'identité européenne

L'aspect purement économique, venons-y.

Oui, nous ne sommes pas contre le principe de la négociation. Oui, nous ne sommes pas contre les dispositifs d'échanges commerciaux. Nous ne sommes pas dans un anti-américanisme primaire, mais que nous ayons des interrogations, des inquiétudes ou des objections – cela, je peux vous garantir, Madame Defrang-Firket, pour l'avoir vécu à l'OMC avec le Parlement européen – je pense que l'on peut en avoir.

Ce que nous défendons ici, nous PS, c'est bien sûr l'intérêt des citoyens européens, mais aussi dans notre internationalisme, celui des citoyens américains.

Si le TTIP avait pour objectif de prendre de manière systématique les normes les plus protectrices les plus émancipatrices, qu'elles soient d'un côté ou l'autre de l'Atlantique, bien sûr que nous aurions marqué notre accord.

Nous avons défendu la clause de l'Européenne la plus favorisée. Pour les droits des femmes, nous avons travaillé sur tous les dispositifs légaux dans chaque pays pour faire en sorte de créer un véritable bouquet qui permettait aux femmes d'avoir une idée des meilleures dispositions qui pouvaient leur être données. Eh bien, ici, ce n'est pas le cas. Ce n'est pas cela qui est fait.

Pourquoi cette méthode de travail n'a-t-elle pas été privilégiée ? Pourquoi n'est-ce pas la meilleure norme, la plus élevée qui a été choisie ? Cela aurait été une logique politique profitable pour tous. Eh bien non, en réalité, la motivation première de cette négociation du Traité transatlantique vient du milieu des lobbies multinationaux.

Juste un chiffre, en fait 90 % des échanges commerciaux entre les États-Unis et l'Europe sont réalisés par 3 % du multinational. Quand on sait que l'enjeu des multinationales, quand elles rentrent dans les modèles d'échange économique n'est pas d'élever des normes sociales, des normes sanitaires ou environnementales, mais bien plus de faire en sorte que la rentabilité, le profit – certains diront l'efficacité parfois – soient respectés, je pense qu'il y a de quoi s'inquiéter.

Ces normes, ces principes, ces valeurs ont un coût, surtout lorsqu'elles touchent à la santé, quand elles touchent à l'environnement, quand elles touchent au social. Il est intéressant de savoir que les lobbies qui sont derrière ces traités sont extrêmement importants. Ces lobbies, au Parlement européen, sont en contact permanent avec ceux qui négocient ce traité au nom des citoyens européens.

Nous nous trouvons ici dans un conflit entre intérêt privé et intérêt général. Cela se matérialise de manière

encore plus précise lorsque ces multinationales, par ailleurs, essaient de réduire de manière concrète et précise l'approche normative européenne.

C'est très clair, pour ces multinationales, le principe de précaution en lui-même est le vrai problème.

De l'autre côté de l'Atlantique, une approche est basée sur la prise de risques. Les Américains sont plutôt enclins à dire que tout est autorisé, jusqu'au moment où l'on nous prouve qu'il y a un risque. C'est le cas pour les OGM, pour le gaz de schiste. Alors que nous, nous pratiquons le principe de précaution, nous disons : « Avant d'autoriser un produit sur le marché, assurons-nous d'abord qu'il ne représente pas de danger pour son utilisateur ».

Ici, ce principe de précaution illustre toutes les différences d'approche que l'on trouve dans toutes les lignes de ce traité, différences de conception et de respect des citoyens.

Excusez-moi, mais lorsque l'on me dit : « Faites confiance aux négociateurs de la Commission européenne », je n'ai pas envie de rentrer dans la jungle ou plus précisément dans *Le Livre de la jungle* où je me reverrais devant un serpent qui me dirait : « Surtout, aie confiance ! ».

Le MR, dans les débats, nous dit ceci : « Comment pouvez-vous être si négatifs, alors que nous ne disposons d'aucun texte ? ». Mesdames et Messieurs, chers Collègues, il n'est pas question de texte, ni question de confiance. Ici, nous disons de manière claire et précise qu'il y a des sujets qui, impérativement, doivent être tirés du champ même des négociations avant de poursuivre celles-ci.

Nous, socialistes, nous disons que nous ne pouvons pas mettre sur la table des négociations l'ISDS, ni les services publics, tout ce qui touche aux soins de santé, à l'éducation et à la culture. Vous me répétez, Madame Defrang-Firket : « Faites confiance aux négociateurs ». Est-ce à dire que vous acceptez tout cela ? Est-ce à dire que vous achetez un chat dans un sac ? Il faut clairement que les citoyens comprennent qu'il y a une véritable ligne de fracture de choix et d'options politiques et de type de développement socioéconomique ; une fracture avec ceux qui aujourd'hui acceptent de mettre dans une négociation commerciale en balance des acquis sociaux, des principes fondamentaux tels que le droit des États à réguler.

Vous acceptez que ces sujets entrent en négociation. Vous acceptez que nous puissions perdre jusqu'à un certain point certains dossiers. Vous acceptez et, nous, nous le refusons. Nous le refusons parce qu'aujourd'hui, ce débat qui va plus loin qu'un simple débat sur des accords de partenariat, d'investissement et de commerce, démontre qu'il y a deux choix, deux modèles, des

modèles fondamentaux, des modèles de développement socioéconomique important.

Je pense que les citoyens, lorsqu'ils se saisissent de ce problème, ont compris de quoi il s'agit. Parce que l'ISDS, oui, Mme la Commissaire Malmström va négocier ou négocie aujourd'hui, elle viendra l'expliquer au Sénat la semaine prochaine et elle parlera de l'ISDS, ce fameux mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et les États qui permet aux investisseurs d'attaquer les États devant des tribunaux privés s'ils estiment qu'ils sont lésés par une loi qui porterait atteinte à leurs intérêts économiques.

Des exemples ? Facile. Lorsqu'il y a, sur des paquets de cigarettes, l'inscription « Attention, fumer nuit à votre santé », eh bien, cela, dans les pays nordiques, certains considèrent que c'est véritablement réduire leur champ et leur marge de travail et donc, leur marge économique. Au Pérou, lorsque soudainement, on décide qu'il faut absolument que la pollution engendrée par les activités soit prise en charge par l'entreprise. En Égypte, lorsque Veolia attaque une entreprise parce que l'État a modifié les règles du jeu en augmentant le salaire minimum obligatoire de ces populations et que la société considérait que 41 euros étaient suffisamment importants par rapport aux 72 euros qui était le salaire minimum obligatoire.

Alors, franchement, peut-on considérer que, lorsque 1,5 million de citoyens se manifestent avec une implication aussi importante sur une pétition comme « Stop TTIP », lorsque 150 000 personnes répondent à la consultation sur l'ISDS, est-ce vraiment considérer, en ne tenant pas compte de cela, que les gens ne comprendraient pas ce qui est en train de se passer ?

Mme Malmström dit avec beaucoup de condescendance et de mépris : « Vous n'avez pas bien compris, on va mieux communiquer ». C'est regrettable, c'est même scandaleux. C'est scandaleux parce que le dispositif de l'initiative européenne a justement été une volonté que l'on puisse se manifester lorsque les citoyens considéraient qu'ils avaient raison. Que nous disent les citoyens aujourd'hui ? Ils veulent une justice publique, ils ne veulent pas de tribunaux privés, ici avec eux, avec une participation et une réponse sans précédent.

Face à cela, on continue de dire : « Non, on va vous donner du privé parce que nous pensons que c'est meilleur ». Quelle que soit la forme que prendrait une forme d'ISDS, il n'y a aucune procédure d'appel, il n'y a aucun principe de jurisprudence. Quand on sait, parce que nous avons eu des exemples précis, que la moindre contestation se chiffrera en milliers d'euros, voire en millions et sera inaccessible pour la majorité de nos entreprises et de nos collectivités locales, nous avons bien compris que nous sommes face à une ingérence insupportable du juridique dans nos États.

Il y a des dizaines d'autres exemples, mais comme vous le savez – vous êtes les premiers à le reconnaître très souvent – notre tissu économique est diversifié, est composé majoritairement de PME.

Chers Collègues du MR, comment, d'un côté, pouvez-vous nous dire que vous voulez soutenir ces petites et moyennes entreprises et, de l'autre, carrément les mettre en face des petites et moyennes entreprises américaines qui, avec le modèle de concentration qu'ils connaissent, se retrouvent aux États-Unis ni plus ni moins qu'avec des nombres de 500 travailleurs, alors qu'en Europe la norme minimum est de 250, et chez nous en particulier de 50 personnes dans les entreprises ? Cela voudrait dire concrètement que l'on est déjà là en train de mettre David et Goliath face à face. C'est insupportable. Pas ce double discours devant les PME !

Dans le secteur de la production agricole, une agriculture qui, au fil des réformes successives, a essayé d'avoir une gestion intégrée, une approche sanitaire des élevages, une réflexion sur l'impact de l'agriculture, mais aussi le souci du bien-être animal et du consommateur, force est de constater que ce n'est pas du tout la voie qu'ont choisie les États-Unis pour leur agriculture transatlantique. Seriez-vous prêts à sacrifier l'agriculture sur l'autel du libéralisme à outrance ? Un article 28 qui met en avant l'agrobusiness, qui s'emploie à assurer le contrôle de toute la chaîne alimentaire, de la semence à l'assiette, à imposer les semences, à imposer le vivant végétal et le breveté, de faire en sorte que le patrimoine de l'humanité soit privatisé, seriez-vous d'accord avec cela ? L'accord vétérinaire bilatéral USA-Union européenne qui servira de base et pour lequel le Gouvernement américain voudrait obtenir véritablement qu'il soit abrogé, pourriez-vous être pour cela ?

On peut le dire, on peut tous être défenseurs des PME, on peut tous être défenseurs de l'agriculture, mais accepter ce type de traité actuellement en l'état, c'est véritablement accepter un détricotage fondamental et être complètement en contradiction avec ce que nous disons.

Il y a quelques jours – parce que nous ne sommes pas seuls – une coalition unique d'organisations de la société civile belge, composée de syndicats, de mutualités, d'organisations de défense de consommateurs, d'ONG de défense de l'environnement, de solidarités internationales, aussi bien en Flandre que dans la partie francophone, s'est insurgée encore une fois contre ce traité.

Le CNCD nous a dit : « Les traités transatlantiques font peser de trop nombreux risques pour les droits des travailleurs, les soins de santé, la protection des consommateurs et l'environnement et, plus gravement encore, ils menacent le processus de décision démocratique ». Ces organisations disent clairement qu'elles veulent un geste politique clair, parce que la

négociation pour le CETA, le fameux accord conclu avec le Canada, est quasiment à terme. Ils demandent le rejet de cet accord, tout simplement parce que s'il était accepté, c'est faire entrer un cheval de Troie dans notre propre dispositif.

Aussi, au nom du groupe socialiste, je peux affirmer aujourd'hui que le CETA en l'état, s'il devait être ratifié devant le Parlement wallon, serait refusé par le groupe PS.

Comment pourrions-nous faire autrement, alors que ce CETA permettrait concrètement à des entreprises, basées aux États-Unis d'attaquer des décisions publiques européennes belges, wallonnes, via leur filiale canadienne, rendant ainsi caduc le débat sur la close d'arbitrage dans le TTIP ?

Oui, Madame Defrang-Firket, je n'ai pas confiance dans le dispositif de la commission, car elle est actuellement, comme dans beaucoup de cas, l'objet de lobbies extrêmement présents dont l'objectif est bien plus de nous faire rentrer en résistance contre d'autres organisations internationales qui se mettent en place ailleurs, que de se préoccuper de ce que nous sommes, dans l'Europe.

S'opposer à l'ISDS dans le TTIP n'a de sens que si l'on s'y oppose également dans le CETA, par un vote ferme dans lequel, aujourd'hui, nous nous engageons. Il faudrait un amendement, disent certains. D'autres disent une résolution.

Alors, allons-y pour la résolution par rapport à cela. Ce n'est pas une difficulté que d'affirmer que le CETA avec l'ISDS, ce sera non, pour nous.

Par delà tout cela, il y a aussi d'autres enjeux tels que la préservation des services publics et le maintien d'un niveau élevé de protection des normes sociales, environnementales, des consommateurs et la diversité culturelle.

Cet accord est une manière insidieuse, en nous donnant l'appât, dans une période de crise, de pouvoir nous redéployer économiquement, mais de faire en sorte que l'on arrive à une dérégulation sociale, environnementale ou sanitaire qui remettrait en cause tous nos acquis sociaux et notre modèle de société. Alors, la réponse est non, en disant qu'il faut suspendre ; que cette commission où, soi-disant, tous les commissaires sont des gens totalement asexués politiquement, entend, de manière précise, des Parlements régionaux et surtout fédéral, quelle volonté nous avons, à savoir fixer des balises claires, précises, non négociables, qui conditionneront une reprise.

Quelles sont ces balises ? Je pense que, sur certains points, nous pouvons être d'accord. Nous pouvons nous étonner que vous n'ayez pas adhéré à ce texte qui inclut le respect des clauses sociales et environnementales européennes, le maintien de la sécurité alimentaire et

peut-être, l'abolition du Farm Bill, l'exclusion des matières culturelles et audiovisuelles de la table des négociations, exclusion de cet ISDS entre les investisseurs et l'État, respect absolu de la protection des données – oui, car la vie privée est importante chez nous – le rejet des listes négatives pour les négociations sur les services et l'exigence d'une totale transparence des négociations.

Même si l'on sait que les enjeux économiques sont importants, je peux vous dire que non, on ne va pas prendre note. Non, on ne peut pas faire des photocopies. Oui, j'irai avec M. Demarty pour aller voir dans les bureaux, pour lui montrer comment cela se passe.

Si cet accord continue à menacer nos acquis européens et si ces balises ne sont pas respectées, nous nous opposerons à la ratification. À cet égard, je crois que nous ne sommes pas tout à fait seuls. Je pense avoir entendu, il n'y a pas si longtemps, des propos de M. Michel qui déclarait que lui-même ne pourrait pas signer en tant que tel ce Traité transatlantique, alors qu'il est lui-même au Parlement européen et qu'il pourrait lui-même aller voir ces fameux textes.

Ne nous demandez pas d'accepter un jeu de dupes. La question qui se pose et que l'on va vous poser, c'est de savoir jusqu'où vous êtes prêts à aller pour satisfaire des idéaux de croissance, de profit et de libre-échange dérégulés. Pour nous tous, c'est « Stop, cela va trop loin ».

N'y a-t-il pas un moment où la mobilisation autour des valeurs de notre société doit être entendue ? C'est ce que j'ai cru entendre quand M. Van Rompuy était là. On a dit : « Rendre un projet à l'Europe, lui donner un véritable objet, aller par delà, lui donner un avenir ». Il me semble qu'aujourd'hui, pour le groupe socialiste, affirmer résistance et opposition sur les TTIP, refuser le CETA et continuer à avancer sur cette voie – car prochainement, d'autres traités vont arriver et on entendra encore parler d'autres propositions – je pense que, par rapport à cela, c'est à la fois marquer une écoute fondamentale de ce que les citoyens demandent, être sûrs que nous donnons un vrai avenir au projet européen avec ce que nous avons construit, bien sûr avec la paix, mais depuis ce moment-là, nous avons construit une véritable Europe qui continue à se battre.

Je crois que ne pas entendre ce qui est dit, aujourd'hui, c'est prendre le risque que ce que nous avons combattu pendant des années, qui est cette espèce d'autoritarisme et d'impérialisme – j'irai jusque-là – qui a été pratiqué, ne soit véritablement un modèle mondial.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Nous, Parlement wallon, sommes amenés à nous positionner sur deux projets de textes sur le TTIP. Je voudrais d'abord rappeler combien

il a été utile, pertinent et salutaire que notre Parlement se soit saisi de ce projet de TTIP.

Ce fut à notre initiative, mais avec une réactivité importante qu'il faut saluer, du Comité d'avis sur les questions européennes, sous la houlette de son président, pour mener des auditions très instructives et à un rythme accéléré.

Ces auditions nous ont permis, certainement, d'élargir le champ de nos interrogations et ont surtout éclairé les zones d'ombre, des pans entiers de conséquences néfastes de ce TTIP, faisant sortir de l'ombre, à chaque fois un peu plus, les questionnements, les doutes et, davantage chaque jour, les désaccords profonds avec ce projet de constituer le plus grand marché libéralisé du monde.

Ces désaccords sont nombreux. J'en reprendrai quelques-uns, je ne veux pas être exhaustive, je vais en évoquer cinq.

Nous dénonçons l'absence totale de transparence sur le mandat et l'absence de débat démocratique sur les impacts. Malgré les nombreuses pressions politiques et citoyennes, tant les travaux préparatoires à la négociation que le mandat, lui-même, finalement, obtenu par la commission, sont restés totalement secrets jusqu'au 15 octobre 2014.

Madame Defrang-Firket, pendant 18 mois, la commission a négocié dans le secret et, maintenant, Mme Malmström, veut nous jouer le jeu de la transparence. Où allons-nous ?

L'absence d'étude d'impact préalable et indépendante limite, de facto, le débat démocratique dans les pays de l'Union. Les parlementaires européens eux-mêmes continuent à être confrontés au manque manifeste de transparence des négociations dénoncé par la société civile. Leur accès aux documents se fait dans des conditions beaucoup trop restrictives et ne leur permet pas d'assurer un suivi efficace des négociations.

Nous considérons qu'il en résulte que la confiance – c'est légitime – à l'égard du processus est définitivement ébranlée.

Deuxième point, nous refusons l'adoption des mécanismes tels que l'ISDS, le mécanisme de coopération réglementaire, ou l'établissement de listes négatives.

Ces mécanismes, s'ils étaient adoptés, auraient pour conséquence une dégradation des normes sociales, environnementales, sanitaires, d'emploi et de services publics en vigueur au sein de l'Union européenne, ces normes que nous aspirons toujours à voir s'élever et à s'harmoniser à la hausse.

Le recours possible à des tribunaux arbitraux privés reviendrait à donner aux multinationales la possibilité

d'attaquer les États, leurs entités fédérées et l'ensemble des collectivités publiques, jusque nos communes, devant des tribunaux privés, non seulement sur le plan du droit, mais aussi dans l'hypothèse où les pouvoirs publics mettraient à mal leurs perspectives de bénéfices.

L'acceptation d'une telle clause de règlement des différends entre les investisseurs et les États est inacceptable puisqu'elle portera, contrairement à ce que vous dites, Madame Defrang-Firket, atteinte au droit de réguler des États.

Troisième point, nous mettons en question l'effet positif supposé de la suppression des droits de douane et d'ouverture des marchés.

Le projet de TTIP vise à supprimer ces droits de douane et ainsi ouvrir des marchés à l'investissement, aux marchés publics et aux services.

Le TTIP escompte des résultats ambitieux sur la réduction des obstacles sanitaires et phytosanitaires : santé, hygiène, produits alimentaires et la compatibilité des normes techniques dans des secteurs comme la chimie, l'automobile ou la pharmaceutique.

Pour atteindre ces objectifs, les négociateurs envisagent également d'aligner les règles et les normes techniques et sanitaires applicables aux produits et aux services en vigueur respectivement dans l'Union européenne et aux États-Unis.

À l'inverse d'un rehaussement des normes entre l'Union européenne et les pays candidats à l'intégrer, le futur TTIP n'impliquera évidemment pas un nivellement normatif par le haut, car son objectif, ce n'est pas la cohésion sociale, c'est la maximisation commerciale et économique, c'est la maximisation des profits.

Concernant les droits de douane, l'accord vise un état de fait le plus proche possible de celui d'une suppression totale de ces droits, et ce, également sur les produits industriels et agricoles, même si un traitement différencié pourrait être – mais rien n'est moins sûr – accepté pour les produits considérés comme les plus sensibles, on a évoqué les OGM ou le bœuf aux hormones.

Il reste que la possibilité laissée, en tout cas dans le mandat, d'accepter un traitement différencié en matière d'alimentation ne constitue aucunement une garantie – c'est une possibilité – de respecter les règles européennes actuelles.

Au regard de la libéralisation des services, la commission souhaite une ouverture la plus large possible des marchés européens américains, ainsi que l'ouverture de marchés jusque-là protégés comme celui des transports. Le même objectif est poursuivi pour les investissements ou la régulation bancaire.

Par ailleurs, nous notons que la Commission européenne plaide également pour une politique d'ouverture des marchés publics, ceci, alors que les entreprises européennes, dont les activités reposent sur les marchés publics, représentent actuellement 25 % du PIB et plus ou moins 31 millions d'emplois.

Nous savons qu'il existe outre-Atlantique un mécanisme de protection puissant, c'est le Buy American Act, que les États-Unis ne sont pas près de lâcher. Ne sommes-nous pas alors dans un marché de dupes ?

Les négociateurs américano-européens tentent d'utiliser l'harmonisation des normes par delà l'Atlantique comme un moyen de lutter contre les obstacles au libre-échange, improprement appelés barrières non tarifaires. Or, ces obstacles sont, en fait, toutes les normes qui protègent les citoyens, ici, sur le Vieux Continent, en fonction de leurs valeurs et du modèle de société que nous avons établi au fil des siècles.

Cette volonté politique de libéralisation effrénée tente de puiser sa légitimité politique dans des études prospectives réalisées par des centres de recherches qui, loin d'être indépendants, ont un intérêt direct évident à la constitution du plus grand marché libéralisé du monde dans une perspective alléchante de fusions et d'acquisitions inédites.

Cette collusion pose la question de l'objectivité des arguments avancés en faveur de la concrétisation d'un tel accord. Elle doit faire prendre conscience au Gouvernement des dangers de voir l'intérêt général banalisé ou relativisé au cours du processus de négociation, à la faveur de l'intervention de lobbies extrêmement puissants et parfois grossièrement dissimulés, à l'image du Centre for Economic Policy Research.

Une série d'études ont depuis démontré les perspectives économiques mises en avant par les partisans du projet de Traité transatlantique. Ces perspectives pourraient même être une destruction d'emplois, comme on l'a vu en Amérique du Nord avec l'accord ALENA entre le Canada, les USA et le Mexique, dans le cadre duquel le PIB a augmenté aux USA, mais le nombre d'emplois a diminué.

Ajoutons que le ciblage, par l'Agence nationale de sécurité américaine – le NSA – des institutions et des délégations européennes laissent penser que cette négociation commerciale, qui en est à son neuvième round, se fait sous influence, ce qui est politiquement et tactiquement inacceptable.

Quatrième élément, le projet de TTIP ne répond pas aux enjeux cruciaux pour nos sociétés. Nous pensons que l'un des défis importants – nous l'avons encore rappelé dans nos échanges avec M. Van Rompuy – est

de réguler la finance et de lutter contre les paradis fiscaux. Or, ce projet de traité – c'est possiblement, c'est même très probablement – limite potentiellement la capacité des États à mettre en place de telles réglementations.

Nous constatons – nous le dénonçons – l'absence de prise en compte des enjeux, outre celui de la régulation financière, du développement durable, de la lutte contre le réchauffement climatique, de la lutte contre la pauvreté, les disparités et les inégalités entre les femmes et les hommes. Ce sont des sujets comme ceux-là qui constituent des enjeux majeurs à l'échelle mondiale, et ce, pour chaque être humain, qu'il convient d'intégrer dans tout accord économique international. Le TTIP ne le ferait évidemment pas.

Cinquième point, nous craignons la progression des inégalités en Belgique et entre les pays de l'Union. Nous pensons que ce sont les économies européennes les plus robustes qui seront favorisées au détriment des autres et que cet impact différencié renforcera encore les déséquilibres à l'intérieur de l'Union européenne.

Les secteurs qui profiteraient le plus de l'entrée en vigueur d'un hypothétique TTIP, ce sont des secteurs portés par des entreprises multinationales. Ce seraient elles, les principales gagnantes, et non les PME et les TPE qui forment la majeure partie du tissu économique wallon. Elles ne seront pas en mesure de rivaliser et seront globalement perdantes.

Cela a été dit – je n'ai pas tout à fait les mêmes chiffres que Mme Zrihen – les exportations sont concentrées dans les mains de quelques-unes de ces entreprises multinationales. En Belgique, 1 % des entreprises exportatrices représente 50 % des exportations au total. Aux États-Unis, 1 % des entreprises exportatrices représente 80 % de ces exportations.

À l'heure où nous tentons d'améliorer les conditions de production pour nos entreprises et les conditions de vie pour les travailleuses, les travailleurs, les artisans, les agriculteurs, à l'heure où nous essayons d'éviter le dumping social et d'harmoniser le pouvoir d'achat, le développement durable et les conditions de travail au sein de l'Union, la conclusion d'un tel traité transatlantique apparaîtrait comme une fuite en avant, mais vers le précipice.

Mesdames et Messieurs, voici brièvement développés quelques-uns des dangers que représente le TTIP, pour notre modèle social européen, pour l'économie européenne avec une concentration des gains potentiels pour quelques multinationales, pour la construction européenne elle-même et pour la démocratie.

Toutes ces interpellations nous ont amenés à argumenter sur le rejet de ce projet de Traité transatlantique.

Au fur et à mesure que le contenu des négociations est connu, c'est le rejet qui grandit chez une proportion toujours plus grande de citoyens, d'associations et d'entreprises en Belgique, plus largement en Europe.

La mobilisation citoyenne et l'expression des craintes de nombreux secteurs n'ont fait que croître. Tout récemment encore, c'est un nombre important de communes, ce sont l'Union des villes et communes, l'Union des classes moyennes et, finalement, il y a quelques jours, une alliance inédite d'organisations de travailleurs – les trois syndicats au niveau national – de mutualités – l'ensemble des mutualités belges – de consommateurs, d'ONG environnementales et de solidarité internationale, qui s'expriment. Tous ces citoyennes et citoyens, ces associations, ces acteurs sociaux, économiques se sont exprimés pour dire toutes leurs craintes devant ce traité et leur volonté de remettre en cause ce projet de traité.

Ce traité, il faudrait en parler à l'imparfait. Il est imparfait, mais il nous semble qu'il n'est pas perfectible, ce sont ses bases mêmes, ses prémisses, qui sont caduques.

Ecolo l'a dit, nous l'avons rappelé en commission et nous partageons les constats sombres qui ont été dressés. Ils sont nombreux, interpellants, et concordants. Encore maintenant, il y a un large consensus lors de nos débats.

Nous avons cependant une tout autre conclusion. La majorité cdH-PS, pourquoi n'allez-vous pas jusqu'au bout de votre propre détermination ? Nous aurions aimé que vous assumiez vos analyses et que vous fassiez une proposition explicite de mettre fin à cette négociation.

Comment allez-vous voter ? Comment voteront le jour venu les parlementaires européens de vos partis ? Surtout, comment allez-vous déterminer si les balises que vous avez élaborées sont respectées ? Comment même pourriez-vous le faire ?

Déjà, la Commission européenne envisage de revoir la clause ISO. Comment allez-vous vous positionner devant cette poudre aux yeux que nous allons entendre dans les prochains jours ? Où, quand et comment se situera votre capacité de vérifier si les garde-fous que vous proposez au vote seront bien installés et respectés ?

C'est là que nous disons que vous n'allez pas jusqu'au bout de la logique dans la protection de notre modèle européen. Nous vous disons : « Prenez vos responsabilités. Osez vous positionner de manière claire, comme l'ont fait, il y a juste un an, vos candidats tête de liste aux élections européennes tant du cdH que du PS et que du MR ».

Il faut demander l'arrêt des négociations. Nous devons tenir compte des risques majeurs que ce projet de traité fait peser sur notre modèle de société. Nous

devons être conscients des conséquences potentielles gravissimes pour la sauvegarde et le développement de nos normes sociales, sanitaires et environnementales.

Nous estimons qu'il est nécessaire pour notre Parlement de demander que cessent ces négociations et d'adresser dès lors un signal clair en ce sens au Conseil de l'Union européenne, car ce qui est en cause, avec ce projet de TTIP, ce sont des dispositions fondamentales du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, c'est la volonté de l'Union de chercher à éliminer les inégalités, à assurer la promotion d'un niveau d'emploi élevé, la garantie d'une protection sociale adéquate, la lutte contre l'exclusion sociale, un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine, des exigences de la protection de l'environnement afin de promouvoir le développement durable et la garantie que des services d'intérêt économique général fonctionnent et puissent accomplir leur mission, en tenant compte de la place qu'ils occupent parmi les valeurs communes à l'Union européenne et du rôle qu'ils jouent dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale européenne.

Ce que nous craignons aussi, ce sont les risques que des accords bilatéraux majeurs de libre-échange aboutissent à une confrontation entre blocs commerciaux rivaux et portent ainsi atteinte au multilatéralisme alors que, selon nous, une nouvelle vision du commerce mondial doit être ancrée dans l'esprit des textes internationaux existants qui fixent les objectifs sociaux, environnementaux, ceux relatifs aux droits humains et aux droits fondamentaux du travail, dont les principes généraux doivent être mis en œuvre par l'adoption de normes contraignantes.

Partant, nous avons déposé et nous maintenons notre résolution et la soumettons au vote de l'assemblée. La résolution que nous défendons est celle d'une position claire, protectrice, anticipatrice et démocratique.

Je m'explique. La demande de l'arrêt des négociations est une position claire, car nous soutenons la position visant à demander, au sein du Conseil européen, la fin des négociations concernant le TTIP. Pas la suspension, la fin, l'arrêt !

Avec notre résolution, nous proposons, deuxième aspect, une position protectrice parce que nous nous opposons formellement, fermet à toute clause de règlement des différends – les clauses ISDS – entre les investisseurs et les États qui porterait atteinte directement ou indirectement au droit de réguler des États. Nous entendons par là faire acter que la Wallonie ne pourrait ratifier aucun accord qui contiendrait une telle clause. Nous entendons soutenir de façon constante une position selon laquelle les acquis de l'Union européenne dans des domaines, tels que l'environnement, la sécurité sociale, les droits des travailleurs, la santé, la protection des consommateurs, la protection des données personnelles, l'agriculture, la

sécurité alimentaire, le bien-être animal et les services publics sont non négociables.

Nous entendons également rappeler l'attachement au principe de l'exception culturelle et au respect absolu de la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Avec notre résolution, troisième axe, nous avons une position anticipatrice. Nous mettons des repaires pour l'avenir, car, en cas d'éventuels nouveaux projets d'accord bilatéral ou multilatéral, nous exigeons que ces projets soient systématiquement précédés d'analyses d'impacts produites par différents organismes indépendants dans le chef desquels tout risque de conflit d'intérêts sera apprécié par rapport à leurs sources de financement, avec le parcours professionnel des personnes en charge de ces analyses explicitement mentionnées. Ces analyses d'impacts devront en outre démontrer que le niveau de vie de la population, dans les pays potentiellement partenaires, s'améliorerait bien grâce à l'accord et que celui-ci ne prédéterminerait pas la stratégie de développement économique, social et environnemental des pays potentiellement partenaires.

Enfin, avec notre résolution, nous avons une position démocratique. La confrontation de ces analyses d'impact devra permettre un positionnement plus éclairé des pouvoirs exécutifs impliqués, des débats parlementaires fructueux aux niveaux européen et national, une consultation des partenaires sociaux et autres parties prenantes et, surtout, une information objective des citoyens.

Nous demandons également que, conformément au Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la commission informe effectivement le Parlement européen, en temps réel, de l'état d'avancement des négociations de ce type et que, au niveau national, le ministre représentant la Belgique se présente devant les commissions parlementaires compétentes avant le Conseil européen, d'une part, et que le Parlement soit le plus complètement et correctement informé au fil des négociations, d'autre part.

Enfin, toujours dans cette position démocratique, nous plaçons pour l'organisation d'un référendum européen réalisé le même jour dans tous les États membres sur tout type d'accord final, dès lors que celui-ci implique un partenaire dont le poids économique est significatif – à partir de 30 % du PIB européen – l'accord risquant alors de produire des conséquences importantes dans d'autres domaines que la seule politique commerciale.

Tel est le sens de notre résolution qui va plus loin que le texte du cdH et du PS. Nous demandons de stopper toute négociation.

Subsidiairement et dans l'hypothèse où vous ne voteriez pas notre texte, nous avons souhaité également déposer des amendements au texte de la majorité.

Tout d'abord, une série d'amendements, les amendements n° 1 à 4, destinés à améliorer, à préciser la résolution de la majorité afin de généraliser les points d'attention à tout autre traité en négociation, puisque nous avons déjà le CETA et que l'accord sur le commerce des services, l'ACS ou le TISA est déjà dans la ligne de mire.

Il s'agit aussi d'anticiper déjà sur les cadres à mettre à de potentiels autres traités. Il y a trois cadres au minimum.

Il s'agit de refuser la moindre insertion de la clause ISDS. Il s'agit également de s'opposer à l'établissement de listes négatives des matières concernées par ces éventuels traités, l'élaboration de listes négatives reprenant les matières exclues, explicitement du champ d'application de quelque traité que ce soit. Cela nous oblige à une vigilance aiguë et surtout à une adaptation constante.

Comment pourrions-nous anticiper sur les inventions, les procédés, les modes de faire et de dire ?

Troisièmement, il s'agit de garantir que soient menées au préalable des études d'impacts menées par des organismes réellement indépendants, des lobbies ou des groupes d'intérêt. Ces études d'impacts indiqueront des gains substantiels, une amélioration non pas seulement de la croissance économique mesurée en produit intérieur brut ou en pouvoir d'achat, mais d'une amélioration de la qualité de vie, de l'indice de développement humain de l'ensemble des citoyennes et des citoyens. Ce que nous voulons, ce n'est pas un projet libéral, ce n'est pas un projet seulement économique, c'est un projet d'amélioration et de développement humain.

L'absence d'étude d'impacts indépendante empêche un débat complet sur les conséquences multiples et sur le réel intérêt de ces types de traité.

Il est nécessaire de prévoir ce type d'analyse au niveau belge, non seulement pour le TTIP, mais aussi pour tout autre accord de libre-échange.

Le deuxième amendement que nous proposons, c'est l'amendement n° 5 qui demande une position forte, à savoir le rejet, dans sa forme actuelle, du CETA, le Traité Union européenne-Canada, en refusant la délégation de pouvoir de signature au Fédéral si ce traité n'est pas profondément révisé.

Ce traité, dont le texte est maintenant connu, constitue en fait un cheval de Troie pour la clause ISDS. Le CETA serait le premier traité commercial européen contenant la clause de règlement différent entre investisseurs et États : le premier conclu avec un pays

du G7 ; le premier à adopter une approche de libéralisation des services par liste négative. Le CETA permettrait d'ores et déjà à des entreprises basées aux États-Unis d'attaquer des décisions publiques européennes, belges et wallonnes via leur filiale canadienne, rendant ainsi caduc le débat sur la clause d'arbitrage dans le TTIP.

Il est de la première importance d'empêcher l'entrée en vigueur du CETA dans sa forme actuelle et d'annoncer que la Région wallonne rejettera la ratification du CETA, s'il n'est pas profondément révisé selon les balises développées par notre résolution.

Pourquoi attendre ? Pourquoi, Madame Zrihen, lancer le projet d'une résolution ? L'amendement est sur la table, votez-le dès demain.

Pour conclure, nous posons un diagnostic sévère qui est largement partagé que ce traité en préparation, en négociation, est un projet destructeur. Ce diagnostic est largement partagé. Nous ne comprenons pas la position d'une suspension des négociations pour faire quelques corrections cosmétiques au mandat.

Après les positions du PS, celles du cdH, pourquoi une suspension ? La pétition « Stop TTIP », Madame Zrihen, ce n'est pas « stop ou encore », c'est « stop ».

Il faut mettre un terme aux négociations, notamment pour permettre à l'Union européenne de continuer à harmoniser et à renforcer ces normes internes pour débattre de quel libre-échange, le cas échéant, on souhaite mettre en place.

Le TTIP présente un grand risque pour notre économie, pour notre modèle social. Nous demandons l'arrêt de sa négociation. Il faut oser une position sans équivoque et dès aujourd'hui.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Gillot.

(M. Onkelinx, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. Gillot (PTB-GO !). - Il est clair que tout ce qui permet d'entrer, ou mieux de stopper, le TTIP aura et a notre soutien.

Le TTIP, il faut le jeter aux orties !

Vous vous souvenez peut-être de l'AMI, de Bolkestein, de l'AGCS, autant d'accords ou de traités de libéralisation que la Commission européenne a voulu imposer par le passé et qui ont pu être repoussés grâce à la mobilisation citoyenne.

Tous les cinq ans, comme le dit fort bien un de mes camarades, c'est une autre casserole que l'on nous sert, mais à l'intérieur, c'est toujours le même ragoût. La

nouvelle casserole aujourd'hui, c'est le TTIP. Le TTIP, qu'est-ce ? C'est la mise en concurrence, le nivellement par le bas et la dérégulation de toutes les normes sociales, environnementales, sanitaires, culturelles et démocratiques. C'est un grand risque de voir, entre autres, tout ce qui régit le droit du travail mis à mal. C'est le risque de voir les CCT, les conventions collectives de travail attaquées de toute part, directement ou indirectement.

Nous, les travailleurs, savons ce que veut dire que d'être en concurrence, être en compétition, casser les droits sociaux et les services publics. C'est un traité négocié par les multinationales, dans l'intérêt des multinationales. En fait, le marché transatlantique est déjà fortement libéralisé. Ce que souhaitent les négociateurs, c'est augmenter encore et toujours leurs gains de productivité, leurs profits.

Ce TTIP est également une atteinte grave à la démocratie. Les multinationales pourraient exiger des réparations aux États lorsqu'elles s'estimeront défavorisées et pourraient ainsi peser de tout leur poids sur les législations des différents pays et régions.

Voici quelques exemples de ce qui nous attend, si ce traité devait aboutir.

Le TTIP prévoit d'instaurer des tribunaux privés qui permettraient aux multinationales d'attaquer les États si leurs intérêts étaient menacés. Ces tribunaux existent déjà ailleurs dans le monde. Quelques exemples parmi d'autres. L'Égypte a eu le culot de vouloir augmenter le salaire minimum de 31 euros. Le résultat fut que l'État égyptien s'est fait attaquer par la multinationale Veolia, car « cela met en danger leurs investissements ».

L'Australie a eu le culot de vouloir faire des paquets de cigarettes neutres. Le résultat fut que l'État australien s'est fait attaquer par des tribunaux privés au service des multinationales.

L'Argentine a eu le culot de refaire de la redistribution d'eau un service public, car la privatisation ne fonctionnait pas et coûtait trop cher. Le résultat fut que l'État argentin s'est fait attaquer par Suez qui réclame 400 millions de dollars.

L'Allemagne, enfin – et ce n'est pas le dernier – a eu le culot de sortir du nucléaire et ils se sont fait flinguer par les multinationales du secteur, notamment par l'entreprise d'énergie suédoise Vattenfall.

Est-ce cela que nous voulons pour notre population ?

Parlons des PME. Que dit l'Union des classes moyennes par rapport au TTIP ? Je cite : « C'est un deal pas vraiment gagnant pour les PME ». Parmi les PME de moins de 50 travailleurs – et elles représentent 97 % des PME – moins d'une sur cinq est dans l'exportation et encore moins ont des perspectives sur le marché américain. Par contre, ce qui est sûr, c'est que 100 %

d'entre elles vont être mises à mal par la concurrence des multinationales qui pourront faire ce qu'elles veulent ici.

Est-ce cela que nous voulons pour les PME ?

Parlons des agriculteurs. L'un d'entre eux me disait dernièrement : « On a été nombreux à devoir abattre notre élevage lors de la crise de la dioxine. C'était très bien pour protéger le consommateur. Avec le TTIP, ce sera feu vert pour Monsanto pour commercialiser des produits cancérigènes dans tous nos magasins ».

Est-ce cela que nous voulons pour les agriculteurs et les consommateurs ?

Que dire des services publics ? Je pense, par exemple, aux maisons de repos. Aujourd'hui, elles sont souvent hors de prix pour une partie des pensionnés et encore, il existe des balises : le privé ne peut pas faire ce qu'il veut sur le marché. À quoi cela va-t-il ressembler, demain, quand les multinationales américaines pourront débarquer pour se faire du profit comme elles veulent sur le dos de nos aînés ?

Le TTIP risque d'accélérer la privatisation des services publics, de la sécurité sociale et de mettre en danger l'accès à des services essentiels tels que l'enseignement, les transports publics, la culture, les pensions.

Tout le monde se plaint de la mondialisation et on en voudrait encore plus ? Tout le monde se plaint qu'il y a trop de concurrence, en particulier pour les PME, et on en voudrait encore plus ? Étonnant !

Ce traité est l'organisation de la dérégulation et du chaos. C'est pourquoi il faut bloquer le TTIP. Exiger une suspension des négociations est un pas dans la bonne direction, mais faisons plus qu'un pas. Il suffit d'un parlement en Europe, un seul, pour jeter le TTIP tout entier aux orties. Déclarons la Wallonie zone hors TTIP. Des villes et communes l'ont fait. Exigeons l'arrêt des négociations. Engageons-nous, comme députés wallons, à voter contre le petit frère canadien du TTIP, le CETA, qui nous sera peut-être soumis ces prochains mois. Nous avons déposé une proposition de résolution dans ce sens.

Nous avons eu beaucoup de débats au sujet du dumping social et, ce qui en est ressorti, c'est qu'il fallait, à juste titre, lutter contre celui-ci.

Il faut être cohérents. Bloquons le TTIP, car l'Europe, via ce traité, organise et instaure un peu plus de dumping social qui a déjà détruit des milliers d'emplois chez nous.

De même, dans cette enceinte, nous avons eu des débats portant sur le renouveau démocratique et sur ce qui creuse de plus en plus le fossé qui sépare la population des représentants politiques. Alors, pour être

cohérents, il faut bloquer le TTIP, car celui-ci portera des atteintes graves au pouvoir décisionnel du parlement élu.

Pour conclure, je dirai ceci : d'aucuns se réjouissent de la sixième réforme de l'État et du transfert de nouvelles compétences vers la Région. À quoi cela rime-t-il de régionaliser des compétences si c'est pour donner tout le pouvoir à l'Europe et aux multinationales ? Si ce traité n'est pas jeté aux orties, les travailleurs et la population subiront de lourdes conséquences et nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, permettez-moi d'abord de remercier notre rapporteuse qui, quelles que soient les convictions que nous avons exprimées à cette tribune, a pu faire une parfaite synthèse de l'ensemble de nos travaux.

Je voudrais aussi saluer l'ensemble des orateurs parlementaires qui ont participé à toutes nos commissions. Que nous soyons pour ou contre, que nous ayons évolué à travers les auditions, reconnaissons que le travail a été de très grande qualité et que les orateurs étaient contrastés dans leur point de vue : d'aucuns étaient de fervents défenseurs, d'autres au contraire des opposants. Nous avons même eu des positions médianes.

C'est à l'avantage du Parlement – je voulais le mettre à notre honneur parce que, à la différence d'un grand nombre d'assemblées de ce pays ou ailleurs, ils n'ont peut-être pas pris le même temps, la même sérénité, pour instruire ce débat – je remercie le ministre-président d'y avoir largement collaboré.

Je voudrais aussi saluer, qu'on les aime ou pas, les prises de position des différentes plateformes, des différentes associations, des différentes fédérations. Reconnaissons là aussi que les horizons sont très contrastés. Il y va tant de l'Union des classes moyennes, que de l'Union des villes et communes de Wallonie, que des mutuelles, des syndicats, des associations volontaires, des associations de coopération. Il en est de même au niveau des conseils communaux.

Pardonnez-moi, Madame Defrang-Firket, c'est peut-être vrai dans beaucoup de partis, j'ai vu un grand nombre de majorités représentant les quatre groupes traditionnels de ce Parlement s'exprimer résolument, soit pour la suspension, soit pour la clôture. Cela veut dire que, même y compris dans votre parti, il y a des sensibilités différentes selon que l'on soit mandataire ici, à l'Europe ou encore au niveau communal. Quoi de plus normal que de voir nos municipalités se transformer en porte-parole, en relais, en ambassadeurs de leur population ou simplement être inquiètes pour leur propre service public ?

Instructions sereines, auditions contrastées, écoute de la société civile, voilà un travail de qualité que nous avons mené au sein de cette assemblée.

Pardonnez-moi, Madame Defrang-Firket, je ne vais pas faire le relevé des contradictions des uns et des autres, je me limiterai à expliquer le cheminement qui est le nôtre, notre motivation et la justification qui nous amène aujourd'hui à dire : « Nous voulons une suspension des négociations ». Je me limiterai à cette seule justification.

J'ai envie de vous dire que, lorsque nous avons entrepris ces travaux, comme président du Comité d'avis chargé des questions européennes, j'étais sans a priori ; même mieux, j'avais plutôt un avis favorable, considérant que la libéralisation des échanges entre l'Europe et les États-Unis, entre l'Europe et le Canada, pouvaient amener une croissance économique. Encore fallait-il qu'elles soient soigneusement ordonnancées, qu'elles soient justes, équilibrées et profitables aux deux parties et, qu'en outre, les règlements des litiges le soient dans un tout autre cadre.

C'est à l'écoute, à l'audition des orateurs et à titre personnel, à la lecture des documents complémentaires, que j'ai évolué. Mon avis était plutôt favorable au début, ce qui explique peut-être que cela ne me gêne pas.

Aujourd'hui que nous en savons davantage, notre responsabilité est de réagir. Je m'inscris en faux contre ceux qui disent : « Même si la route n'est pas bonne, continuons jusqu'au bout. Entêtons-nous et nous verrons bien si nous arriverons à bon port. Nous pourrions toujours faire demi-tour ».

Je veux ici, relever une heureuse coïncidence de débattre, le même après-midi, d'Europe avec M. Van Rompuy et de relations européennes avec les États-Unis et le Canada.

Après avoir bien écouté M. Van Rompuy – j'imagine que ce fut le cas, je vous ai vu – j'en retiens deux témoignages. Il nous a dit : « L'Europe, c'est nous, c'est vous. » Les parlementaires régionaux et nationaux doivent aussi faire entendre leur voix. Il n'y a pas de raison que nous soyons simplement spectateurs pendant toute la négociation, et que l'on nous appelle pour apprécier le plat, en disant oui ou non et en acquittant la facture. Notre responsabilité est d'être des Européens vigilants, acteurs des traités qui nous seront soumis plutôt que d'être spectateur durant la durée du match et, le cas échéant, nous exprimer à la fin.

Du reste, c'est ce type de comportement qui a amené le Parlement européen – et notre collègue nous l'a répété – à s'exprimer, in fine, contre le traité anticontrefaçon. On avait laissé faire. La commission allait certainement réussir, et quand le Parlement européen a découvert le texte, cela a été non. Cela veut dire, pour celles et ceux qui font obstinément, peut-être même aveuglément,

confiance à la Commission, que les parlementaires européens – et à titre personnel, je m'en réjouis – ont repris du pouvoir, se sont fait entendre, y compris en s'opposant à leur propre commission, puisqu'un rejet de traité, reconnaissez que cela n'est pas banal. Il n'y a pas de raison que nous ne soyons pas, nous-mêmes, acteurs de notre destin européen au Parlement wallon.

La seconde considération de M. Van Rompuy – vous l'avez bien entendue – a été détaillée longuement durant le déjeuner, c'est : « L'Europe commerciale est fragmentée ». Il nous a expliqué combien il y avait encore des obstacles, des barrières pour libérer notre propre commerce à l'intérieur même de l'Union européenne. Il a appelé cela : « Ce grand marché qui organise ses propres obstacles ». Nous avons une Europe presque médiévale sur le plan commercial, une Europe fragmentée, éclatée, une Europe du contraste, qui va se présenter, désunie, face à un bloc cohérent, qui est celui des États-Unis.

Voilà aujourd'hui, quel que soit le talent des négociateurs, quelles que soient la sincérité et la bonne foi de celles et ceux qui ont engagé ces négociations, la réalité. C'est une Europe mosaïque face à une organisation parfaitement intégrée. Ce n'est pas moi qui parle, mais c'est le témoignage que j'ai entendu de M. Van Rompuy tout à l'heure.

Pourquoi militer aujourd'hui pour la suspension, puisque notre vote est aujourd'hui hautement symbolique, mais lourd de sens ? Nous serons probablement l'un des premiers parlements en Europe, à dire, par un vote et non plus par des sentiments ou des commentaires, que si tel est le cas, pour les uns, c'est déjà la clôture ; pour les autres, nous ne voterons pas à la fin ; et pour les derniers, amis socialistes et cdH, nous voulons revoir les mandats.

C'est bien là le problème. Ce n'est pas nécessairement le déroulement des négociations. Ce n'est même pas le talent des négociateurs, mais c'est le cadre initial qui n'est pas bon ; le mandat qui a été donné aux négociateurs n'est pas clair. C'est pour cela que nous ne voulons pas, aujourd'hui, clôturer la négociation du traité. Nous voulons en modifier les fondements. Nous voulons revoir le mandat qui a été confié à la commission, en précisant clairement les éléments que nous sommes prêts à accepter et ceux que nous ne souhaitons pas voir dans ce texte. C'est aussi, bien sûr, sur le plan de la méthode – avant d'aborder le fond – cette curieuse non-transparence.

Vous imaginez un moment, ici, le Gouvernement, le ministre-président Magnette, dire : « J'ai un projet de décret, mais vous n'allez pas le voir ou alors, il faudra venir le voir en mon cabinet de 9 heures à 10 heures. Vous pourrez prendre peut-être deux pages de notes et puis je viendrai au Parlement et vous aurez juste à voter oui ou non » ?

Je ne dis pas que certains ministres ne rêvent pas de cette façon de travailler, mais j'imagine déjà M. Jeholet, avec le talent qui est le sien, non pas d'arracher les tentures – nous n'en avons pas –, mais déplacer les écrans de télévision, arracher les pare-soleil pour dire : « Qu'est-ce cette parodie de démocratie ? ».

Eh bien, c'est bien cela, le plat démocratique que l'Europe nous propose : n'ouvrez pas les yeux, fermez vos oreilles et, surtout, s'il vous plaît, levez la main quand on vous le dira. Cela n'est évidemment pas concevable dans une démocratie moderne, même si nous comprenons que, pour des phases intermédiaires, un certain nombre de négociations plus secrètes peuvent être menées, mais à chaque échéance, la communication doit être bien sûr transmise.

J'en viens alors au fond de cette affaire. Au-delà de l'absence de transparence, c'est la curieuse absence d'étude.

J'écoutais ce matin – nous avons eu un échange vif – M. Bouchez. Rappelez-vous, il est venu taquiner le ministre-président en disant – je reprends ses propos – : « Il n'y a pas d'évaluation des politiques publiques ».

Bon sang, il n'y a pas eu d'évaluation sérieuse des incidences en matière économique et en matière d'emploi sur ce traité. Avez-vous vu un quelconque bureau européen de qualité, notre Bureau du Plan, voire d'autres organismes venir nous dire : « Nous avons étudié et nous pensons qu'il y a des côtés positifs, des côtés négatifs » ?

On nous renvoie tout au plus sur des études parfaitement contradictoires, totalement contradictoires. Pour les unes, on va créer de l'emploi et pour les autres, il y aura des pertes d'emplois, significativement dans notre pays.

Quand il y a un tel risque, je pense que nous serions bien inspirés – je dis nous, la société publique belge, le Gouvernement fédéral parce qu'il est davantage à la manœuvre que nous – d'organiser conjointement ou seuls, une étude sur les incidences en cette matière.

Que nous proposent les 24 chapitres du traité ? Ce sont finalement trois points. C'est la suppression des tarifs douaniers – on ouvre le marché – des convergences réglementaires et le règlement des différends.

On va les prendre tous les trois, mais très rapidement, rassurez-vous.

Suppression des tarifs douaniers, cela veut dire que là où nous avons pris des engagements, notamment en matière agricole, pour favoriser le circuit court, nous allons dire : « Eh bien, tant mieux, là où il y avait pour les États-Unis 22 % de tarifs douaniers sur nos produits laitiers, nous 45 % sur les abats de viande, tout peut venir ». Au passage, l'Europe ne nous dit toujours pas

comment elle va combler les 12 % de son budget que représentent ces tarifs douaniers.

Il ne peut pas y avoir l'abandon de poste des douaniers, en l'occurrence les droits, s'il n'y a pas une absolue sécurité garantie quant aux normes d'environnement, de santé, normes des consommateurs. Or, aujourd'hui, qui a l'absolue sécurité que l'on peut lever les obstacles douaniers parce que nous parlerions la même langue ? C'est ce que j'appelle volontiers le syndrome du football : les Américains parlent football et nous parlons football. Sont-ce bien les mêmes règles ? Nous, nous le jouons avec le pied, eux, peuvent prendre le ballon ovale, au passage, dans leurs mains, et bousculer l'adversaire. Voilà un exemple, pardonnez-moi cette métaphore, mais un même vocable peut renvoyer à des réalités différentes.

Si ce n'était que le sport, ce ne serait pas très grave, mais ici, nous parlons d'éléments qui sont fondamentaux, c'est la confiance de nos consommateurs, de nos concitoyens, à un certain nombre de produits.

Cet échange de normes, personne ne peut dire aujourd'hui qu'il va vers le haut. Pire, dans le même temps où les Américains négocient avec nous, ils négocient le traité transpacifique. Nous savons que les normes de standard vont s'abaisser. Comment cette grande nation – que nous aimons, par ailleurs, les Américains – va-t-elle faire pour, d'un côté, relever les normes pour correspondre à notre attente et, de l'autre, les baisser pour correspondre à un autre type de marché ?

Ce sont des contradictions qui, pardonnez-moi, aujourd'hui ne me donnent pas confiance quant à une évaluation favorable des normes. Elles sont essentielles.

Nos concitoyens, aujourd'hui, attendent des labels. Du reste, M. le Ministre Collin ou ses prédécesseurs ont tenté, et parfois réussi, d'avoir des labels de confiance par rapport à un certain nombre de produits.

Aujourd'hui, j'entends bien Mme Defrang-Firket : « On va faire confiance et on verra bien ». Non, nous ne pouvons pas transiger avec cette exigence fondamentale pour la santé, l'environnement et pour les consommateurs de notre pays.

Le deuxième point est encore plus grave, c'est la convergence réglementaire. Imaginez un instant que notre Parlement doive partager sa souveraineté – je vais le dire à l'échelle de la Wallonie, Monsieur le Ministre-Président – avec le Conseil économique et social de la Wallonie. Cela veut dire pas simplement les consulter, cela veut dire que l'on va rédiger le texte – et encore, quand je parle du Conseil économique, c'est uniquement le banc patronal et, dans le banc patronal ici, ce sont les multinationales, ce n'est pas l'ensemble de l'essentiel de notre tissu économique qui est composé pour l'essentiel de PME qui ont moins de dix personnes pour 80 %

d'entre elles - cela veut dire que nous allons devoir écrire, pardonnez-moi, de la main droite avec les multinationales et de la main gauche avec l'autorité publique. C'est bien de cela qu'il s'agit. Cet engagement dès lors qu'il y a des évolutions réglementaires, on consulte et on rédige ensemble les nouveaux textes. Si nous, parlementaires, nous sommes prêts à abdiquer le peu de pouvoir que nous avons encore – parce que reconnaissons bien qu'un grand nombre de négociations vu la complexité des textes se font parfois et sûrement sans nous – cette dernière parcelle de pouvoir que la Constitution nous a donné, celle de voter des lois et des décrets, êtes-vous prêts à la partager avec des multinationales ? C'est bien cela, la question : sommes-nous prêts à abandonner une partie de la souveraineté que la Constitution nous a donnée pour la confier à des multinationales que nous ne connaissons pas et qui, pardonnez-moi, ne rendront pas de comptes à nos concitoyens et qui ont d'autres intérêts que les valeurs que nous voulons incarner ?

Le troisième élément, c'est le règlement des différends. Je ne peux être d'accord bien sûr qu'avec toutes celles et tous ceux qui nous ont mis en garde. Monsieur Gillot, vous avez cité des exemples qui nous sont venus d'Égypte, d'Allemagne, d'Uruguay, de Nouvelle-Zélande, d'Australie. Cela veut dire que, lorsqu'un investisseur considère qu'une modification de règles fixées librement, souverainement, dans un des pays visés, le gêne, il a le droit non pas de demander l'annulation de la norme – ce n'est pas de cela qu'il s'agit, c'est beaucoup plus subtil –, mais d'exiger des indemnités compensatoires. Attention, on ne parle pas de quelques intérêts ici. Vous auriez pu citer les chiffres : Vattenfall, ce sont 5 milliards d'euros. Ce que Veolia ou Philip Morris fait par ailleurs est de la même nature. Philip Morris dit : « Vous n'avez pas le droit de modifier la législation sur la cigarette ». Or, ne s'agit-il pas de la santé publique ici ? C'est bien de cela qu'il s'agit.

Cela veut dire que, non seulement nous ne connaissons pas le contenu des normes, non seulement nous devons partager la souveraineté et écrire avec ces multinationales les nouveaux textes, mais encore que, quand ces textes ne leur conviendront pas, nous devons les indemniser, bien sûr à partir des seuls budgets publics. C'est en cela qu'aujourd'hui nous sommes en droit de réagir.

Qui a envie de faire confiance à l'arbitrage ? Bien sûr, je pourrais par facilité évoquer celui de M. Tapie, mais je ne le ferai pas. Simplement pour dire qu'il n'y a pas de codification de l'arbitrage au niveau mondial, il n'y en a pas. Les arbitres ne sont jamais tenus à un autre arbitrage, jamais. Pas de jurisprudence ! Les arbitres ne peuvent pas connaître de recours. Vous imaginez pour M. Tapie, quel bonheur : il n'y aura pas de recours. Pour le moindre arbitrage, je précise ce que d'aucuns ont dit à cette tribune, ce ne sont pas des milliers, le minimum ce

sont 8 millions d'euros. Vous voyez une PME wallonne capable d'aller déboursier 8 millions d'euros ?

On mesure bien que c'est non seulement un droit non écrit décidé par des personnes qui n'ont pas la même indépendance que la magistrature, qui n'ont pas les mêmes règles de déontologie. En plus l'accès à la justice est évidemment réservé à quelques-uns. Est-ce de cette justice-là que nous voulons ? Est-ce cet arbitrage que nous souhaitons ? Serions-nous, nous les Wallons, les seuls insulaires du droit écrit par rapport à tous les autres ?

Chers Collègues, au moment où je vous parle, Bernd Lange, le président de la Commission du commerce international au Parlement européen, défend maintenant, au moment où je vous parle, une résolution où il dit : « Après avoir consulté les 14 commissions du Parlement européen, plus de la moitié ont remis un avis extrêmement critique » et lui-même en conclut : « La formule ISDS, c'est-à-dire de l'arbitrage, nous n'en voulons plus ».

C'est parce qu'il y a eu toutes ces réactions, y compris au Parlement européen, peut-être demain au Parlement wallon, que Mme Malmström est obligée de dire : « On va essayer de revoir l'arbitrage, de le codifier. Bien sûr, ce ne sera pas un droit écrit ». Vous vous imaginez que votre comportement n'est pas préalablement fixé par une règle. On la juge, a posteriori, par des personnes qui n'ont comme seules règles de conduite que leur appréciation mutuelle.

Nous sommes là dans un droit négocié au cas par cas, que nous ne pouvons pas accepter, nous qui sommes élus, nous qui avons fait choix de carrière que d'édicter des normes.

On a fait allusion, notamment Mme Ryckmans, au traité CETA, en disant : « Rajoutons un amendement, faisons cela vite ». Je ne peux pas vous suivre. Nous avons en fait un travail sérieux, serein, notamment sur le TTIP. Je pense que personne n'a été éconduit, tout le monde a été entendu.

Au niveau du CETA, nous avons juste entendu M. Johnson. Nous avons retenu de sa part que si nous remettons – alors qu'il était négociateur principal – l'arbitrage en cause, il n'y aurait pas de CETA. À titre personnel et au nom de mon groupe, il est clair que si le traité CETA comporte toujours cette clause d'arbitrage, nous ne le voterons pas.

Je ne souhaite pas non plus confondre TTIP et CETA. Le contenu n'est pas le même, les craintes ne sont pas les mêmes, à l'exception, c'est vrai, j'en conviens, de l'arbitrage. Cet arbitrage, à lui seul, justifiera notre vote négatif. Je n'ai pas envie, parce que ce serait au désavantage du sérieux de notre assemblée, de confondre les traités. Alors, tant qu'à faire, ajoutons

l'ACS, dont nous venons de commencer seulement les travaux.

Je veux rester – pardonnez-moi, ce n'est pas de la prétention, c'est un devoir démocratique – sérieux dans l'instruction des dossiers, traité par traité. Comme l'a très bien dit Mme Zrihen, nous sommes prêts à venir très vite, si c'était nécessaire avec une résolution CETA, dont le premier point contesterait l'arbitrage et apporterait, à lui seul, le refus du traité. Par contre, pour d'autres considérants, je ne l'écrirai pas de la même manière que pour le TTIP.

C'est une correction élémentaire que nous devons avoir. Lorsqu'un magistrat apprécie plusieurs prévenus, il ne les met pas tous dans le même filet, passez-moi cette expression. C'est à l'honneur de notre Parlement d'avoir cette lucidité, cette nuance dans l'approche entre TTIP, CETA ou ACS, même si la clause arbitrage, partout où elle se retrouvera, emportera notre vote négatif, que les choses soient claires.

Dernier élément de contestation, je le dis parce que l'homme est de qualité, il a animé nos assemblées pendant de nombreuses années, j'ai pu croiser le fer avec lui, c'est M. Borsus. Il est ministre de l'Agriculture. Comment fera-t-il pour aller expliquer le point de vue des agriculteurs face au traité TTIP, à l'encontre des agriculteurs américains ?

D'abord – je reprends mon rôle de président d'assemblée pendant 30 secondes – vous vous rappelez que, le 26 mars 2014, notre Parlement a voté une résolution très claire sur l'agriculture, qui nous engage. Le 26 mars 2014, nous avons dit que nous voulions défendre la biodiversité. Nous avons dit « principe de précaution » et surtout – retenez cela bien, Mme Defrang-Firket – nous avons dit « non » aux OGM. C'était clair.

Tout à l'heure, M. Fourny a rappelé avec beaucoup de pertinence ce que l'Europe en a fait : « Ha vous ne voulez pas ? Nous, nous passons outre ». Ce n'est pas normal. Ce n'est pas respectueux des décisions démocratiques que nous avons prises et qui sont motivées par une précaution.

Pour M. Borsus, quelle difficulté, quand il devra expliquer qu'une exploitation moyenne des agriculteurs en Europe, c'est 14 hectares ! Rassurez-vous, dans la Hesbaye d'où je proviens, c'est cinq fois plus. Qu'est-ce que cela représente par rapport au gigantisme américain où l'exploitation moyenne est de 170 hectares ? Mais cela peut aller jusqu'à 1 000 hectares.

Là où nous avons 2 200 000 agriculteurs aux États-Unis contre 12 millions en Europe, avec une agriculture américaine extraordinairement subventionnée, alors même que le budget de l'agriculture commune est en replis au niveau européen, joue-t-on dans la même catégorie ? L'agriculture européenne est-elle capable,

aujourd'hui, de faire face au gigantisme, à l'industrialisation agricole américaine ? Surtout, pour d'aucuns qui auraient encore des doutes, rappelons-nous que le Fédéral – tant mieux, du reste – l'AFSCA contrôle, à chaque étape de la production, de la transformation et de la consommation, il y a un contrôle sanitaire. Aux États-Unis, le contrôle n'intervient qu'une seule fois, en fin de chaîne. Peut-être que certains agriculteurs, en Europe et dans notre pays, seraient contents de ne plus avoir des contrôles aussi tatillons de l'AFSCA, mais c'est aussi une garantie fantastique de la qualité de nos produits.

On voit bien – tout à l'heure, j'évoquais le syndrome de football – que lorsque l'on parle de garanties sanitaires, le contenu n'est évidemment pas le même en Europe qu'aux États-Unis.

Pour toutes ces raisons, l'absence de démocratie dans le processus, parce qu'il n'y a pas eu d'étude contradictoire, parce que je ne souhaite pas qu'on libère le marché sans avoir de garanties sur les normes, parce que je ne souhaite pas que l'on partage la souveraineté législative avec des lobbies, parce que je ne souhaite pas que le règlement des litiges soit seulement accessible à des multinationales pour des textes que je ne connais pas et qui n'auraient pas pu guider le comportement des uns et des autres, parce que je crois encore à une agriculture du circuit court, à une agriculture familiale et pas industrielle, non, le mandat qui a été donné à la commission est abusif.

Je ne mets pas en cause la qualité des négociateurs. Je ne mets même pas en cause leur ténacité. Aujourd'hui, l'objectif qu'on leur a donné n'est pas le bon.

C'est pour cela que nous voulons suspendre le traité, revoir le mandat et repartir sur une autre base, parce que des échanges commerciaux approfondis peuvent avoir, dans un cadre régulé, équilibré et juste, des incidences favorables pour notre économie.

En un mot, pardonnez-moi, oui à une négociation sérieuse, encadrée, oui à un traité, mais jamais je n'accepterai que nous soyons maltraités.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Mesdames et Messieurs les députés, je ne vais pas être très long, puisque nous avons déjà eu des débats extrêmement riches.

Je voudrais, à mon tour, nous féliciter pour la qualité de ces débats. Nous avons cette particularité, dans le fédéralisme belge, d'avoir des Régions qui ont une vraie compétence en matière de politique internationale. Nous

l'avons véritablement saisie, ici. C'est un fait suffisamment rare, il faut le dire, pour être souligné.

L'excellent rapport de notre collègue Simonet a très bien rendu compte de la richesse et de la rigueur des débats que nous avons tenus dans cette commission et des auditions qui ont pu y être tenues pour alimenter nos réflexions. Je ne reviendrai pas trop longuement sur le fond.

D'abord, je voudrais dire ceci. Quand un traité comme celui-ci suscite autant de réactions dans la société civile, dans toutes ses composantes, l'Union wallonne des entreprises, l'Union des villes et communes de Wallonie, mais avant cela, d'une série d'associations, d'organisations syndicales, de villes, de communes, de conseils communaux, et cetera, ce n'est jamais par hasard et ce n'est jamais anodin. On ne peut pas juste dire que ce sont des peurs qui ont été activées, parce que, s'il y a des réactions aussi fortes que celles-là, c'est parce que ce traité n'est pas le premier. C'est parce que les menaces qu'il porte et qu'il comporte font écho à un certain nombre de choses qui sont déjà inscrites dans les perceptions de nos concitoyens.

Oui, on se souvient de l'AGCS. Oui, on sait déjà combien nous vivons avec des difficultés de règles fondamentalement conçues comme érodant des normes qui, aujourd'hui, construisent notre cohésion.

La directive et tout le débat sur la directive sur le détachement des travailleurs nous le rappellent très régulièrement.

Il faut prendre au sérieux cette mobilisation de la société civile. Elle est la meilleure démonstration de la maturité de notre société civile et de sa vigilance par rapport à des enjeux comme ceux-là.

Cela ne veut évidemment pas dire que nous sommes anti-Américains, bien sûr que nous ne sommes pas anti-Américains. Les États-Unis sont un grand allié pour nous depuis toujours. Ils ont fait ce fameux plan Marshall, le tout premier plan Marshall, celui qui nous a permis de nous redresser au lendemain de la guerre. Ils ont été notre allié depuis toujours et ils sont encore aujourd'hui un partenaire fondamental puisqu'ils sont le cinquième investisseur en Wallonie et notre quatrième destination en matière d'exportations.

Bien sûr, nous sommes proches des États-Unis, mais ce n'est pas parce que nous sommes proches des États-Unis et que nous voulons conserver cette relation d'excellente entente et d'échanges, en ce compris sur les plans économique et commercial, que nous devons tout accepter. Nous ne devons pas exercer ce devoir de vigilance et de critique.

Ce n'est pas non plus que la Wallonie aurait tout d'un coup une espèce de complexe de supériorité. Ce n'est pas que toute l'Europe aurait été gagnée par le TTIP. Toute ? Non, un petit village d'irréductibles Wallons

résiste encore et toujours. Non, c'est que nous sommes ici un Parlement, je pense, qui a une compétence que d'autres parlements régionaux n'ont pas et une société civile qui est particulièrement éveillée à ces problématiques. La conjonction de ces deux phénomènes fait que, oui, nous sommes sans doute la pointe avancée en Europe du débat sur ces matières et tant mieux.

On a assez dit, je ne vais pas y revenir, ô combien les expertises sont contradictoires et, dans un certain nombre de débats, on vient précisément – cela a été rappelé par notre président – sur ces thèmes de l'évaluation. Oui, la Commission européenne avance un certain nombre d'avantages et de chiffres sur base de projections économétriques qui sont, je crois, très sujettes à caution.

Heureusement, des contre-analyses et des contre-expertises ont été faites qui disent que là où la commission voit une hausse de revenus, certains peuvent faire craindre à l'Europe une baisse de revenus : jusqu'à 5 000 euros par travailleur. Là où la commission voit une hausse de l'emploi, certains disent que cela pourrait, au contraire, créer des destructions de l'emploi : jusqu'à 600 000 emplois perdus pour l'Europe. Là où l'on voit une augmentation du commerce transatlantique, mais cela se ferait au détriment du commerce intraeuropéen, ne serait qu'un simple déplacement de la nature des échanges.

Je ne vais pas avoir la prétention de vous dire qui a raison et qui a tort dans cette polémique macroéconomique, je n'en ai pas la compétence, mais s'il y a expertise et contre-expertise, c'est bien que le sujet mérite un véritable débat.

Que devons-nous faire ici ? C'est à vous, évidemment, Parlement, d'avoir votre attitude sur cette résolution. En vous écoutant – je vous ai écoutés attentivement – j'entends qu'il y en a un certain nombre qui disent : nous comprenons les réticences, mais nous pensons qu'il faut aller au bout de la négociation et, le cas échéant, nous conservons le pouvoir ici de ne pas ratifier un traité. D'autres disent : « Non, il faut tout arrêter, tout de suite ». D'autres, un peu entre les deux, se disent : « On pourrait suspendre sine die, jusqu'à ce qu'un certain nombre de conditions aient été rencontrées ». Cette proposition a le mérite, en étant centrale sinon centriste, de pouvoir sans doute réunir un vaste consensus. C'est à vous de voir.

Je vous dirai, au nom du Gouvernement, la chose suivante : je crois d'abord que nous ne devons pas avoir peur d'exercer pleinement et totalement toutes nos prérogatives.

Certains nous diraient : « Pour qui vous prenez-vous ? Que faites-vous ? Vous allez tout enrayer ! ». Rappelons-nous que la Belgique et la Wallonie, peut-être parce que nous avons cette sensibilité très forte

depuis très longtemps, ont été aussi au départ de tout un mouvement de contre-propositions sur les directives Bolkestein et que s'il n'y avait pas eu cette résistance dont certains, au début, disaient : « Que faites-vous ? Pour qui vous prenez-vous ? », nous aurions aujourd'hui des directives services qui auraient complètement anéanti nos normes et nos protections.

Aujourd'hui, à nouveau, si nous sommes à la pointe de cette vigilance critique et que cela peut éveiller un mouvement plus vaste en Europe, non seulement nous ne devons pas en avoir honte, mais nous pouvons nous en réjouir.

Je vous le dis au nom du Gouvernement, nous n'accepterons pas un accord contraire à nos valeurs et qui dirait que les normes commerciales sont contraignantes, mais que les normes sociales et environnementales, elles sont indicatives. Nous n'accepterions en aucun cas un accord qui reviendrait à privatiser la résolution d'un certain nombre de conflits. Nous ne pourrions pas accepter non plus un accord qui mettrait en cause des normes sanitaires et agricoles, ni un accord qui mette en cause et sape les fondements de notre démocratie sociale.

Je pense que, peut-être, nous pouvons au moins nous entendre sur ceci, c'est inviter la commissaire Malmström – puisque notre Parlement est un Parlement qui, de plus en plus, reçoit des invités de très haut niveau, puisque la commissaire Malmström elle-même, il faut le dire, dans un exercice de vitalité démocratique qu'il faut saluer, va à la rencontre des parlements des pays ou des régions qui sont les plus réticentes comme on dit dans le vocabulaire européen – pour lui faire savoir qu'effectivement, nous faisons partie de ces réticents et que nous serions heureux de l'entendre et de débattre avec elle. C'est un premier geste.

Je voudrais ajouter et conclure qu'en tant que ministre-président du Gouvernement wallon, si un texte comme celui-ci devait aboutir, je ne proposerais pas sa ratification par le Gouvernement wallon. Ce propos doit être entendu largement. J'espère que ceci pourra élargir la gamme des parlements nationaux et régionaux qui voudront rouvrir le débat démocratique sur ce traité.

M. le Président. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - J'ai cinq remarques à formuler suite aux différentes interventions. Bien sûr, il y a des millions de citoyens qui éprouvent des craintes au sein de l'Europe, notamment en Belgique, mais qu'ils soient 2 millions, 100 000 ou 10, ils méritent notre attention. Nous les entendons aussi, je tiens à le rappeler.

Cela veut-il dire que la suspension est la seule solution ? Nous ne le pensons pas. Nous n'adoptons pas la position qui consiste à dire que si cela n'est pas juste,

on verra bien. Nous prônons la vigilance et le suivi rigoureux des négociations, sans nécessairement aboutir à une suspension de celles-ci. Nous pensons que cela peut aussi éviter les dérives.

Je pense qu'il faut arrêter, même si vous le niez, de faire peur aux gens, ou de considérer l'Europe comme perdante dès le départ. Je pense qu'il faut mettre tout en œuvre pour trouver des solutions, au Parlement wallon, par l'intermédiaire des parlementaires européens et, dans le cadre de la concertation entre la Commission européenne avec les États membres, qu'il y a moyen d'avancer sans nécessairement aboutir à la suspension de celles-ci.

Il y a moyen de tirer quelque chose de cet accord entre les États-Unis et l'Europe. Il y a des atouts à faire valoir, des convergences à trouver pour permettre à nos entreprises d'en tirer le plus grand profit et de leur permettre d'obtenir un surplus de croissance au lieu de faire marche arrière.

Madame Zrihen, la position de Louis Michel, que vous avez évoquée en commission et que vous avez rappelée aujourd'hui, est – je le rappelle – en droite ligne avec la position que nous défendons nous-mêmes aujourd'hui. C'est non, en ce qui nous concerne, à un accord tel que défendu par ses détracteurs. Il est clair, pour nous – je le redis encore une fois – que, si la commission ne respecte pas son engagement de ne pas porter atteinte à nos standards de protection du consommateur, en matière de santé et d'environnement, ce sera non en ce qui nous concerne.

La Commission européenne devra l'assumer. Elle sait qu'elle doit passer par ce double niveau de démocratie, tant devant le Parlement européen que devant les États membres. La Commission européenne le sait et devra l'assumer.

Je vous avoue qu'il y a quelque chose que je ne comprends pas : vous partez tous du fait que nos normes et nos standards seront systématiquement bafoués dans tous les domaines, alors que la négociation est en cours et que vous-même, Monsieur Antoine, vous avez parlé d'un accord que vous ne connaissiez pas. Je ne comprends pas ce défaitisme et ce pessimisme ambiant permanent chez vous tous.

En outre, en ce qui concerne l'ISDS, il doit être amélioré, la Commission européenne s'y attelle fortement pour le moment. D'après les informations que nous avons pu lire dans la presse ce matin, la Commission européenne s'orienterait davantage vers un système de tribunal traditionnel avec un système d'arbitre permanent, et non plus temporaire, avec les mêmes qualifications que des juges nationaux, et en mettant en place une cour d'appel.

Je vous propose d'attendre de découvrir la nouvelle version qui sera présentée prochainement avant de

l'exclure définitivement sans avoir pu l'analyser en détail, parce que je vous rappelle que ce procédé peut aussi jouer en faveur des entreprises européennes.

Enfin, je pense que l'on n'a pas été assez attentifs à la position que l'Europe pourrait avoir sur l'échiquier international par ce genre d'accord. C'est un élément qui semble vous échapper. Or, les autres acteurs commerciaux, eux, n'attendent pas que l'on se décide à bouger pour, eux-mêmes, conclure des accords entre eux. Nous maintenons notre position, malgré les différents éléments que vous avez exposés.

M. le Président. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - En ce qui me concerne, je voudrais maintenir la position du groupe socialiste. Le fait de demander une suspension, c'est aussi de rappeler à la commission qu'elle n'est pas omnipotente, comme elle essaie de le faire depuis des années, et de dire, peut-être par expérience – mais ce n'est jamais bon de passer par le Parlement européen pour en avoir vu tous les rouages – que, aussi bien sur le projet Galileo contre GPS, aussi bien sur toute une série d'autres dossiers, quand la commission avance, à partir du moment où l'on ne l'arrête pas, elle considère, par notre silence, qu'elle a raison. Il est temps de lui dire, pour une fois, qu'elle n'a pas raison et qu'il y a des parlements, si petits soient-ils, qui s'opposent à sa prise de décision.

Quant à ce qui se passera au niveau du Parlement européen, soyez assurés que nos parlementaires seront en capacité de relayer nos positions. Je pense que ce sont les leurs que nous relayons aujourd'hui.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - En vous entendant, chers Collègues, en entendant Mme Zrihen pour le PS, en écoutant attentivement M. Antoine, je confirme notre étonnement devant une position qui affaiblit votre position. Vous êtes extrêmement critiques et je n'ai rien entendu de votre part qui vienne défendre ce TTIP. Pourquoi continuer à demander une suspension et pas son arrêt ?

Vous avez dit que le mandat est abusif. Je comprends que vous soyez mal à l'aise puisque certains de vos parlementaires l'ont voté en 2013 au Parlement européen.

À entendre votre charge contre le TTIP, je ne peux que dénoncer l'incohérence qu'il y a entre vos paroles et votre texte. Je ne comprendrais pas que vous ne souteniez pas notre proposition.

Le PS et le cdH, vous convoquez l'opinion publique, vous convoquez la société civile et quand cette même société civile vous interpelle, vous alerte sur le CETA, alors que la négociation sur ce traité est terminée, que nous avons tous les textes en mains – je ne les ai pas encore lus, mais les 1 600 pages sont disponibles – à ce

moment-là, vous leur dites : « Non, attendez devant la porte que l'on examine le document ». Cela nous semble incohérent.

M. le Président. - La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - Nous avons dit tout le mal que nous pensions du TTIP et du CETA. J'ai bien entendu les positions des uns et des autres, j'ai bien entendu M. Magnette parler d'une position centriste. Centrale, centriste, c'est mieux que d'être à droite, c'est clair. Un petit effort, Monsieur Magnette, vous allez voir, vous allez finir à gauche.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Monsieur Gillot, je ne pense pas que le ministre-président soit à droite ou centriste. Il doit être très adroit. Il a voulu respecter – en cela je le suis – les relations importantes que nous avons avec les États-Unis, croire à leur développement. C'est pour cela qu'un traité peut, le cas échéant, s'avérer très utile et performant pour notre économie.

Nous sommes ici dans le cadre d'un mandat. Nous connaissons bien ce qu'est un mandat, nous sommes tous des mandataires qui doivent rendre des comptes à des mandants. Les mandants, en l'occurrence à l'égard de la Commission, c'est l'ensemble de la démocratie européenne. Nous constatons aujourd'hui que le mandataire ne répond pas à l'exigence du mandant. C'est légitime non pas de remettre en cause les relations commerciales futures avec les États-Unis ou le Canada, mais simplement de revoir le mandat, de le suspendre, d'être plus exigeants. Voilà exactement le choix que nous faisons aujourd'hui de la manière la plus démocratique.

J'ai entendu et je respecte votre approche, Madame Defrang-Firket, mais elle me fait penser à Richard Virenque qui s'était vu déclarer dopé à l'insu de son plein gré. Vous risquez de voir les négociations aboutir à l'insu de votre plein gré.

M. le Président. - Deux amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par MM. Gillot et Warnier (Doc. 150 (2014-2015) N° 4) et par Mme Ryckmans et M. Hazée (Doc. 150 (2014-2015) N° 5).

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble des propositions de résolution.

(M. Antoine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - Cela me permettra, Monsieur le Vice-président, de vous remercier, de remercier l'ensemble des parlementaires pour leur présence très soutenue tout au long de la journée alors qu'il n'y avait

pas de vote. Comme quoi, ce n'est pas toujours le vote qui détermine notre participation.

La séance est levée.

Le Parlement s'ajourne jusque demain à 14 heures.

- *La séance est levée à 17 heures 34 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Président
M. Georges-Louis Bouchez, MR
M. Christophe Collignon, PS
M. René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région
M. Philippe Courard, PS
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Matthieu Daele, Ecolo
M. Christophe Dister, MR
Mme Valérie De Bue, MR
Mme Virginie Defrang-Firket, MR
M. Yves Evrard, MR
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie
Mme Déborah Gérardon, PS
M. Frédéric Gillot, PTB-GO !
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
Mme Joëlle Kapompole, PS
M. Christophe Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative
Mme Anne Lambelin, PS
M. Paul Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique
M. Gilles Mouyard, MR
M. Alain Onkelinx, PS
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
M. André-Pierre Puget, PP
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Marie-Dominique Simonet, cdH
Mme Éliane Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation
M. Herman Van Rompuy, ancien Président du Conseil européen
Mme Olga Zrihen, PS

INDEX DES MATIÈRES

- Aides à l'investissement
- Arrêtés de reventilation des crédits budgétaires
- Batteries à usage résidentiel
- Camions en infraction
- Campagne BOB en Wallonie
- Cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie
- Code de la démocratie locale et de la décentralisation
- Commission de coopération avec la Communauté germanophone
- Cour des comptes
- Cour constitutionnelle
- Dessertes ferroviaires internationales de passage au départ et à destination de la Wallonie
- Effets néfastes de l'utilisation de micro-ondes modulés par impulsion sur la santé de la population
- Énergie renouvelable
- FOREm
- Institutions européennes
- Intervention de M. Herman Van Rompuy, ancien président du Conseil européen
- Liste des projets de décret adressés au Parlement wallon par le Gouvernement wallon
- Liste des rapports de commission
- Loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale
- Nourrissage du grand gibier
- Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI/TTIP)
- Permis de conduire
- Politique climatique
- Politiques publiques en Wallonie
- Précompte immobilier
- Qualité d'électeur
- Répartition des sièges dans les conseils d'administration issus de la coopération entre les communes ou les provinces
- Sans-abri
- Secteur de la construction
- SOGEPa
- Taxe au kilomètre pour les camions
- Témoins de parti
- Violences intrafamiliales
- Zones franches

ABRÉVIATIONS COURANTES

ACS	accord sur le commerce des services
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AGC	Accord général sur le commerce
AGCS	Accord général sur le commerce des services
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain - North American Free Trade Agreement
AMI	accord économique mondial négocié dans le plus grand secret depuis 1995 sous l'égide l'OCDE
ASBL	Association Sans But Lucratif
CALRE	Conférence des assemblées législatives régionales d'Europe
CCT	Convention collective de travail
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CEE	Communauté économique européenne
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global)
CFC	Cadre francophone des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie
CNCD	Centre national de coopération au développement
CO ₂	dioxyde de carbone
Cocof	Commission communautaire française
CPAS	centre (s) public (s) d'action sociale
DGO7	Direction générale opérationnelle Fiscalité
DPR	Déclaration de politique régionale
EFT	Entreprises de formation par le travail
Feader	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FSE	Fonds de sécurité d'existence du secteur des Électriciens
G7	Groupe des sept pays les plus industrialisés du monde (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie et Japon)
GIEC	Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat
GPS	Global Positioning System
IBSR	Institut Belge pour la Sécurité Routière ASBL
ISDS	Investor-state dispute settlement
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
NSA	Agence nationale de sécurité américaine
O.I.S.P.	organismes d'insertion socioprofessionnelle
OBU	on board unit
OGM	organismes génétiquement modifiés
OIP	organismes d'intérêt public
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	organisation non gouvernementale
ONSS	Office national de sécurité sociale
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
PE	petite entreprise
PIB	produit intérieur brut
PPE	Parti populaire européen
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SOFICO	Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOGEPA	Société Wallonne de Gestion et de Participations S.A.
SPF	services publics fédéraux
TISA	Trade in Services Agreement
TPE	très petites entreprises
TTIP	Transatlantic Trade and Investment Partnership (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UCL	Université catholique de Louvain
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
USA	United States of America